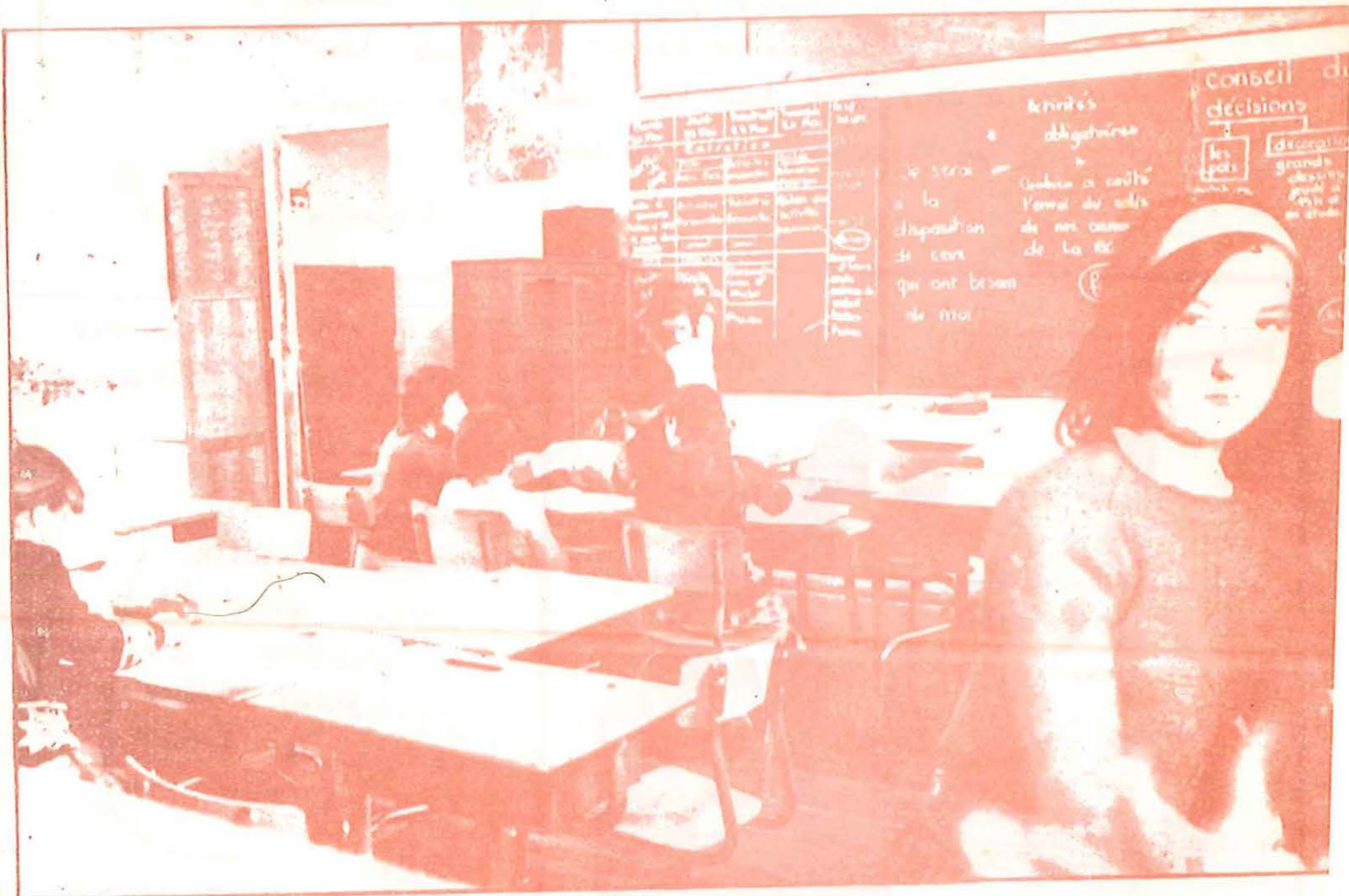


2^o année - numéros 7-8

novembre-décembre 1976

ORGANISATION & MÉMOIRE DES ACTIVITÉS dans une expérience d'AUTOGESTION



NUMÉROS 4-5 1976-77

DOSSIER DE JEAN LE GAL

« Les documents que nous publions sont loin d'être définitifs ; ils ont besoin, au contraire, de subir l'épreuve du feu, c'est à dire de l'expérimentation minutieuse et méthodique dans les milliers d'écoles de notre Mouvement. Tous ensemble, nous forgerons l'outil nouveau qui marquera une étape dans l'histoire de notre pédagogie ... »

Nous sommes à la recherche de l'ordre et de la discipline du travail ; nous retrouvons le sens vital profond qui pousse l'homme - et l'enfant - à se donner avec toute leur ardeur, avec tout leur cœur aux activités qu'ils estiment essentielles >>

Célestin FREINET

« Plans de Travail »

B.E.N.P. n° 40 octobre 1948
Editions de l'École Moderne Française



Cultivons ensemble notre jardin pour que les plantes grandissent mieux et que les fleurs soient plus belles

**ORGANISATION
ET
MÉMOIRE DES ACTIVITÉS**

**DANS UNE EXPÉRIENCE
D'AUTOGESTION**

SOMMAIRE :

<u>AVANT-PROPOS</u> :	5
<u>INTRODUCTION</u> :	7
<u>ANNEE SCOLAIRE 1973 - 1974</u> :	8
A - <u>Activités à décision collective</u> :	8
B - <u>Activités à décision personnelle</u> :	9
conclusion :	11
<u>ANNEE SCOLAIRE 1974 - 1975</u> :	12
A - <u>Activités à décision collective</u> :	12
A.1 <u>Le Conseil</u> :	12
A.2 <u>La mémoire des activités prévues</u> :	12
B - <u>Activités personnelles</u> :	15
B.1 <u>L'outil de mémoire</u> :	15
B 11. tâtonnements du 1er trimestre	15
B 12. création d'un plan de travail	19
B 13. évolution du plan	21
B 14. utilisation du plan	26
B 141 - remplir son plan	26
B 142 - les activités obligatoires	26
B 143 - le plan oublié	26
B 144 - passage au stade des prévisions semaine	27
B 145 - intervention des parents dans le choix	29
B.2 <u>L'organisation des activités</u>	31
B 21. quelques problèmes d'utilisation des ateliers 1 T.	31
B 211 - le non-rangement	31
B 212 - non-respect du matériel	31
B 213 - rôle du responsable de jour	32
B 22. répartition dans les ateliers au 2° Trimestre	32
B 221 - le jour de la mise en foction. du plan	32
B 222 - lieux d'activités -nbre de places/atelier	34
B 223 - le tableau des choix	34
B 224 - grille pour le responsable de jour	35
B 23. une matinée d'activités au 3° Trimestre	38
B 24. la part du maître	44
B 241 - deux journées au mois de mai	44
B 242 - le maître pris en flagrant délit d'oubli	49

B.3 Approche sociométrique du choix des activités	50
B 31. test sociométrique	50
B 32. observations.	55
Conclusion	58
<u>ANNEE SCOLAIRE 1975 - 1976 :</u>	61
A - <u>Activités à décision collective :</u>	61
A.1 <u>Le Conseil</u>	61
A 11. le conseil du lundi	61
A 12. le conseil de fin de journée	61
A 13. le conseil occasionnel	62
A 14. le conseil (bilan)	62
A.2 <u>La mémoire des activités</u>	65
B - <u>Activités personnelles :</u>	66
B.1 <u>L'outil de mémoire</u>	66
B.2 <u>L'organisation des activités</u>	68
B 21. le responsable de jour	68
B 22. la répartition dans les ateliers	74
B 23. les lois	74
B 231 - les lois de la coopérative	74
B 232 - organisation spécifique: nouvel atelier	75
B 233 - organisation spécifique: ancien atelier	77
B 234 - la mémoire des lois	81
B 24. la part du maître	91
Conclusion provisoire	94

+++

SYNTHESE DES REFLEXIONS RECUES PAR Jean LE GAL à la suite
d'une prédiffusion de ce dossier, en octobre 1976

A - <u>GENERALITES</u>	97
1. Avis général sur le dossier :	97
2. Limites du travail et prolongements possibles	100
B - <u>L'AUTOGESTION</u>	101
1. Généralités	101
2. Autogestion et efficacité	102
3. Autogestion et oubli	105
4. Autogestion et part du maître	106
5. Autogestion et parents	110
C - <u>ASPECTS DIVERS DU PROBLEME :</u>	111
1. Les institutions	111
2. Les enfants	114
D - <u>REPARTIR A ZERO OU BIEN INITIER LES NOUVEAUX ?</u>	117
<u>EXTRAITS D'UN DEBAT</u> , aux journées de St Germain, octobre 76	123
Extraits de C. Freinet : "LES INVARIANTS PEDAGOGIQUES"	132

avant-propos

Lorsque, au terme de cette troisième année de tâtonnement, je jette un coup d'œil sur le projet de recherche que publiait l'EDUCATEUR d'avril 1975, je me rends compte que le chemin parcouru pour tenter de résoudre le problème de LA MEMOIRE DES ACTIVITES DANS UNE EXPERIENCE D'AUTOGESTION, n'est encore qu'une amorce de la longue marche nécessaire.

D'ailleurs, seul, je ne parviendrai sans doute jamais au bout de toutes les pistes à explorer, faute de temps, mais aussi parce que les enfants ne sont pas des objets sur lesquels on expérimente. Alors, chaque année, ensemble, eux et moi, nous creusons ce qui nous semble le plus important, en fonction de l'évolution de notre groupe, de nos activités, de nos besoins.

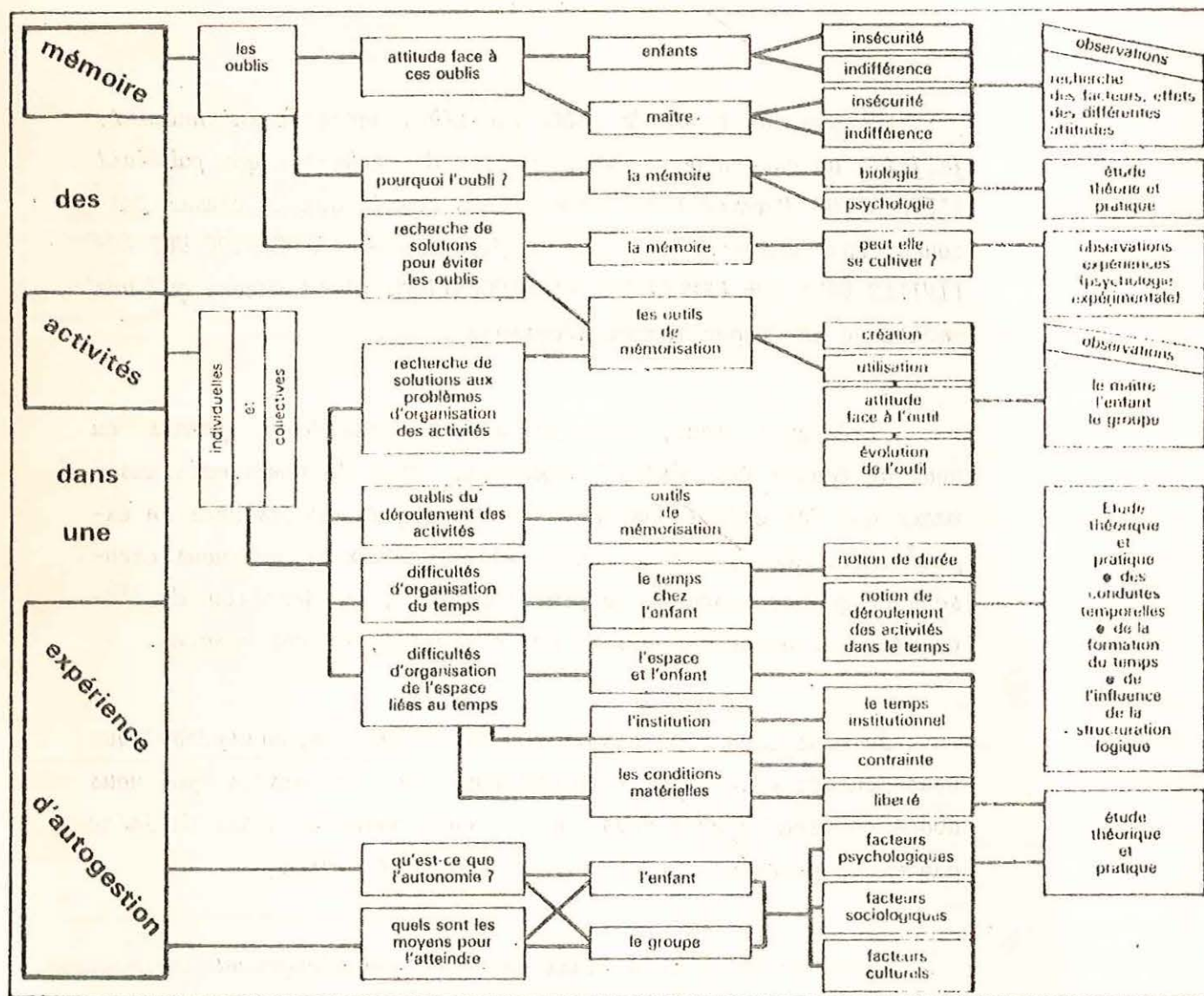
Je vous livre nos essais et nos réflexions, en espérant que vous pourrez aller plus loin que nous sur les pistes que nous avons commencé à défricher, ou que vous aurez le désir de faire œuvre de pionniers en défrichant les pistes vierges.

Ainsi comme le souhaitait Freinet, nous forgerons ensemble les outils nouveaux dont nous avons besoin.

Juillet 1976

J.-L.G.

MEMOIRE DES ACTIVITES DANS UNE EXPERIENCE D'AUTOGESTION



LE GAL Jean L'EDUCATEUR , 14-18, Avril 75.

3 années d'expérimentation :

- 1973 - 1974
- 1974 - 1975
- 1975 - 1976

INTRODUCTION

- Colette, ne devais-tu pas nous présenter une lettre pour nos correspondants de Nantes, ce soir ?
- Ça ! j'ai oublié de la recopier !
- Geneviève, as-tu demandé à ta maman de te préciser le prix du cahier dont tu parles dans ton texte chiffré ?
- Oh ! j'ai oublié ! Je demanderai ce soir.
- Germaine, as-tu commencé à préparer ton exposé sur le chat ?
- Oh ! j'ai oublié ! Je vais commencer demain.

« J'ai oublié ! » ; « j'ai oublié ! » ; « j'ai oublié ! ». En début d'année, c'est souvent la réponse que j'obtiens, au conseil du soir, lorsque je rappelle à chacun ses décisions d'activités. Evidemment je pourrais le faire, le matin, et ainsi tout fonctionnerait pour le mieux, mais cela serait en contradiction avec mon hypothèse : l'enfant et le groupe doivent se passer de la tutelle de l'adulte.

L'enfant, pour cela, doit acquérir peu à peu, une autonomie qui lui permette de s'organiser seul, pour ses activités personnelles. Il doit se souvenir de ses projets, de ses travaux commencés, de ses tâtonnements, des règles de fonctionnement des divers ateliers : Qu'est-ce que j'ai prévu ? Qu'est-ce que j'ai commencé ? Qu'est-ce que je dois terminer ? A quelle heure dois-je m'arrêter ?

Il doit aussi, pour que le groupe avance vers l'autogestion, être capable de se souvenir des événements de la journée et de la semaine, des projets à court et à long terme.

La mémoire des activités me paraît donc être un des facteurs essentiels d'une pratique pédagogique autogestionnaire, c'est pourquoi, elle est venue prendre place parmi tout un ensemble d'hypothèses de travail que j'ai formulées, cette année, dans le cadre d'une expérience que j'ai intitulée *autogestion éclatée*.

Au lieu de démarrer, en laissant les enfants tâtonner dans une situation-problème globale, démarche que j'ai relatée dans *VERS L'AUTOGESTION*, j'ai choisi de les former à l'autogestion, en les amenant à faire les expériences qui répondent à mes hypothèses, dont voici quelques-unes :

Pour qu'un enfant puisse participer à une expérience d'autogestion, il doit être capable :

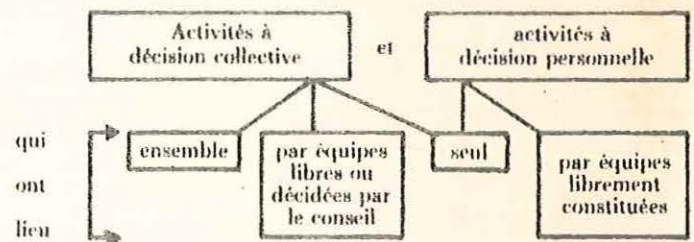
- de s'exprimer au sein d'un groupe ;
- de faire des propositions claires et d'explicitier leurs implications ;
- de participer aux débats, donc de suivre le fil du discours, de donner son avis ;
- de faire un choix conscient ;
- d'analyser une situation globale ;
- d'animer un conseil ;
- de respecter les décisions collectives ;
- de se souvenir des activités.

« Se souvenir des activités ». C'est la mémoire à long terme qui entre en jeu ici, une mémoire qui est, nous dit Michel Lobrot (1), *provoquée par des désirs très profonds et très intenses de l'individu... une mémoire qui ne dépend plus que de l'individu lui-même, c'est-à-dire de sa volonté de se rappeler et de se souvenir, de sa volonté de « garder »*. Et comme toute autre, cette activité s'enracine dans l'affectivité du sujet : *la dépendance de la mémoire à l'égard de l'affectivité du sujet est un point central dans notre théorie*.

(1) Lobrot M., « L'intelligence et ses formes », Dunod 1973.

L'attention et la volonté nécessaire ne naissent que d'un besoin fortement ressenti, c'est pourquoi j'évite d'être la mémoire de l'enfant, je me contente actuellement de lui faire prendre conscience de ses oublis. J'évite aussi de lui proposer des moyens tels que : agenda, plan de travail, bien que je pense que la capacité de mémorisation des enfants — et la mienne — ne permette pas de se souvenir des multiples activités, événements, décisions, de notre vie coopérative.

• Nos activités peuvent se classer grossièrement en :



Face à la carence de la mémoire des activités, on a le choix entre deux attitudes :

A	B
<p>Aider les enfants et le groupe-classe, en proposant des outils répondant aux besoins : plannings, tableaux, plan de travail individuel, etc. Cette solution permet de trouver plus rapidement une organisation fonctionnelle. C'est la voie de l'efficacité immédiate, c'est l'activité d'abord, la réussite du projet décidé d'abord ; mais c'est l'éducateur qui demeure le créateur de l'organisation. Il donne les moyens de l'activité choisie par les enfants. Ça marche !!! Les enfants sont heureux... et passifs.</p>	<p>Amener les enfants à la création des outils qui leur sont nécessaires. Cette solution privilégie l'imagination, l'invention, la création, la prise en main de l'organisation du travail par les enfants. C'est la voie du long tâtonnement, où l'éducateur aura à être un « stimulateur » de création. Il demeurera, en situation de compromis, la mémoire du groupe, tant que celui-ci n'aura pas trouvé ses outils, pour des activités à exécution urgente. Exemple : recevoir les correspondants, demande de matériaux, contrat relationnel avec une autre classe de l'école.</p>

Ces trois dernières années, j'ai choisi d'amener les enfants à la création de leurs outils de mémorisation et d'organisation des activités personnelles ou collectives.

ANNÉE 1973-1974

Prise de conscience d'un manque

Au conseil du 22 octobre, je demande à chacun d'essayer de se souvenir des «activités à décision collective» qui ont été commencées les semaines précédentes, et qui ne sont pas achevées. Aucun «outil» n'existe dans la classe pour se souvenir, les enfants ne peuvent faire appel qu'à leur mémoire. La plupart trouvent une ou deux activités, seule Eliane, la plus ancienne, en trouve six, deux enfants n'en trouvent aucune.

D'autre part neuf sur quinze confondent activités à décision collective et activités à décision personnelle.

J'écris au tableau ce qui a été trouvé :

1. Les comptes de la coopérative :

journaux	calendriers	gelée
achats	achat	fabrication
vente	vente	vente
2. Les questions de la boîte à questions : exposé sur le papier.
3. Le journal.
4. Les albums : décision d'inventer des contes pour les petits du C.P.
5. La sculpture.
6. Les tests de calcul pour la répartition des cahiers auto-correctifs.
7. Faire du vin.
8. Inventaire des colis reçus de la Pébéo.

Je demande : «Comment pourrions-nous nous souvenir de ce qui a été décidé, et de ce qui a été commencé, pour les activités à décision collective, les activités décidées par tous ?»

Plusieurs propositions sont faites :
 Eliane : on pourrait écrire sur une grande feuille qui serait accrochée au mur.
 Germaine (ancienne) : on pourrait mettre la feuille au-dessus du tableau, comme ça on verrait mieux.
 Blaise : on pourrait écrire sur un agenda.

Après discussion, nous décidons :
 «Les activités décidées collectivement seront inscrites sur une grande feuille au-dessus du tableau. Quand elles seront commencées nous l'indiquerons par une +. Quand elles seront terminées nous ajouterons un C.

La feuille est mise à l'épreuve pendant trois semaines.

Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi	Samedi
	Entretien			
Conseil	Calcul Vente de billets	collectif Vente de gelée	Comptes d'octobre	Education physique avec le moniteur
Récréation				
Conseil	Education physique avec le moniteur	Travail individuel Collectif : un et une	Travail individuel	Exposé : le papier
Danse avec l'autre C.E.1 Foot pour les garçons	Travail individuel Activité obligatoire à faire : peinture pour le restaurant scolaire	Travail individuel Conseil Plein-air avec deux autres classes	Sport	
Travail individuel			Travail individuel conseil	
Ateliers de l'école	Conseil		Ateliers de l'école	

A / ACTIVITES

A DÉCISION COLLECTIVE

Au conseil du lundi 19 novembre, je redemande de rechercher les activités commencées, cette fois à l'aide de la feuille et du plan de travail qui figure au tableau.

Bilan

Bilan sur 17 activités commencées :

1. Rangement des feuilles du classeur.
 2. Dessin : création et envoi pour un recueil départemental.
 3. Poème : création et envoi pour un recueil départemental.
 4. Album pour les petits.
 5. Etude de un/une remise.
 6. Exposé sur le papier remis.
 7. Textes reçus de la Belgique ; lettre réponse.
 8. Etude de l'heure.
 9. Continuer le journal n° 2.
 10. Cartes de Noël.
 11. Peindre les planchettes du restaurant scolaire.
 12. Changer d'ateliers de l'école.
 13. Ecrire les articles prévus sur notre vie.
 14. Faire les comptes du film.
 15. Organiser la visite de l'inspecteur.
 16. Envoi du «Moulin de papier» à la bibliothèque municipale.
 17. Colis pour nos correspondants de Pornic.
- Trouvent :

Nombre d'activités
0
1
2
5
7
8
10
12

Nombre d'enfants
2
1
2
3
1
3
2
1

Plan de travail de la semaine

Parallèlement à cette «mémoire des activités» nous travaillons sur la répartition des activités dans la semaine, répartition qui fait appel à la notion de DUREE DES ACTIVITES.
 Au cours du dernier conseil, j'ai noté deux obstacles à vaincre :
 • L'incapacité à estimer la durée qui diminuera avec l'expérience et le travail sur l'heure.
 • L'incapacité d'un bon nombre d'enfants, à écouter ce que dit l'autre ou à partir de ce qu'il a dit pour faire avancer la résolution du problème discuté. Ici je compte sur l'expérience et sur des entraînements spécifiques que je cherche.

Evolution

La feuille murale pour inscription des activités collectives, sera conservée jusqu'à la fin de l'année et à la fin février, utilisée de façon satisfaisante par tous les enfants.

B / ACTIVITES

A DÉCISION PERSONNELLE

Prise de conscience de la carence

La carence relevée pour la «mémoire des activités à décision collective» l'est aussi pour les «activités à décision personnelle». Aussi au conseil du 22 octobre, je demande : «Comment pourrions-nous nous souvenir de ce que nous avons personnellement commencé ?»

Un débat a lieu :

Serge — On écrit sur une feuille et on colle la feuille sur notre pupitre.

Sonia — On s'accroche la feuille au cou, avec une ficelle.

Barbara — On accroche la feuille dans notre casier. (Nous avons un meuble avec un casier de rangement pour chacun.)

Eliane — Oui, mais il faudra se déplacer pour aller la voir. Moi je propose qu'on la colle sur un carton. On pourra mettre le carton dans notre pupitre.

Suzanne — Moi je propose qu'on colle la feuille sur notre pupitre avec du scotch.

Albert — Oui, mais les élèves de l'étude vont les déchirer.

Nous décidons : Chacun écrira sur une feuille ses activités commencées. Il organisera sa feuille comme il veut. Les feuilles seront collées sur un carton.

Interrelation outil-usage

L'invention d'un outil fonctionnel est nécessaire et il est en interrelation avec l'usage qui en est fait.

Les activités ont lieu collectivement, par équipes, ou individuellement, parfois.

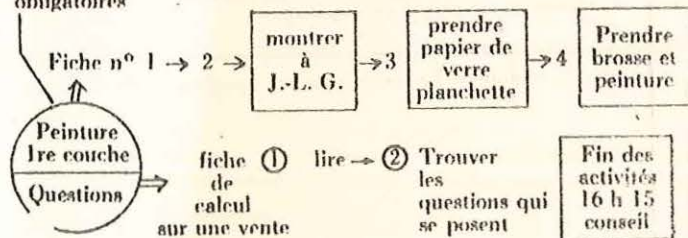
Pendant les séances d'ateliers permanents, chaque enfant organise lui-même son temps. L'animateur de jour est responsable des activités, moi j'aide ceux qui me le demandent. Au début de novembre est apparu un élément nouveau : l'ATELIER OBLIGATOIRE, issu d'une décision collective.

Voici les notes prises par un stagiaire :

Activités individuelles du mardi 6-11 :

«J. Le Gal demande à chacun de lire sa feuille, puis il inscrit au tableau les activités obligatoires. **Suzanne** propose une présentation des A.O. par un cercle.

Ateliers obligatoires



Les enfants se précipitent d'emblée sur les fiches de calcul (voir document joint).

Recherche effective chez certains, désintéressement chez les autres.

L'intérêt pour le travail individuel est compréhensible. Il est plus facile de se mouvoir individuellement que de faire réagir une équipe de trois (telles celles pour la peinture).

A noter que personne ne se sert des éléments inscrits au tableau pour s'organiser.

Attitude du maître :

Laisser-faire. Se réserve une plage de temps (conseil) pour faire prendre conscience aux élèves du temps perdu, du respect des engagements pris vis-à-vis de la cuisinière : demande faite par elle à un conseil : peindre des planchettes pour le restaurant scolaire, cela étant assez urgent. Acceptation unanime.

Réponse quasi générale :

1. On a oublié.

2. On croyait que le maître allait nous dire quand commencer. Faisait défaut ce jour-là : un animateur de jour, non prévu par le conseil. Il n'y avait donc personne pour rappeler les décisions

l'attitude du maître influe sur le comportement des enfants :

1. S'il prend l'initiative — efficacité — résultats immédiats (???)
2. S'il laisse l'initiative à l'enfant — attente — prise de conscience de la nécessité de prendre en charge ses propres besoins — résultats à plus longue échéance (peut-être empreinte plus profonde ?).

Jeu 8-11, matin :

Le conseil du mardi avait soulevé la difficulté ressentie pour passer du stade de la parole au stade de la réalisation. Nous aurions pu espérer ce matin une réaction toute différente à propos des activités obligatoires. Seul un groupe a réussi à se décider pour effectuer les travaux de peinture, les autres s'occupant à d'autres activités individuelles (lettres, textes, dessins, calcul auto-correctif, atelier marchand).

- Oubli général du travail choisi par les enfants eux-mêmes comme le «plus important».
- Possibilité de s'assumer individuellement mais pas au niveau d'un groupe.
- Difficulté pour se référer aux indications portées au tableau (7 des enfants sur 15 ont encore des difficultés de compréhension de la lecture).
- L'exemple d'un groupe ne suffit pas à déclencher la mémoire et l'impulsion nécessaire au lancement de l'activité obligatoire et urgente.

Après-midi :

Il faut l'intervention du maître pour lancer l'activité, et là c'est la précipitation. Tout le monde se jette sur les fiches.

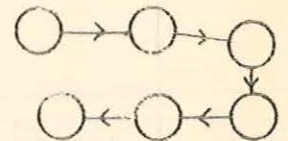
Deux groupes passent rapidement à la partie manuelle, deux autres groupes restent en panne sur les fiches : difficultés de compréhension, divertissement, hésitation à faire appel au maître.

Au conseil de fin de séance, tout le monde semble avoir compris le processus des activités obligatoires.

Fiche pour la peinture des planchettes

1. Chaque équipe décide de l'ordre des 6 couches :

	Blanc		Orange
Face A	A1	A2	A3
Face B	B1	B2	B3



2. Chaque équipe établit son calendrier de travail, sachant qu'il faut 24 h entre chaque couche et qu'une couche sèche en 8 h.

3. Prendre une feuille de papier de verre et la couper en 3. Chacun ponce une partie de la planchette.

4. Quand la planchette est bien lisse, prendre la peinture blanche et passer une couche sur une face, en prenant soin de croiser les coups de pinceau.

5. Ensuite chaque équipe suit son calendrier.

6. Les pinceaux sont nettoyés au white-spirit après chaque couche.

FICHE DE CALCUL

Madame Allain nous a proposé de vendre des carnets de tombola. Nous avons pris 7 carnets.

1 carnet a 10 billets.

1 billet se vend 1 F

Nous avons vendu :

J. P. a perdu 5 billets

B. D. 10 billets

P. S. 10 "

J.-L. G. 10 "

A. F. 10 "

A. G. 5 "

G. T. 4 "

P. B. 5 "

Notre coopérative garde 10 % de la somme reçue par la vente.

1. Je lis le texte.

2. Quelles questions je me pose ?

3. Quels outils me donneront la réponse à mes questions ?

4. Je cherche les réponses à mes questions.

Vendredi 9 novembre :

Tout le monde s'est jeté sur les planches, pinceaux, peinture.

Nous notons une difficulté quasi générale pour passer seul d'un travail à l'autre.

Bilan au 19 novembre

Première feuille		Evolution																																																						
Eliane (4e année dans la classe)	Les activités personnelles sont alignées : — lire B.T. sur les bébés — étudier l'heure avec Evelyne — atelier marchande — copier une chanson — tirer des feuilles au journal	Elle place ses activités dans la semaine : <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto; text-align: center;"> <tr> <th>Lundi</th> <th>Mardi</th> <th>Jeudi</th> <th>Vendredi</th> <th>Samedi</th> </tr> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> </table>	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi	Samedi																																																	
Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi	Samedi																																																				
Barbara (3e année)	Les activités sont alignées : — lettre à ma correspondante ⊕ — album pour les petites ⊕ — conte pour le journal ⊕ — dessin pour le journal ⊕ (Elle a repris le code de la feuille collective.)	Organisation des activités dans la semaine comme Eliane. Elles sont voisines.																																																						
Brigitte (3e année)	Les activités à décision collective et celles à décision personnelle sont mélangées. Elles sont classées en «commencées» et «proposées», ce qui est un classement utilisé l'an passé au cours du conseil.	Les activités à décision collective ont disparu : — J'ai commencé du calcul + — J'ai commencé des textes + — j'ai commencé des lettres +																																																						
Geneviève (2e année)	Les activités sont alignées comme Eliane et Marie-Claude dont elle est la voisine, et le signe + est utilisé.	Organisation des activités dans la semaine, comme Eliane et Marie-Claude.																																																						
Germaine (2e année)	Les activités sont classées en français et calcul. <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto; text-align: center;"> <tr> <td>lettre</td> <td>calcul</td> </tr> <tr> <td>lecture bébé</td> <td>marchand</td> </tr> <tr> <td>albums</td> <td>cahier</td> </tr> <tr> <td colspan="2">le bracelet pour la danse</td> </tr> </table>	lettre	calcul	lecture bébé	marchand	albums	cahier	le bracelet pour la danse		Organisation comme Eliane, Marie-Claude, Evelyne dont elle est voisine. Un O indique les activités réalisées.																																														
lettre	calcul																																																							
lecture bébé	marchand																																																							
albums	cahier																																																							
le bracelet pour la danse																																																								
Patricia (2e année)	Même classement et même confusion que Catherine dont elle est la voisine.	Présentation sous forme d'un tableau : <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto; text-align: center;"> <tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr> </table> qui ne semble pas servir le contenu qui demeure aligné.																																																						
Sonia (2e année)	Cadre de présentation semblable au plan de travail de la semaine, mais toutes les activités sont placées le lundi.	Même cadre, mais début d'organisation dans la semaine.																																																						
Colette (1re année)	Absente.	Même cadre que Sonia dont elle est voisine mais écrit une activité seulement.																																																						
Sylvie (1re année)	Une activité inscrite : «J'ai pas fini ma peinture».	Essai de présentation : → J'ai pas fini ma peinture et mon dessin. → Lettre pour mon correspondant. →																																																						
Bertrude (1re année)	Cadre de présentation : <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto; text-align: center;"> <tr> <td>⊕</td> <td>dessin</td> <td> </td> </tr> <tr> <td>⊕</td> <td>projet</td> <td> </td> </tr> <tr> <td>⊕</td> <td>poème</td> <td> </td> </tr> <tr> <td>⊕</td> <td>imprimerie</td> <td> </td> </tr> </table>	⊕	dessin		⊕	projet		⊕	poème		⊕	imprimerie		Aucune évolution. Le cadre demeure le même.																																										
⊕	dessin																																																							
⊕	projet																																																							
⊕	poème																																																							
⊕	imprimerie																																																							
Flora (1re année)	Cadre de présentation : <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto; text-align: center;"> <tr> <td>peinture</td> <td>journal</td> <td>lettre</td> <td>dessin</td> <td>calcul</td> <td>texte</td> </tr> <tr> <td>⊕</td> <td> </td> <td>⊕ ⊕</td> <td> </td> <td>⊕ ⊕</td> <td> </td> </tr> </table>	peinture	journal	lettre	dessin	calcul	texte	⊕		⊕ ⊕		⊕ ⊕		Evolution vers un tableau à double entrée : <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto; text-align: center;"> <tr> <td> </td> <td>lettre</td> <td>peinture</td> <td>journal</td> <td>dessin</td> <td>calcul</td> <td>texte</td> </tr> <tr> <td>lundi</td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> <tr> <td>mardi</td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> <tr> <td>jeudi</td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> <tr> <td>vendredi</td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> <tr> <td>samedi</td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> </table>		lettre	peinture	journal	dessin	calcul	texte	lundi							mardi							jeudi							vendredi							samedi						
peinture	journal	lettre	dessin	calcul	texte																																																			
⊕		⊕ ⊕		⊕ ⊕																																																				
	lettre	peinture	journal	dessin	calcul	texte																																																		
lundi																																																								
mardi																																																								
jeudi																																																								
vendredi																																																								
samedi																																																								
Zoé (1re année)	Une activité trouvée : «J'ai commencé à planter les fraises».	Trois activités trouvées. Présentation : alignement.																																																						
Albert (1re année)	J'ai commencé un texte.	Trois activités trouvées. Même présentation que Manuel, son voisin.																																																						
Blaise (1re année)	J'ai pas fini l'imprimerie, la machine à taper.	Il ajoute aux activités commencées (il en trouve deux) ce qu'il veut faire de nouveau : les bougies, la pyrogravure.																																																						
Jean-Pierre (1re année)	J'ai commencé un texte et j'ai pas fini. J'ai commencé un dessin.	Pas d'évolution.																																																						

Evolution de l'outil

Après cette semaine je note un processus inverse : certains enfants attendent que j'inscrive au tableau les activités qu'ils auront à faire et avancent donc vers un conditionnement qui les mènerait à nouveau à la passivité individuelle, le groupe étant là pour leur donner les directives.

Au dernier conseil j'ai proposé que ce soit désormais chacun qui inscrive sur son « plan de travail » (mot pas encore utilisé) les activités qui lui reviennent personnellement, après les décisions collectives.

Dans l'ensemble des activités commencées, nous avons cherché celles qui se feraient :

- ensemble,
- par équipe,
- individuellement,

et à la suite de la prise de conscience que le temps nous manquait pour réaliser tous nos projets :

- celles qui ne pouvaient se faire qu'à l'école,
- et celles qui pouvaient se faire à la maison.

Le mardi 20 novembre :

Nous avons discuté ensemble COMMENT ORGANISER NOTRE FEUILLE POUR MIEUX NOUS SOUVENIR DE NOS ACTIVITES PERSONNELLES ?

Nous avons trouvé des activités obligatoires découlant de nos décisions collectives :

- Projet de dessin, textes, poésies.
- Cahier de calcul, bracelets pour la danse pour les filles.
- S'entraîner à lire.
- Ecrire un article au choix : crêpes, châtaignes, visite de Monsieur Le Coz, le poêle neuf, film sur les reptiles.

J'ai précisé la décision collective qui engage le groupe entier et la décision personnelle qui n'engage que soi-même.

Chacun a alors cherché une organisation de sa feuille qui lui permette de VOIR clairement ses activités et... j'ai fait aussi ma feuille car moi aussi j'ai à voir clair dans nos multiples projets et activités... et ce n'est pas chose facile.

Dans les semaines qui suivent, je note une nette progression dans l'organisation et l'utilisation de l'aide-mémoire, mais les deux premières semaines de la rentrée de janvier montrent une régression sur les deux plans.

Débat sur l'outil

C'est pourquoi je propose un débat sur le problème :

— Que pensez-vous de ce carton aide-mémoire que nous avons essayé ?

Geneviève Moi je pense que c'est bien. Les feuilles sont toutes écornées au bout.

Eliane — Je trouve que c'est bien mais il y en a qui regardent pas assez souvent leur carton.

Bernadette Il faudrait qu'on s'en serve plus souvent, et puis, qu'on y fasse attention.

Blaïse C'est bien, parce que lorsqu'on ne se rappelle plus, on regarde dessus. Mais c'est un peu grand, ça encombre tout.

Colene — Je trouve que c'est pas bien, parce que j'aimerais mieux avoir un agenda, parce que ça c'est encombrant.

Je propose alors que par groupes de cinq, les enfants cherchent un outil plus commode. Après présentation et discussion, ils choisissent des cahiers coupés en deux, par souci d'économie.

Le plan de travail

Au mois de février, Eliane propose que chacun ait la même feuille, parce que les plus petits n'arrivent pas à bien organiser seuls leur aide-mémoire. Après une longue discussion sa proposition est adoptée et nous inventons ensemble notre « plan de travail ».

Pour toutes les activités manuelles et picturales, nous décidons d'utiliser un planning métallique collectif.

Ces deux décisions seront maintenues jusqu'à la fin de l'année et permettront un bon fonctionnement des activités.

Nom												
Semaine du		au										
Lire	Lire											
	Lire aux autres											
	Lire au club											
	Lire au magnéto											
	Lire à deux											
Faire lire J.P.		Quel texte :										
Ecrire	Lettre	rédiger										
		copier										
Texte		rédiger										
		copier										
Fiches												
Exercices												
Dictée à 2												
Exposé												
Calcul		math	inventions									
Cahiers												
Pesée							Mesures					
Monnaie							Fiches					
Nombres							Textes chiffrés					

La seule conclusion que je tire de cet essai est la nécessité de recommencer l'année suivante en essayant de mieux cerner l'évolution des enfants et celle des outils, en notant le maximum d'observations; mais cela n'est pas chose facile, les praticiens que nous sommes, sont très pris par le vécu de la classe.

Est-il possible d'être à la fois acteur et observateur ?

Parallèlement à la recherche d'outils fonctionnels de mémorisation, je voudrais trouver des moyens d'augmenter la capacité des enfants sur la plan de la mémoire.

Je pense leur proposer une feuille où chaque soir, ils noteraient les grands moments et les événements de la journée. Ensemble nous ferions périodiquement le bilan pour voir si ce moyen est efficace.

Dans le domaine de la mémoire, comme dans les autres, deux facteurs me paraissent essentiels : la motivation des enfants et mes capacités à pouvoir répondre à la demande.

Je suis donc preneur de tout conseil, suggestion, critique, outil, et ouvert à tout échange coopératif.

ANNÉE 1974 - 1975

J'adopte la même attitude qu'au début de la précédente année scolaire, en espérant cependant que les neuf enfants qui demeurent dans la classe, enrichis par leur expérience, sauront entraîner le groupe plus loin et plus vite.

A/ ACTIVITES A DECISION COLLECTIVE

Dès le premier conseil d'organisation des activités, les anciens remettent en place les structures auxquelles ils avaient abouti l'année d'avant.

A.1 - LE CONSEIL.

- choix d'un animateur parmi les candidats;
- recherche des activités commencées et des activités prévues la semaine passée;
- bilan;
- discussion et décisions;
- examen des critiques.

A.2 - LA MÉMOIRE DES ACTIVITÉS PRÉVUES

Les activités décidées sont inscrites sur une grande feuille.

oOo

Il y aura une évolution constante du conseil, afin qu'il devienne un outil opérationnel; mais, durant cette année, nos réflexions auront surtout porté sur les ACTIVITÉS PERSONNELLES.

CONSEIL DE COOPÉRATIVE
du lundi 28 avril

ANIMATION DU CONSEIL

BARBARA se propose pour être animatrice du conseil; elle est acceptée. Je redonne la procédure actuelle du conseil:

- 1) Recherche individuelle des propositions à mettre à l'ordre du jour;
- 2) Bilan des propositions;
- 3) Discussion et décisions.

L'animatrice accorde 10 mn à ses camarades pour la recherche des propositions. A 9 h 05, elle choisit GENEVIÈVE comme secrétaire, et celle-ci va inscrire les propositions au tableau.

TABLEAU DE GENEVIÈVE

<i>pynique</i> <i>visite parc de la houssait</i> <i>achat de peinture</i> <i>visite à Emmaüs</i> <i>promenade dans les champs</i> <i>achat d'agrafes</i> <i>achat d'encre</i> <i>visite aux correspondants</i> <i>visite de la ferme</i> <i>faire des gâteaux</i> <i>faire un voyage à Pornic</i> <i>dictée des mots</i> <i>les bonbons</i> <i>apporté des animaux</i>	<i>les cartes</i> <i>le journal</i> <i>les crayons</i> <i>les punaises</i> <i>revoir les cahiers de calcul</i> <i>les marionnettes</i> <i>le plein-air</i> <i>les plans de travail</i> <i>la boîte à questions</i> <i>faire une fête</i> <i>aller au bord de la mer</i> <i>la punission pour les injures et</i> <i>les coups</i> <i>les clés des baïs</i>
---	--

CLASSEMENT DES PROPOSITIONS

L'animatrice demande que les propositions soient mises en ensembles. Un codage de couleur est utilisé.

L'activité est très animée, après adoption d'une proposition de ma part, pour le rejet des propositions de ceux qui ne participent pas au bon fonctionnement du conseil.

DISCUSSION ET DÉCISIONS

1) 9 h 45. L'animatrice demande ce qu'il est le plus urgent de discuter. Accord sur les dictées.

Décision: les dictées des mots auront lieu:

- . pour le groupe 1: le mardi après l'entretien;
- . pour le groupe 2: le vendredi id.

2) Deuxième urgence: les achats. Je demande: "Qu'est-ce que cela veut dire discuter des achats"?

Les enfants trouvent: chercher ce qui manque - voir ce que nous avons dans notre caisse.

Après la recherche de tout ce qui manque, le groupe me demande si je pourrai m'occuper des prix. J'accepte.

GERMAINE me demande: "Combien de temps ça prendra pour les comptes?"
Je réponds: 2 heures.

Décision: Les comptes seront faits vendredi matin.

3) Troisième urgence: Brevet d'heures et Aides.

AUDE propose qu'on étudie l'heure. Je propose de faire passer les brevets le samedi matin.

Nous discutons alors des "Aides": "A qui chacun peut-il demander de l'aide?"

La discussion s'éternisant, je propose l'affichage du tableau des brevets d'heure. Adopté.

BERNADETTE refusant d'aider, je demande: "L'aide est-elle obligatoire?" Et je force, en signalant que je ne vois pas pourquoi j'aiderais ceux qui refusent d'aider les autres.

Décision: Pour l'entraînement à l'heure, chacun pourra demander de l'aide à ceux qui sont capables de lui enseigner ce qu'il veut apprendre..

4) Quatrième urgence: les carnets à vendre.

Décision: M. LE GAL verra les dessins à l'encre-vapo terminés et fabriquera les carnets.

A 10 h 25, je signale qu'il est temps d'arrêter et je demande: "Que faisons-nous des propositions non examinées?"

Décision: GENEVIÈVE recopiera les propositions sur une grande feuille qui sera affichée au-dessus du tableau, et elles seront discutées lors d'un autre conseil.

FEUILLE DE GENEVIÈVE

visites et sorties: parc de la houssais - visite à Emmaüs -
promenade dans les champs - visite aux correspondants -
visite de la ferme - faire un voyage à Pornic.

cuisine: faire des gâteaux

marionnettes: le bruit et la fête

observations: apporter des animaux

travaux: revoir les cahiers de calcul

boîte à questions: voir les questions

B/ ACTIVITES PERSONNELLES

B.1 - L'OUTIL DE MÉMOIRE

B 11. TATONNEMENTS DU 1er TRIMESTRE

L'évolution est sensiblement la même que l'an passé. A la fin de ce 1er trimestre, 8 enfants ont un aide-mémoire et s'en servent; les autres choisissent leurs activités personnelles au gré de leurs désirs du moment ou bien en fonction des choix de leurs camarades préférés.

La classe est constituée de 15 enfants:

ANCIENS		NOUVEAUX	
FILLES	GARÇONS	FILLES	GARÇONS
Barbara Brigitte Geneviève Germaine Colette Bernadette	Zoé Albert Blaise	Béatrice Denise Aude Cécile Simone	Boris
ONT UN AIDE-MÉMOIRE		N'ONT PAS D'AIDE-MÉMOIRE	
Barbara Geneviève Colette Aude	Brigitte Germaine Bernadette Cécile	Zoé Blaise Béatrice Simone	Albert Boris Denise

L'évolution du 1er trimestre confirme mes observations de l'année précédente:

Les filles (anciennes) ont montré beaucoup plus d'intérêt pour l'organisation de leurs activités personnelles que les garçons (anciens). Il n'est pas sûr que cela dépende de la variable "sexe", car ces 3 garçons ont en lecture des difficultés plus importantes que les filles, qui sont toutes capables de déchiffrer. Ils sont peu attirés par les ateliers d'apprentissage.

Parmi les nouvelles, 3 filles savent lire (Béatrice, Aude et Cécile). BÉATRICE est arrivée au mois d'octobre, en remplacement de Sylvie, partie dans une autre école, et elle a eu des difficultés d'adaptation

- . à ses nouvelles et nouveaux camarades;
- . à nos règles de vie;
- . à nos techniques de travail.

SIMONE ne sait pas lire, et DENISE a de grandes difficultés au niveau du déchiffrage. Elles ne s'intéressent pas aux activités d'apprentissage;

elles n'accrochent pas aux activités collectives qui demandent un certain niveau scolaire pour y participer pleinement.

Quant à BORIS, il a été intégré au groupe des garçons et il les imite.

Pour tous ces enfants, qui ne sont pas aptes à organiser eux-mêmes leurs activités, j'interviens discrètement au cours des activités personnelles afin qu'ils réfléchissent à leurs choix, qu'ils essaient de se souvenir de ce qu'ils ont commencé et de ce qu'ils se sont engagés à faire.

Par contre, au conseil, j'interviens plus fermement pour tout ce qui concerne le respect des règles collectives et du matériel des différents ateliers.

Les 8 filles qui utilisent leur aide-mémoire nous posent moins de problèmes et elles constituent le noyau solide qui assure une certaine stabilité.

Je note qu'aucune des anciennes n'a repris le PLAN DE TRAVAIL élaboré l'année passée; chacune s'est recréé un plan beaucoup moins élaboré.

oOo

Durant ce trimestre, j'ai été amené à pratiquer un certain "forçage", à cause de la diminution de notre temps d'activités personnelles (cf. Annexe 1).

A la rentrée de septembre, afin d'accentuer la "dé-ségrégation" de notre classe de perfectionnement, j'ai proposé aux deux maîtresses du cours moyen d'élargir le champ de nos activités communes. Après discussion dans chaque classe et assemblée générale, nous avons établi un CONTRAT:

MARDI: plein-air, ensemble, au stade, avec le moniteur d'éducation physique, durant tout l'après-midi.

JEUDI: partage des enfants en trois ateliers: dessin, travail manuel, théâtre.

LUNDI et VENDREDI: utilisation d'une heure l'après-midi pour des activités de groupe, dans le cadre de l'étude du Milieu, qui se ferait en groupes mixtes (CM 1; CM 2; Perfectionnement).

Les activités avec les autres classes diminuent notre temps d'activités personnelles; et à certains jours nous ne disposons que d'une heure.

ALORS, J'AI ÉTÉ CONDUIT A ME POSER DES QUESTIONS

. Peut-on permettre à un enfant de ne pas consacrer une seule minute au "lire, écrire, compter?"

. Quel est le savoir minimum nécessaire pour être autonome?

. Peut-on laisser un enfant qui est déjà en retard suivre les lignes de faible pente qui le mènent: soit au bavardage, différent des échanges verbaux nécessités par une activité, soit aux ateliers d'expression? Mais le bavardage est nécessaire: c'est un moyen de communication qui permet contact, socialisation et confidences. L'expression est elle aussi une activité fondamentale...

. Comment faire pour que ces activités puissent se dérouler sans prendre le temps des apprentissages, eux aussi nécessaires? (Evidemment, c'est moi qui les juge nécessaires: il est nécessaire de savoir lire et écrire, nécessaire aussi de savoir compter, de savoir lire l'heure, etc. quand on va bientôt avoir 12 ans!).

Ne trouvant pas de réponse satisfaisante, j'ai essayé de FAIRE GAGNER DU TEMPS ET j'ai pratiqué une sorte de FORÇAGE.

- FORÇAGE pour que chacun se crée un OUTIL DE MÉMOIRE qui lui éviterait de perdre du temps lors du choix de ses activités:

- . en relevant et en montrant à chacun ses oublis;
- . en lui demandant quelles sont ses activités commencées;
- . en refusant de répondre aux questions du genre: "Qu'est-ce qu'on fait cet après-midi?" "Où il est mon dessin?"

- FORÇAGE pour que s'instaure un ENSEIGNEMENT MUTUEL, car les enfants perdent du temps dans l'attente du moment où je serai disponible pour les aider. Au conseil, j'explique que je suis incapable de répondre à toutes les demandes. Par exemple, en 30 mn d'activités personnelles:

- . je passe 15 mn au magnétophone pour expliquer son fonctionnement et remettre les bandes en place;
- . j'en passe 5 à l'imprimerie pour aider à la correction;
- . et encore 10 mn à la correction d'un texte.

Je n'aurai ainsi répondu qu'à 3 demandes sur 8.

Je reviens à plusieurs reprises sur cette nécessité de l'aide mutuelle; mais ceux qui ont des difficultés refusent parfois, pour une question d'amour-propre, l'aide des autres.

Le 25 novembre, nous faisons un bilan:

- 8 enfants ont un aide-mémoire; 6 un carnet, 2 un agenda;
- 7 n'en ont pas.

Mon FORÇAGE apparaît INEFFICACE.

Alors, fin décembre, je réclame un débat sur le problème de la LIBERTÉ DE CHOIX.

Je présente aux enfants mes observations depuis le début de novembre. J'insiste sur la nécessité pour chacun de faire un effort pour les apprentissages.

- Je demande le partage du temps d'activités individuelles entre:
- des activités de calcul et de français;
 - et des activités de musique, dessin, travail manuel.

Ils acceptent ma demande, qui sera mise en route après le retour des vacances.

MAIS JE N'AI PAS LA CONVICTI^{ON} D'AVOIR RÉUSSI A PERSUADER CEUX QUE JE VOUDRAIS VOIR ACCÉDER A UN NIVEAU MINIMUM (LIRE, ÉCRIRE, COMPTER), QU'IL LEUR EST NÉCESSAIRE DE FAIRE UN EFFORT DANS CES DOMAINES, POUR LESQUELS ILS SONT PEU MOTIVÉS, SOIT PARCE QUE LEUR MILIEU FAMILIAL EST PEU STIMULANT, SOIT PARCE QUE L'EFFORT A FOURNIR POUR OBTENIR DE MAIGRES RÉSULTATS, EST TROP CONSIDÉRABLE.

ANNEXE 1

Semaine du 4 au 9 novembre: temps d'activités personnelles, 8 h
 - du 12 au 16 - : - - 5 h.

SEMAINE DU 4 AU 9 NOVEMBRE - PLAN COLLECTIF					
LUNDI	mardi	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	
ENTRETIEN - CONSEIL					8 h 45
ACTIVITÉS PERSONNELLES					8 h 30
CONSEIL				Education physique	
RÉCRÉATION					10 h 30
CONSEIL	Calcul collectif. Les comptes	Calcul collectif: fabrication de calendriers	Lettre collective	Suite des activités collectives	10 h 55
					11 h 45
CONSEIL	PLEIN AIR	Activités personnelles	Atelier dessin avec 1 étudiant des Beaux-Arts		13 h 45
Activités personnelles		Ateliers avec CM 1 et CM 2	Activités personnelles		15 h
					16 h 45

PRÉVISIONS SEMAINE DU 12 AU 16 NOVEMBRE

13 h 45 à 14 h 45	10 h 45 à 11 h 45	14 h à 16 h 45	15 h à 16 h 45	
Echange avec l'autre classe de perf.: danse et foot	Groupe avec CM 1 et CM 2 pour préparer l'étude du milieu	Visites en groupes avec CM 1 et 2	groupe avec CM 1 et CM 2 pour exploitation des visites	

B 12 . CRÉATION D'UN PLAN DE TRAVAIL

A la rentrée de janvier, nous établissons ensemble la liste de tout ce que nous aimerions faire, et il nous arrive, parmi les fournitures reçues, des cahiers autocorrectifs de calcul commandés depuis octobre, ainsi qu'un fichier autocorrectif de problèmes, de la CEL.

D'autre part, la salle attenante à notre classe est devenue libre et sera aménagée en salle d'expression. Tout cela nous ouvre de nouvelles possibilités.

Nous établissons la LISTE DE TOUTES LES ACTIVITÉS PERSONNELLES POSSIBLES (46 Activités). Cette liste, copiée au tableau, y reste durant la semaine sans que nous trouvions un moment pour l'exploiter.

Aussi, au Conseil de coopérative du 13 janvier, je demande: "Qu'allons-nous faire de cette liste?"

Les enfants sont d'accord sur une proposition:

LA LISTE SERA RECOPIÉE ET AFFICHÉE AU PANNEAU AU-DESSUS DU TABLEAU.

Je demande alors: "A l'aide de cette liste, comment chacun va-t-il pouvoir se souvenir de ce qu'il a commencé? Comment chacun va-t-il prévoir ses activités?"

Plusieurs propositions sont faites: copie de la liste sur un carnet ou sur une grande feuille. Les enfants ne voient pas le problème posé par ce grand nombre d'activités. Aussi je demande: "Est-il possible de copier tout?"

Après un court échange et la découverte par BERNADETTE du regroupement possible des activités en ensembles, nous procédons à ce travail de regroupement et je recopie le tableau obtenu sur une grande feuille:

LECTURE	ÉCRIRE	EXERCICES	CALCUL	MUSIQUE	DESSIN
club magnéto texte journal BT	texte lettre chanson album exposé	mots	fiches	écoute invention chant	encre-vapo peinture craie drawing
		journal	cahier loto		
		imprimerie machine lino	heure	travail manuel	feutres tissu émail
			pesée monnaie longueur capacité tables inventions textes		
					pyrogravure aluminium dessin au tableau

COLETTE propose alors que la recherche d'un aide-mémoire soit faite par groupes de 5. Sa proposition est adoptée, et je demande à chaque groupe de se choisir un rapporteur.

Après 20 mn de travail animé, chaque groupe revient au conseil:

RAPPORTS

1) "Nous proposons que l'on fait un plan de travail et qu'on met les jours de la semaine. Nous proposons que l'on prend un cahier qu'on coupe en deux, que l'on prend une feuille et que l'on écrit dessus. On marque tout ce qu'y a au tableau. On met le nom avec la première lettre et la date. On met toute la lecture dans la marge du cahier et on fait un tableau. Quand c'est commencé, on fait une croix."

2) "On a fait un tableau. Si mardi je fais une lecture, je fais une croix. Si ce n'est pas terminé, je mets un rond pour savoir."

SEMAINE du	LECTURE	CALCUL	DESSIN	ÉCRIRE	EXERCICES	JOURNAL
LUNDI						
MARDI						
JEUDI						
VENDREDI						
SAMEDI						

3) "Nous proposons que l'on a chacun un carnet, que l'on écrit sur une feuille et qu'on l'accroche au mur."

Après discussion, l'unanimité se fait:

- . pour un plan de travail pareil pour tout le monde;
- . pour le choix de la grille du groupe 2.

La feuille sera tirée et collée sur un carton. Je fais préciser l'utilisation de la grille et je propose:

"Chaque matin, chacun écrit au crayon de bois ce qu'il compte faire. Quand il le fait, il repasse au crayon à bille. Quand il a fini, il met une croix."

Ma proposition est adoptée, pour un essai.

SEMAINE du

NOM:

JOURS	LECTURE	ÉCRIRE	EXER- CICES	JOURNAL	CALCUL	MUSTIQUE	DESSIN	TRAVAIL MANUEL	

B 13 - ÉVOLUTION DU PLAN

Au CONSEIL DE COOPÉRATIVE DU LUNDI 20 JANVIER

La semaine passée, nous avons essayé un plan. Qu'en pensez-vous?

- "On marque ce qu'on veut faire, comme ça on ne traîne pas partout."
- "Moi j'oublie de marquer, des fois."
- "Il faut recommencer, ça a bien marché. Les tours aux ateliers ont bien marché... On continue à les écrire au tableau."
- "On pourrait essayer un autre plan, pour que ça marche mieux."
- "Est-ce qu'on peut le faire signer à la maison?"
- "Au conseil, on marquerait pour toute la semaine ce qu'on veut faire."
- "On pourrait mettre au tableau un grand plan des ateliers, et chacun irait se marquer où il veut."

Une DISCUSSION a lieu à partir de ces avis, et nous décidons:

- . Nous gardons la même feuille de plan seulement pendant une semaine;
- . La vieille fiche est conservée dans une chemise et numérotée;
- . Nous ajoutons deux rangs:
 - les activités non terminées de la semaine passée;
 - les propositions d'activités pour la semaine;
- . Ces rangs seront remplis au conseil du lundi. Chacun pourra faire voir son plan à la maison, mais ce n'est pas obligatoire.
- . Le plan des ateliers sera fait sur le panneau à fiches.

NOM

SEMAINE du

N°

	LECTURE	ÉCRIRE	EXER- CICES	JOURNAL	CALCUL	MUSIQUE	DESSIN	TRAVAIL MANUEL
LUNDI								
MARDI								
JEUDI								
VENDREDI								
SAMEDI								
Activités commencées la semaine passée								
Activités que je me propose de faire								

Au CONSEIL de coopérative du 24 FÉVRIER, l'ordre du jour prévoit :

1) La visite des stagiaires du CPTR: compte rendu de la visite dans le journal - que faisons-nous de la carte de France qu'ils nous ont envoyée? - que faisons-nous des bonbons?

2) Le courrier: PORNIC: finir les textes individuels et le travail collectif de math. - BELGIQUE: répondre et prendre les températures le matin à 9 h.

3) Les marionnettes: apporter les matériaux - faire les comptes pour les achats.

4) Revoir les services et les responsabilités.

5) Faire le plan de travail de la semaine.

6) Faire les plans personnels:

- modification du plan;

- y aura-t-il des activités obligatoires?

DEBAT au sujet des plans individuels:

1) Visite des stagiaires. Chacun cherchera, cette semaine, sur la carte, une ville où va un des stagiaires; à l'aide du dictionnaire, il cherchera aussi dans quel département elle se trouve. Bilan le samedi.

6) Plan personnel.

. Modification du plan. Sur ma proposition, le dernier rang devient: "Activités prévues".

. Activités obligatoires. GERMAINE rappelle qu'elle a proposé il y a un mois, que chacun fasse au moins un texte par semaine, qu'on l'écrive, qu'on le corrige et qu'on le copie sur le classeur. Tout le monde avait accepté, et la coopérative avait acheté des classeurs. Or "il y en a qui font pas de texte, et personne ne dit rien!"

Après discussion, on décide à l'unanimité de maintenir cette obligation. Il ne s'agissait pas là de refus caractérisé, mais plutôt d'un oubli; d'autre part, la programmation du travail de la semaine était plutôt mal organisée.

Comment faire? Après discussion, je propose d'inscrire les activités obligatoires dans la colonne des "activités prévues" et de les souligner. Cette proposition sera mise à l'essai cette semaine. Bilan samedi.

Nouvelle colonne: l'activité "Carte de France" ne disposait pas d'une colonne. Il me faut prévoir des colonnes vierges.

Le lundi 12 mai, nous n'avons plus d'imprimés vierges pour les plans. Avant de faire un nouveau tirage, je demande aux enfants s'ils souhaitent une modification.

Comme il nous arrive, ce mois-ci, de disposer de temps imprévus d'activités personnelles, l'après-midi,

- plein air supprimé à cause de la pluie;
- piscine supprimée à cause du nettoyage, puis des examens...

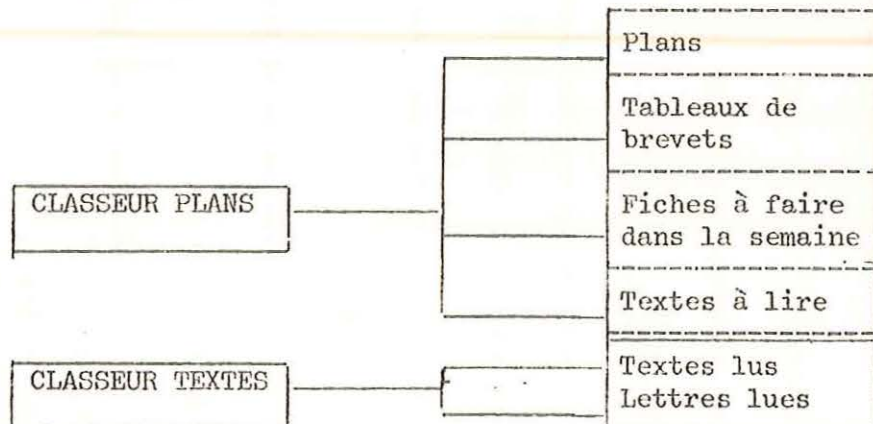
nous décidons de distinguer, sur le plan, le matin de l'après-midi.

Pour faciliter le classement des plans (nous en sommes au n° 12), je propose de changer la couleur du papier chaque semaine:

- n° 12, blanc,
- n° 13, jaune canari,
- n° 14, vert,
- n° 15, rose,
- n° 16, jaune clair.

Comme les chemises de rangement des textes et lettres et des plans sont en désordre, j'en profite pour préciser à nouveau le classement:

(Ce tableau sera affiché)



B 14 - UTILISATION DU PLAN

B 141 - Remplir son plan

Le 1er jour d'utilisation du plan, nous nous heurtons à certaines difficultés:

- 8 enfants savent utiliser le tableau à double entrée;
- 4 savent utiliser les colonnes, mais pas les rangs des jours;
- 3 savent utiliser les rangs des jours, mais ne savent pas se servir du tableau collectif pour le choix de leurs activités personnelles; ex. en lecture ils écrivent "lecture" mais ne précisent pas: "club" ou "magnéto".

Il nous faudra 25 mn pour que chacun remplisse son plan, avec ses projets:

NOMBRE DE PROJETS INSCRITS POUR LA JOURNÉE

1: Brigitte - Colette - Béatrice - Simone	4: Albert
2: Barbara - Zoé - Cécile - Aude - Germaine	5: Bernadette - Blaise
3: Geneviève - Boris	

Denise est RDJ (responsable de jour) et ne travaille pas dans les ateliers.

Mais lorsque les projets sont inscrits, l'organisation des activités est loin d'être résolue, car il faut se répartir dans les ateliers en fonction des choix, et aussi en fonction des places disponibles. (Cf. Chapitre "Organisation des activités")

B 142 - Les activités obligatoires

Au conseil du 24 février (Cf. chap. Evolution du plan), la notion d'activité obligatoire apparaît.

B 143 - Le plan oublié

Je constate que certains, en février, n'utilisent plus leur plan pour le choix de leurs activités en fonction des activités non terminées. Quelques uns d'ailleurs n'inscrivent pas de +, comme prévu par le conseil, quand l'activité est commencée. Aussi je décide pde procéder à un SONDAGE (pour faire le point).

Le SONDAGE a lieu le jeudi 27 février à 11 h 40.

Je pose la question:

"Nous avons décidé d'inscrire notre choix sur le plan de travail avant d'aller s'inscrire au tableau. Qui a inscrit son choix sur son plan de travail, avant de le donner à la RDJ?"

Mettre une + pour OUI, un - pour NON.

AUDE	Imprimerie	-	Texte	+			
BRIGITTE	Loto	+	Calcul	+			
BERNADETTE	RDJ						
BÉATRICE	Imprimerie	-	Texte	+	Lecture	-	
CÉCILE	Heure	+	Lecture	+			
DENISE	Loto	+	Calcul	+			
GERMAINE	Heure	+	Exercices	+			
SIMONE	Imprimerie	-	Texte	-	Lecture	-	
ALBERT	Calcul	-	Loto	-			
BORIS	Calcul	-	Loto	+			
BLAISE	Heure	+	Lecture	+			
ZOE	Calcul	-	Lecture	-			

Je fais le bilan au conseil: OUI, 13 - Non, 11

utilisent leur plan:	5
utilisent un peu -	3
n'utilisent pas -	3

Nota - 3 enfants sont absents
La RDJ ne travaille pas.

Je ne discute pas ce bilan. Mais je réclame un nouveau sondage au conseil du soir et nous constatons que TOUS LES ENFANTS ONT CETTE FOIS UTILISÉ LEUR PLAN.

20 activités: 20 OUI.

Nous avons construit UN PLAN POUR NOUS SOUVENIR.
COMMENT FAIRE POUR SE SOUVENIR DU PLAN?
COMMENT EN FAIRE UN OUTIL USUEL?

Décision - Chacun présentera son plan au RDJ pour se faire inscrire sur le tableau. Quand il quittera son activité, il mettra une + si elle n'est pas terminée, et un (+) si elle l'est. Il gardera son plan avec lui, à l'atelier.

B 144 - Passage au stade des prévisions d'activités sur la semaine

Au conseil de coopérative on décide 2 activités collectives qui ont des implications dans les activités personnelles, pour ceux qui y participent:

- Dictée des 12 mots du groupe 1, de notre expérience de recherche d'une technique d'apprentissage des mots (le mardi après l'entretien);
- Dictée des 12 mots du G 2 (le vendredi -);
- Passage des brevets de l'heure (le samedi après l'éduc. physique).

J'écris au tableau le PLAN COLLECTIF DE TRAVAIL:

Lundi 28 avril	Mardi 29 avril	Jeudi 1 mai	vendredi 2 mai	samedi 3 mai
Conseil	Entretien	PAS	Entretien	
	Dictée		Dictée	Education physique
			Calcul	
Récréation				
Activités personnelles	Activités personnelles	DE	Calcul: les Comptes	Activ. personn. Brevet de l'heure
Danse et sport	Plein air	CLASSE	Marionnettes avec M. Michel	
Ateliers avec CM 1 et CM 2			Piscine	

Je fais prendre conscience du temps limité d'activités personnelles: jeudi, pas de classe; vendredi matin, temps bloqué par les comptes.

Je distribue les plans vierges et je demande à quel moment faudrait-il prévoir l'étude des mots du G 1. La plupart découvrent qu'il faudrait le faire le lundi. Alors THÉRÈSE demande: "Est-ce qu'on peut le faire à la maison?"

Nous discutons du travail à la maison, et il est décidé que chacun peut prévoir ses activités sur ses temps libres: en classe, en récréation, en étude, à la maison.

Plusieurs prévoient l'étude des mots du G 2 le mardi, ainsi que l'entraînement au passage du brevet de l'heure:

MOTS G 2 PRÉVUS LE LUNDI	MOTS G 2 prévus LE MARDI
Germaine - Colette - Aude - Cécile - Barbara - Bernadette - Geneviève	Aude - Bernadette Geneviève
ÉTUDE DES MOTS	MOTS G 2 PRÉVUS A LA MAISON
	Bernadette - Cécile - Barbara - Germaine

ENTRAÎNEMENT AU PASSAGE DU BREVET DE L'HEURE

Lundi	Germaine - Barbara - Cécile - Colette - Geneviève Béatrice - Simone
Mardi	Germaine - Barbara - Cécile - Aude - Denise - Geneviève - Albert

Le mardi 29 avril, je distribue un texte à chacun et j'écris au tableau: "Le texte de lecture distribué sera à lire pour 11 h 35."

AUCUN ENFANT ne le prévoit à son plan de travail.

B 145 - Intervention des parents dans le choix des activités

EXERCICES (4)

1. J'écris le nom féminin, puis le nom masculin. Ex. : une chienne, un chien.

1. une chienne	5. une vendeuse	9. la voyageuse	13. la coiffeuse
2. une chatte	6. la caissière	10. la voyageuse	14. l'ogresse
3. une louve	7. la gardienne	11. l'aviatrice	15. la blanchisseuse
4. une lionne	8. la bouchère	12. l'institutrice	16. la paysanne

2. J'écris le nom masculin, puis le nom féminin.

1. le voisin	5. le mercier	9. le bûcheron	13. le comte
2. le client	6. l'infirmier	10. le pharmacien	14. un spectateur
3. le filleul	7. le cuisinier	11. le Farisien	15. un bienfaiteur
4. l'apprenti	8. le bohémien	12. le lion	16. un peureux

3. Le féminin est ici un mot différent du masculin. Animaux par couples.

génisse	1. Le singe et la ... grimpent dans les arbres.
poule	2. Le bœuf et la ... ruminent dans l'étable.
cane	3. Le canard et la ... nagent dans la mare.
guenon	4. Le veau et la ... gambadent dans la prairie.
vache	5. Le coq et la ... sortent du poulailler.

4. Dictée. — L'effrayante histoire du chameau.

Le cousin taquine Poum et il invente l'histoire effrayante... du chameau... — J'aime mieux me trouver seul dans la cage aux lions que de me rencontrer avec le ... M666... Figure-toi qu'il a une tête de cheval, un cou de cigogne, une bosse extraordinaire sur le dos. Il a des pieds de bœuf et une queue d'éléphant.

45

Le 24 janvier, G. s'est inscrite en exercice. Je constate qu'elle travaille sur un vieux livre de français; elle essaie de faire l'exercice n° 1. Notre conversation s'engage:

MOI - Que fais-tu?

R. - Je fais un exercice: la caissière, le caissier; une vendeuse, un vendeur.

MOI - Qui t'a demandé de faire des exercices comme ça?

R. - Maman en premier, papa après.

MOI - As-tu envie de les faire?

R. - Oui, ça me plaît. Ça fait plaisir à papa et à maman parce qu'ils veulent que je fais des devoirs...; ça m'apprend...

MOI - Si tu veux faire plaisir à papa et maman, je peux te donner des exercices qui te seront plus utiles.

R. - Je veux bien.

Nota - L'exercice reproduit ci-dessus est tiré du livre de J. et A. CHATEL: Le nouveau livre unique de lecture et de français, CM 1, Nathan 1956.

MOI - Où as-tu trouvé ce livre?

R. - C'est Madame X. qui me l'a donné.

MOI - Mais je ne comprends pas pourquoi tu fais ces exercices pendant le temps d'activités personnelles!

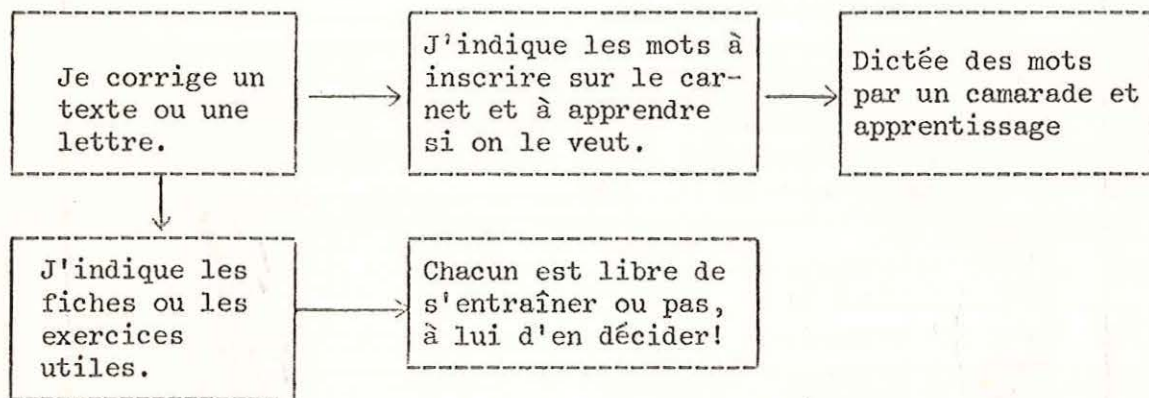
R. - C'est papa et maman...; ils trouvent que je m'amuse trop... et qu'il faut que je fais des devoirs à l'école. C'est pas pour s'amuser, dit maman, c'est pour faire des devoirs aussi!

MOI - Veux-tu que je parle du problème des devoirs au conseil?

R. - Je veux bien.

Au conseil, G. raconte notre conversation, et j'enchaîne en parlant des ENTRAÎNEMENTS UTILES et des ENTRAÎNEMENTS INUTILES.

Je redonne le schéma d'entraînement que j'avais présenté en novembre:



Je note que, à la suite de cette mise au point, GENEVIÈVE, GERMAINE et BLAISE me demandent des fiches au moment des corrections.

J'écris aux parents de G. pour les engager à éviter des entraînements inutiles, - ce qui ne contribuera pas à améliorer nos relations.

B.2 - L'ORGANISATION DES ACTIVITÉS

B 21 - QUELQUES PROBLÈMES D'UTILISATION DES ATELIERS AU 1er TRIM.

B 211 - Le non-rangement

A trois reprises, durant le mois d'octobre, j'ai dû ranger et nettoyer seul l'atelier-peinture, les utilisateurs et les responsables n'ayant pas assuré ce service. Au conseil, j'ai rappelé cette négligence, sans que la situation se soit améliorée de façon durable. J'ai alors décidé de ne plus assurer la remise en état de cet atelier, et j'ai prévenu qu'il serait fermé si les responsables volontaires (ZOE, BORIS et SIMONE) ne remplissaient pas correctement leur service.

Leurs camarades les ayant menacés de leur interdire l'accès des autres ateliers, ils se montrent par la suite plus coopérants... du moins pendant une quinzaine de jours!

B 212 - Non-respect du matériel

Le lundi 21 octobre, AUDE, qui est responsable de jour, ne peut plus assurer le fonctionnement des activités personnelles, car les heurts se multiplient:

- . BRIGITTE pleure;
- . 6 enfants vont dans un atelier de 3 places (peinture) et se bousculent. Un pot tombe; mais personne ne l'a fait tomber, et personne ne veut nettoyer...
- . SIMONE injurie BARBARA: "Elle m'a juré les morts et m'a dit que ma mère ne lavait jamais son linge!"

J'arrête alors les activités et demande la réunion du conseil. Nous discutons calmement de la situation.

A la reprise des activités, cinq se bousculent pour aller en dessin. La RDJ applique alors une règle non discutée en conseil: "C'est les ceusses qui sont arrivés les premiers qui restent." Elle renvoie DENISE à sa place. Mais DENISE boude. Le ton monte...

J'arrête une nouvelle fois les activités et je proteste fermement contre le désordre: "Vous n'avez qu'à établir une règle, et comme ça la responsable ne sera pas obligée d'en inventer une!"

Il est décidé que chacun ira à son tour, mais rien n'est mis en place pour assurer l'exécution de cette décision.

Le mardi 22 octobre, ZOE, ALBERT et BLAISE s'amuse au club-musique et cassent la darbouka offerte par nos camarades tunisiens. Je réclame l'arrêt des activités et la réunion du conseil:

JLG - Cette darbouka nous avait été offerte par nos correspondants de Tunisie et on s'en servait depuis un an. Que s'est-il passé dans le club?

RDJ - J'ai demandé à Albert d'aller à sa place, trois fois. Il est arrivé

le dernier... A chaque fois il revenait quand j'avais le dos tourné.

JLG - Qui l'a cassée? et comment ça s'est passé?

ZOE - On enregistrait... je l'ai fait tomber...

ALBERT - Pourquoi que tu m'accuses? VI

BORIS - Il faudrait fermer l'atelier-musique!

JLG - Est-ce qu'il faut fermer l'atelier parce que trois camarades y chahutent?

RDJ - Je propose qu'ils vont plus à la musique.

COLETTE - Je propose qu'ils font un autre instrument!

Le Conseil décide que BLAISE, ALBERT et ZOE devront fabriquer un instrument pour le 12 novembre et qu'ils n'iront pas à l'atelier pendant une semaine.

Le 8 novembre, l'atelier-peinture ne peut plus fonctionner: pinceaux non lavés, peintures sales. Je demande la réunion du conseil. Il est décidé que celui qui ne respecterait pas les règles:

- . mettre les pinceaux sales dans le pot à eau;
- . recouvrir les pots à la fin de l'activité;
- . ranger et nettoyer...

serait privé d'atelier-peinture pendant une semaine.

B 213 - Rôle du responsable de jour

Le RDJ est resté à jouer dans la cour et n'est pas venu préparer le matériel nécessaire au fonctionnement des ateliers, rendu impossible au moment de la rentrée en classe. DIDIER, qui est RDJ, répond: "Moi, je ne veux pas être responsable de jour!".

Je pose le problème au conseil: "Le conseil donne-t-il le droit à un camarade de ne pas être responsable de jour?" Après un débat de 20 minutes, il est décidé que:

Chacun est obligatoirement responsable de jour à son tour. Celui qui est responsable de jour doit être présent à 8 h 40 (nous rentrons à 8 h 45).

S'il est absent, il est remplacé jusqu'à son arrivée par le suivant. S'il est en retard par sa faute, il fait sa part quand il arrive et il doit une réparation.

B 22 - RÉPARTITION DANS LES ATELIERS AU 2ème TRIMESTRE

B 221 - Le jour de la mise en fonctionnement du plan de travail

SIMONE se précipite vers l'atelier-peinture; BLAISE, ALBERT et ZOE et BORIS, vers l'atelier-son. C'est le désordre, ce sont les heurts habituels de mise en place quand le temps d'activité est limité. "J'étais le premier!"

La loi du PREMIER OCCUPANT est de nouveau implicitement admise par tous.

Cette fois, puisque les choix ont été exprimés par tous, je décide d'intervenir pour que nous discussions de ce problème. Que chacun reprenne une place à un pupitre, et nous réfléchirons ensemble!

"Lorsqu'il y a plus de choix pour un atelier qu'il n'y a de places, comment allons-nous faire?"

Quelques enfants ne comprennent pas. Alors je demande: "Ceux qui veulent aller en peinture, voulez-vous y aller, pour qu'on voie si vous êtes trop nombreux?"

Ils sont cinq. "Combien avons-nous de places?" - "Trois" (ce nombre de 3 a été fixé compte tenu de nos tâtonnements antérieurs).

"Qui va quitter l'atelier?" Aucune règle satisfaisante n'est trouvée. Pour en finir, on décide que, à titre d'essai:

1. La liste des choix sera inscrite au tableau;
2. Le responsable de jour décidera qui ira d'abord;
3. Dans les ateliers où nous manquons de place, le temps sera partagé en deux.

TABLEAU DES CHOIX (Atelier décidé par la RDJ)

LECTURE		ÉCRIRE	CALCUL	MUSIQUE		DESSIN
Club	Revue	Texte	Cahier	Ecoute	Invention	Peinture
Aude Bernadette Zoé Blaise Boris Albert Brigitte	Bernadette	Béatrice Blaise Albert Bernadette Lettre Germaine Geneviève	Aude Bernadette Geneviève Germaine Barbara Cécile Blaise Albert	Blaise Albert Zoé Aude Cécile Boris	Aude Cécile Blaise	Odette Bernadette Aude Simone (1) Barbara

(1) SIMONE ne fait qu'un choix et se trouve sans atelier.

Fonctionnement des ateliers

Au bout de 15 mn, les 3 de l'atelier-dessin le quittent. Après une 1/2 heure, l'atelier-son est libéré par BLAISE et ALBERT, qui hésitent ensuite pour le choix d'une activité.

BERNADETTE, AUDE, COLETTE, après l'atelier-dessin, errent, puis vont au loto, qu'elles n'avaient pas inscrit dans leur choix. Elles n'ont pas consulté leur plan pour cette 2ème activité.

Conseil

La RDJ fait le bilan de l'activité:

RDJ - Colette ne faisait que rire. Zoé m'a appelée "poireau". Barbara a dansé à la peinture. Germaine ne fait que rire. Blaise fait des grimaces. Boris ne lisait pas au club, il embêtait Béatrice...

COLETTE - Je riais parce que Bernadette, elle disait tout le temps: "Qu'est-ce que c'est que ça?"

ZOE - J'étais à l'atelier lecture. Je cherchais le livre des bateaux... elle me prend par les épaules et je lui ai dit "poireau!"

BARBARA - Je ne dansais pas. Simone est témoin!

GERMAINE - Oui, je riais!

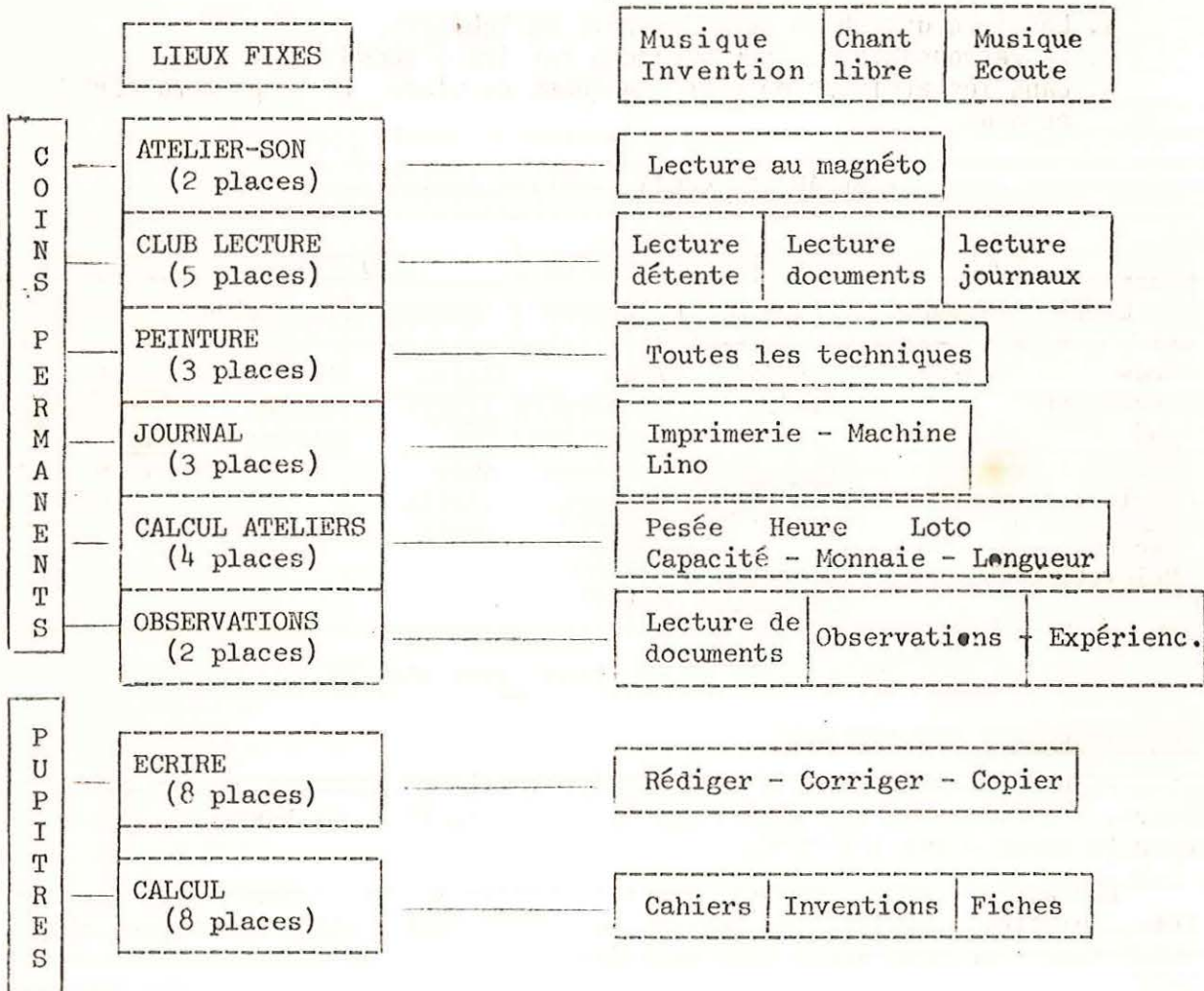
BLAISE - Eh ben! si on n'a plus le droit de faire des grimaces maintenant!

JLG - On a le droit de faire ce qui ne dérange pas les autres!

BORIS - Oui, j'ai embêté Béatrice! La RDJ m'a donné une claque, elle n'a pas le droit!

Une discussion sur les droits de la RDJ n'aboutit pas à une claire définition de son rôle.

B 222 - Lieux d'activités - Nombre de places dans chaque atelier



Jeudi 16 janvier, 14 h - Nous disposons de 1 h 30 d'activités. Je demande à chacun d'inscrire au crayon ses désirs. DIDIER, MANUEL ET GÉRARD écrivent rapidement: Musique, et se précipitent dans l'atelier. JEANNE les interpelle: "Eh! Moi aussi je veux aller à la musique!"

Je rappelle les trois garçons et nous discutons des lieux d'activités et du nombre de places disponibles dans chaque atelier.

B 223 - Le tableau des choix.

Vendredi 17 janvier 9 h 30 - Nous disposons de 1 h d'ateliers. Je propose aux enfants d'utiliser le tableau métallique, avec des fiches, pour la liste des choix, car je n'ai pas envie de recommencer chaque jour de copier au tableau la liste des ateliers.

Tous sont d'accord. Je prépare une fiche par atelier, et ensuite les enfants me donnent leur choix; j'établis autant de fiches qu'ils ont fait de choix.

Aussitôt se pose le problème: COMMENT SAVOIR QUI PEUT ALLER EN PREMIER DANS L'ATELIER? La règle du jeudi est conservée: C'est le RDJ qui décide.

Comme il est impossible de souligner le nom comme sur le tableau, nous convenons de barrer la fiche d'un trait rouge; elle sera changée de place par le RDJ quand il y aura changement d'atelier.



Fonctionnement des ateliers

Pas de problème particulier, sauf pour le RDJ à propos du changement des fiches sur le tableau métallique.

Conseil: Le problème du changement des fiches est examiné. Après réflexion, je propose de garder seulement la fiche barrée. Une règle est établie:

Chaque jour, en commençant par ordre alphabétique, par le suivant de celui qui a choisi la veille, chacun indique son premier choix. La RDJ l'inscrit au tableau, sauf si l'atelier est déjà plein; dans ce cas, il donne son 2ème choix.

Une fiche blanche est placée devant le nom de celui qui a eu le droit de choisir le premier.

Activité pendant mon absence

Le samedi 18 janvier je suis absent, et l'institutrice qui me remplace est connue des enfants. Il a été convenu avec eux qu'elle se contenterait de noter ce qu'elle voit et qu'elle présenterait son bilan au conseil.

Le choix et le tableau des activités ont été décidés le vendredi soir. De l'avis des enfants et de l'institutrice, elles ont bien fonctionné.

B 224 - Grille pour le Responsable de jour

Le lundi 20 janvier, le RDJ dit qu'il faudrait une feuille pour l'aider à savoir qui a été dans tel atelier, parce que "certains vont deux fois dans le même; ils laissent pas la place aux autres." Ceci quand le temps d'activité personnelle est long.

Nous cherchons ensemble et je propose une grille avec une colonne "Souvenir", où le RDJ notera si chacun se souvient où il a été durant sa journée (voir page suivante).

Souvenir des activités

De temps en temps, à ma demande, le RDJ fait un sondage. Il demande à chacun d'essayer de se souvenir, dans l'ordre, de ses activités personnelles. Exemple, le 18 avril (tableau p. 37).

A T E L I E R S D E L A C L A S S E

DATE:

RESPONSABLE DE JOUR:

NOMS	ATELIERS			SOUVENIR
AUDE				
BRIGITTE				
BERNADETTE				
BARBARA				
BÉATRICE				
COLETTE				
CÉCILE				
DENISE				
GENEVIÈVE				
GERMAINE				
SIMONE				
ALBERT				
BORIS				
BLAISE				
ZOË				

OBSERVATIONS POUR LE CONSEIL

	ACHATS A PROPOSER

Exemple : le 18 Avril

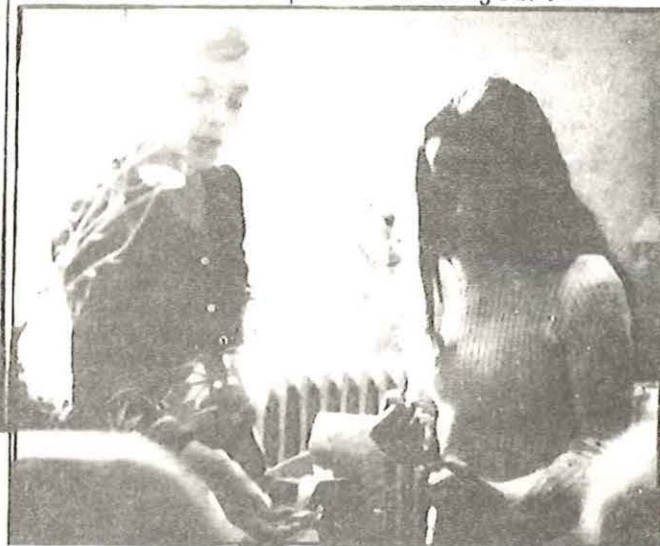
	R D J	Brigitte					Souvenir
Aude	Club	carte	magnéto	texte			exact
Brigitte							
Barbara	lettre	copie					exact
Bernadette	calcul	cahier	texte				exact
Colette	journal imprimé						exact
Cécile	heure						exact
Denise	heure	breuets	peinture	calcul	cahier		exact
Geneviève	fichier	club	lettre				exact
Germaine	fichier	texte					exact
Simone	club	1 brevet	heure	cahier			hésitation puis exact
Albert	club	cahiers					exact
Boris	calcul	cahier	club				exact
Blaise	club	magnéto	pesée				exact
zoé	club	magnéto	club				exact
Béatrice	copie	texte	magnéto				exact

B 23 UNE MATINÉE D'ACTIVITÉS AU TROISIÈME TRIMESTRE :

Le vendredi 23 Mai

Cécile anime l'entretien.
Elle est responsable de jour.

de 8h à 9h	scrire les	activités	de 10h à 11h
lettres	personnelles	(personnelles)	de 11h à 12h
le week-end	conseil	conseil	de 12h à 13h
Planète	de la	de la	de 13h à 14h
1er	de la	de la	de 14h à 15h
Plein-Air	de la	de la	de 15h à 16h
avec CM1	S.E.S.	S.E.S.	de 16h à 17h
et CM2	Précise	Précise	de 17h à 18h



Nous avons reçu un colis de nos correspondants de la Réunion.

Barbara, la responsable du courrier présente les coquillages à ses camarades.

Simone, elle, présente un orvet.



9 h 25 Chacun rentre dans notre salle, prend son plan de travail, est appelé par la responsable de jour et lui indique l'atelier qu'il a choisi.

Je propose une activité obligatoire : *"chercher combien a coûté l'envoi du colis de nos camarades de la Réunion."* et

je rapelle que c'est notre dernière séance d'activités personnelles avant le bilan du samedi, qui comprendra :

- passage du brevet de l'heure,
- dictée des 24 mots de notre expérience de recherche d'une technique d'apprentissage,
- brevet des plantes : savoir les reconnaître, savoir écrire les noms.

Chacun rejoint alors son atelier, et la responsable de jour circule, tandis que je me tiens, assis à un pupitre, à la disposition de ceux qui ont besoin de moi.



Vue
—
générale.

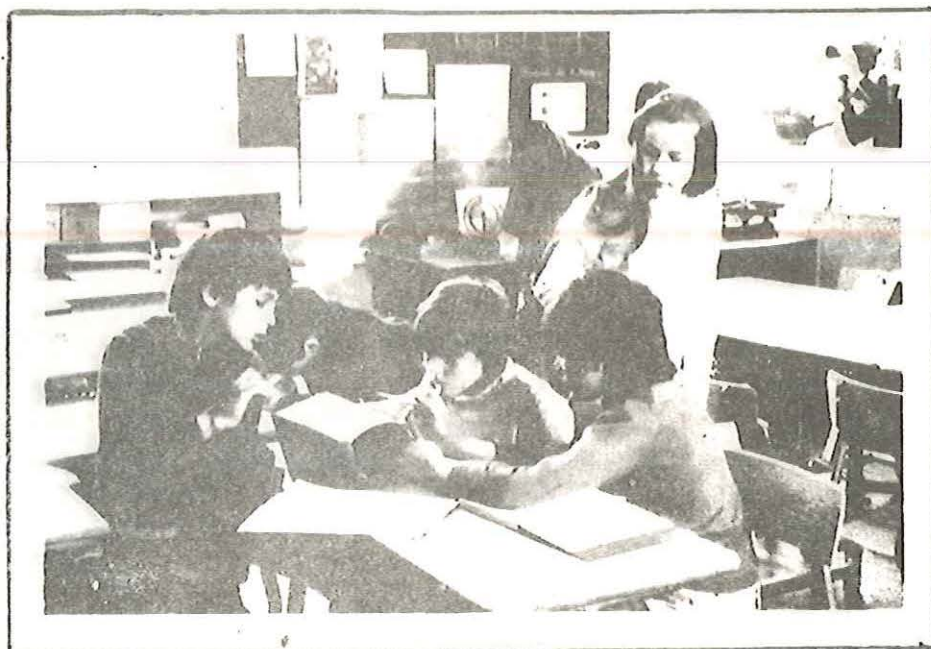
(il manque
le
club-lecture
et
l'atelier-
journal)

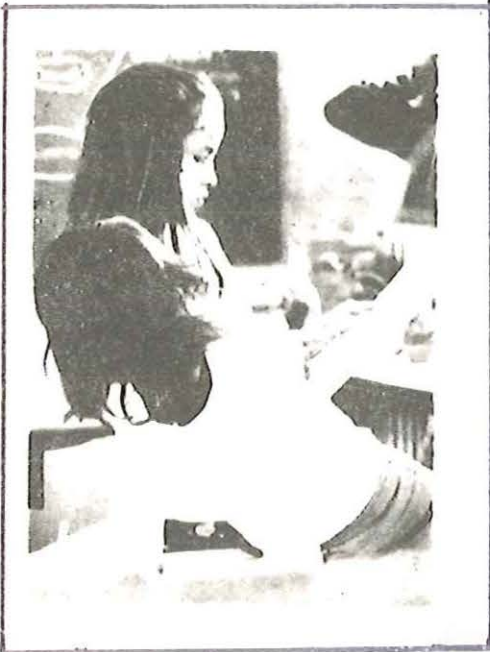
Activité obligatoire

Albert, Boris et Zoé, calculent la valeur des timbres collés sur le colis des correspondants.

A côté, Bernadette travaille sur son cahier de calcul.

Cécile, la responsable de jour, suit de près les activités.



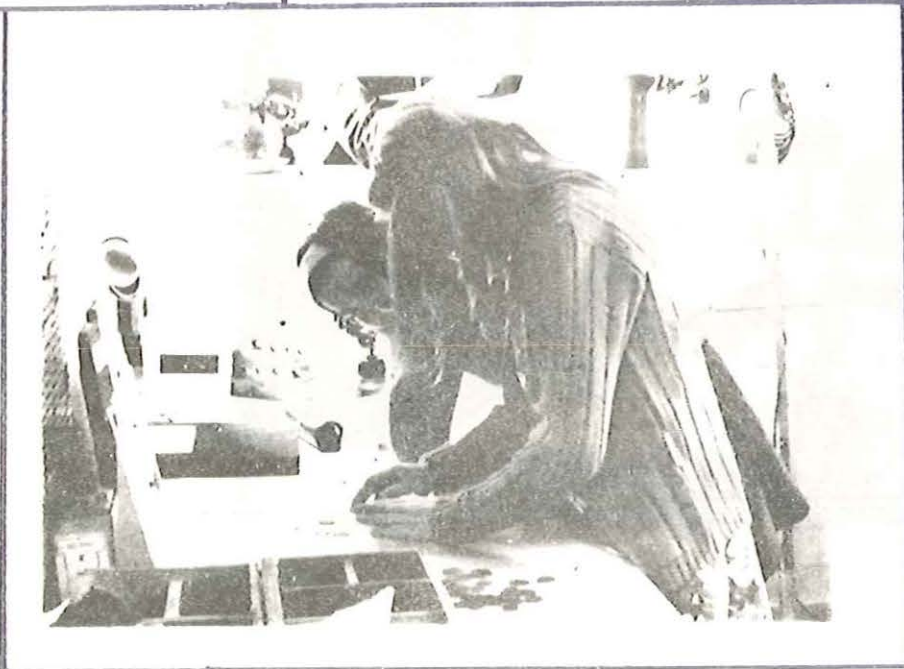


← Cécile note sur sa fiche,
LES ATELIERS CHOISIS
par ses camarades.

Germaine et Denise
travaillent à

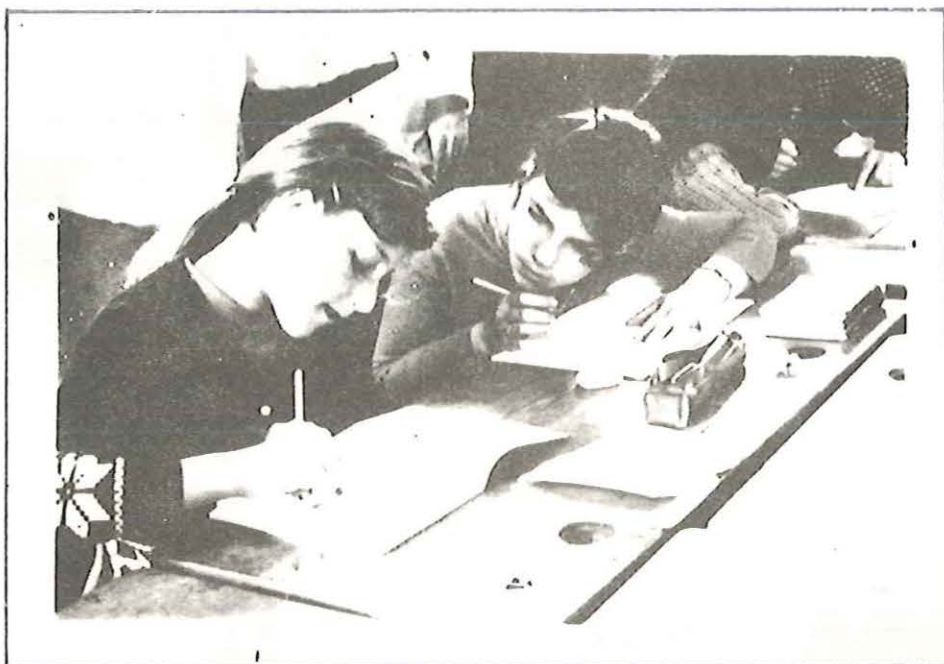
L'ATELIER - MARCHANDE

Germaine aide Denise
à manipuler la monnaie.



Elles viennent
ensuite
me faire part
de
leur activité.





A L'ATELIER - ECRIRE,

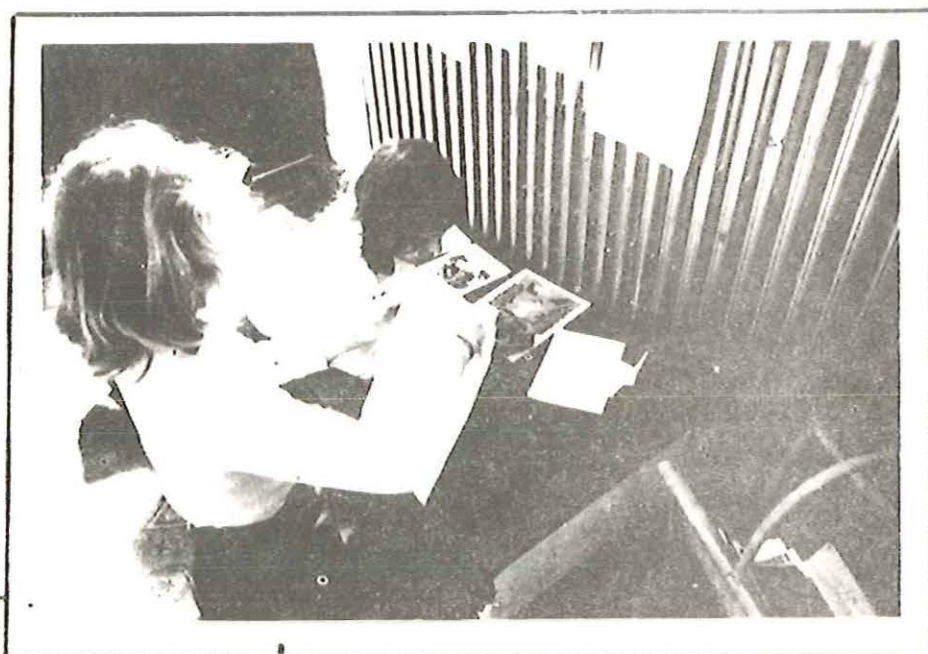
Geneviève écrit une lettre, à côté de Barbara.

Après avoir effectué une première correction,
elle vient me présenter sa lettre
pour une correction définitive.



après avoir écrit
un texte,

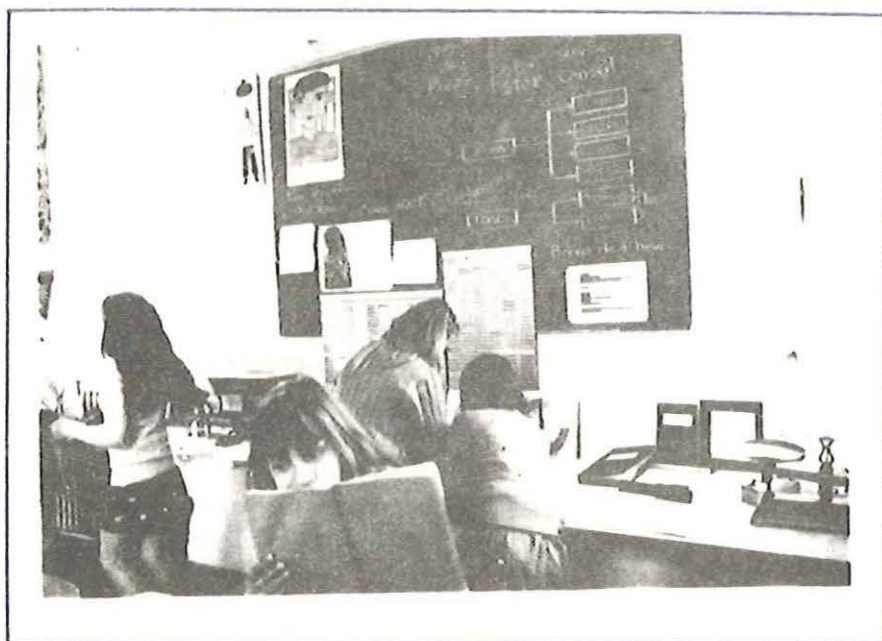
Aude
et
Simone



viennent
lire
au
CLUB
LECTURE

tandis que
Blaise
aide
Colette
à
composer
son texte.



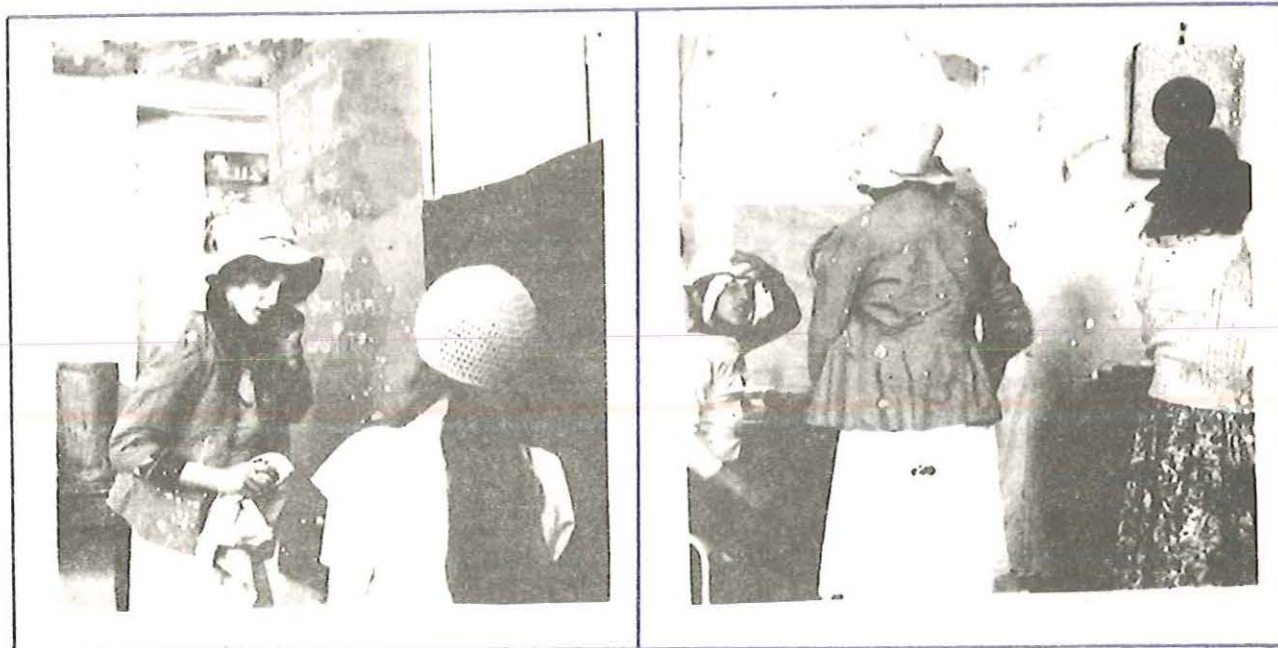


Béatrice
cherche
un mot
dans un
dictionnaire.

On voit
les panneaux
métalliques
qui servent
pour le choix
des activités.

10 h 30 C'est la récréation.

- * Un groupe fait, seul, du théâtre dans la salle d'expression,
- * un autre continue ses activités personnelles,
- * plusieurs enfants vont dans la cour, ou sur le plateau d'Education Physique, où j'anime le foot-ball.



De 10 h 55 à 11 h 30, nous continuons les activités personnelles, puis la responsable de jour anime un court conseil de bilan. Elle fait part au groupe de ses observations et de ses critiques, puis elle donne la parole à ses camarades.

B 24 - LA PART DU MAITRE

B 241 - Deux journées au mois de mai

Le lundi 5 mai à 8 h 45, j'anime la mise en route des activités. Il a été décidé, au conseil du lundi 28 avril, qu'il n'y aurait pas aujourd'hui de conseil de coopérative, car nous serons en vacances le lendemain soir.

Je propose que nous fassions rapidement le bilan des ACTIVITÉS COLLECTIVES de la semaine précédente:

- Les COMPTES DE COOPÉRATIVE. Le conseil m'avait chargé de demander le prix des matériaux nécessaires. J'ai tiré une fiche qui a été distribuée vendredi. Nous avons fait les comptes et nous avons 13,29 F de déficit.

Depuis, j'ai tiré des invitations pour l'exposition de "L'Enfance au Viet-Nam" avec notre papier, et je verse 45 F dans la caisse.

Je propose de reprendre la fiche maintenant et de voir chacun ce que nous pourrions acheter. Nous pourrions faire un conseil de bilan demain à 11 h.

Ma proposition est acceptée.

- Le BREVET DE L'HEURE. "Le brevet de l'heure a été passé samedi matin par la normalienne que nous avons en stage. Qui l'a terminé?"

Il n'y a que Bernadette. "Êtes-vous d'accord pour qu'on refasse une séance demain à 10 heures?" Proposition adoptée.

- ACTIVITÉS NOUVELLES. "J'ai tiré le texte de BERNADETTE ce matin."

"Vous pourriez nous en donner un à chacun, et on viendrait vous le lire... vous savez, comme l'autre jour!"

"Moi je veux bien." Proposition adoptée. Je serai à la disposition de chacun pour l'écouter lire le texte (en annexe)."

J'écris alors au tableau, POUR MÉMOIRE:

ACTIVITÉS PERSONNELLES

Activités obligatoires:

les comptes
l'heure (entraînement)
lecture du texte d'Hélène

Activités libres:

toutes les autres activités
lettre et dessin pour le Dr Brunon
lettre à Catherine

LES COMPTES DE COOPÉRATIVE

Il nous manquait 13,29 F, mais nous avons vendu pour 45 F de papier.

Que pourrions-nous acheter maintenant?

PLAN COLLECTIF DE TRAVAIL

LUNDI	MARDI
Activités personnell.	Entretien
	Activités personnelles Brevet
Récréation	
Activités person.	Conseil - Bilan Bilan des 24 mots
Danse et sport avec l'autre classe de perfectionnement	Plein air avec le CM 1 et le CM 2
Ateliers avec le CM 1 et le CM 2	

Je distribue les plans vierges. Il est 9 h. Chacun prévoit ses activités. A 9 h 15, j'aide la RDJ à placer les fiches au panneau métallique.

A 9 h 20, je m'assois à un pupitre et j'y reste à la disposition des enfants jusqu'à 10 h 30, heure à laquelle je sors pour animer le foot-ball de la récréation, sur le plateau.

Je corrige la lecture de BERNADETTE, ZOË, ALBERT et COLETTE.

Je corrige la lettre de Geneviève.

Je conseille COLETTE pour les comptes.

Je certifie exacts les résultats de calcul de GERMAINE, AUDE, CECILE et GENEVIÈVE.

A 11 h, je reprends ma place, mais un différend intervient entre les garçons et la R.D.J.: "Ils sont allés au club-lecture sans la prévenir, sans signaler leur chagement d'activité. Elle stoppe les activités.

Je rappelle alors (mémoire du groupe) les règles actuelles:

- . Chacun prévoit ses activités le matin;
- . Il souligne les activités obligatoires;
- . Il met une croix (+) quand il a terminé une activité;
- . Il a toujours son plan avec lui;
- . Quand il veut changer d'activité, il prévient la RDJ, qui l'inscrit au panneau pour une nouvelle activité.

A 11 h 10 nous redémarrons. J'écoute la lecture de GERMAINE et je règle le magnétophone pour AUDE.

A 11 h 30, la RDJ me demande d'intervenir au club-lecture, où BORIS fait du bruit et refuse de sortir. J'interviens pour régler le conflit.

P R I X D E C E Q U I N O U S M A N Q U E

COMPTES DE COOPERATIVE					
1 Flacon de peinture blanche à 28,40 l'un					
3 Flacons d'encre Colorex à 20,00 l'un					
1 Bouteille d'encre de Chine à 19,00 l'une					
1 Boîte d'agrafes à 1,05 l'une					
1 Boîte de feutres fins à 6,90 l'une					
15 Feuilles de dessin à 0,48 l'une					
1 Paquet de papier glacé à 12,00 l'un					
1 Litre de White-Spirit à 2,40 l'un					
1 Boîte de savon à 3,50 l'une					
TOTAL:					

L' O I S E A U - C H A N T E U R

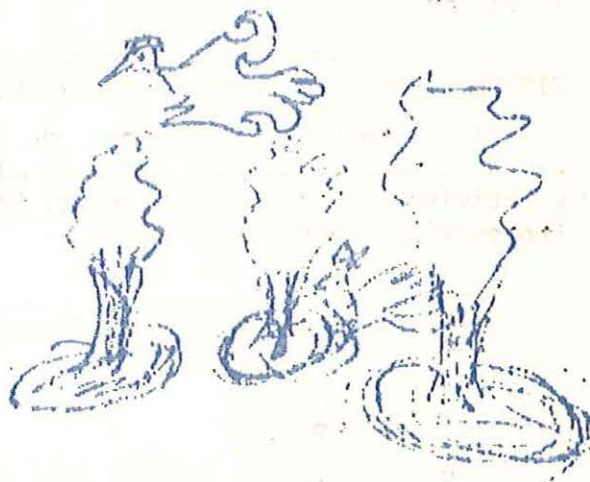
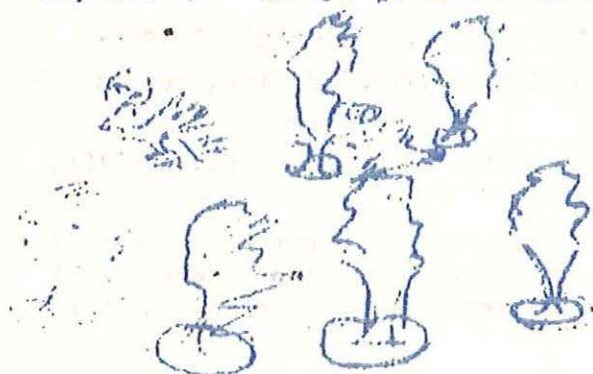
" hou ! hou ! oiseau chanteur que fais tu là ?

- j'accueille tout le monde , tous ceux qui ont le coeur gai.

- moi, j'ai le coeur gai.

- alors, pie, chantons ensemble maintenant,

- oh, non ! moi je préfère la rumba.

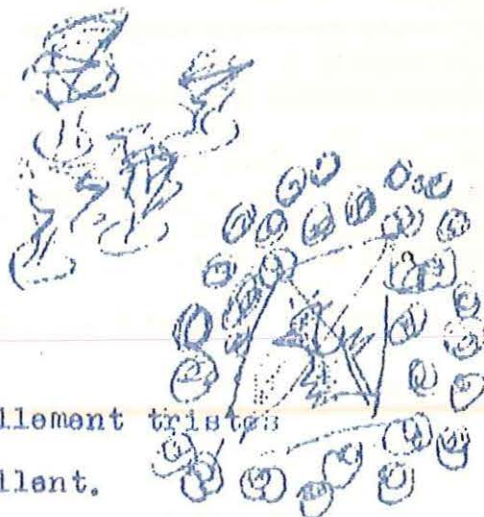


Un autre oiseau vient et dit :

" j'ai le coeur triste !

- et bien , chante et danse !

- on ne chante pas quand on a le coeur triste ! "

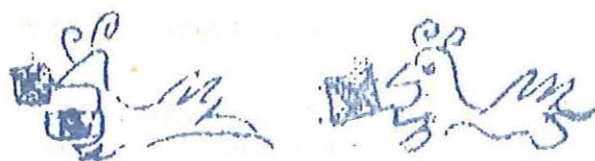


La pie meurt et les deux

oiseaux sont bien tristes, tellement tristes

qu'ils travaillent , travaillent.

Ils travaillent tellement, qu'ils meurent eux aussi,



Geneviève

Le mardi 6 mai

A 9 h 25, COLETTE (la RDJ) ramène tout le monde de l'entretien et donne ses directives: "Vous choisissez sur votre plan et vous venez me dire quand je vous appelle."

Je demeure silencieux, assis à un pupitre. Quand la RDJ arrive à mon nom sur la liste, je précise mes choix:

. "De 9 h 30 à 10 h, je serai à la disposition de ceux qui veulent corriger un texte, une lettre, lire le texte de Geneviève, avoir une aide.

. "De 10 h à 10 h 30, je ferai passer le brevet de l'heure à l'atelier calcul."

9 h 30 - Cécile veut lire le texte de Geneviève.

9 h 50 - La RDJ vient me chercher pour un réglage du magnétophone.

9 h 55 - BARBARA me fait corriger une lettre pour Brigitte, qui est à la clinique.

10 h - Je vais à l'atelier-calcul, je reçois successivement: BLAISE, SIMONE, GERMAINE, DENISE, GENEVIÈVE, AUDE.

11 h - Conseil. Je propose de faire seulement un court bilan, car il pleut et nous ne pouvons aller en plein air. Nous disposerons donc de 2 h d'activités personnelles de plus. Nous pourrions faire le conseil à 16 h. Proposition adoptée.

Bilan

Ont fait l'activité obligatoire: Lecture: 7 sur 14

Brevet: 8 -

Calcul: 7 -

Les autres ont oublié.

Je précise que je serai à leur disposition à 15 h pour la lecture et à 15 h 30 pour le brevet. J'inscris les heures au tableau.

11 h 20 - Les activités redémarrent. Blaise vient me trouver: "M'sieur, on était au magnéto et ceux du théâtre ils font du bruit, on s'entend plus".
- C'est une affaire qui regarde la RDJ!

11 h 40 - La RDJ vient me trouver:

- Le groupe qui fait la pièce demande s'ils peuvent se déguiser.

- Est-ce que c'est à moi de décider?

- C'est à moi de décider!

11 h 42 - GERMAINE me demande si elle pourra recopier sa lettre à la maison.

- Où tu voudras!

- Bon. comme ça je pourrai faire d'autres activités en classe, et puis je serai plus calme!

15 h - Après l'éducation physique, GENEVIÈVE, BÉATRICE, BARBARA, BORIS, BLAISE viennent me lire leur texte.

15 h 30 - Je fais passer le brevet de l'heure à ALBERT, BORIS, BLAISE et ZOË.

16 h - La RDJ arrête les activités et dit: "Rangez!" Ça traîne. La RDJ fait appel à moi. Je me fâche, car certains attendent que le rangement soit fait par les autres.

16 h 15 - Nous assistons au jeu dramatique.

16 h 25 - Je constate que notre quart d'heure perdu en rangements ne nous permet plus de faire les comptes. Je n'ira donc pas demain acheter le matériel dont nous avons besoin.

Nous refaisons un bilan à ma demande.

Après discussion: SIMONE et DENISE prépareront leur lecture à la maison, et BEATRICE et BARBARA leur entraînement de l'heure, puisqu'elles ont oublié ces activités.

Je présente ensuite rapidement le bilan de la révision des 24 mots par les neuf volontaires

B 242 - Le maître pris en flagrant délit d'oubli...

Le mardi 29 avril, au conseil-bilan des activités personnelles, BERNADETTE lit la critique qu'elle a écrite sur le cahier de critiques:

mardi 29 avril

je critique monsieur legal qui m'a dit hier un conseil tu auras une place et je te donnerai ton travail? et aujourd'hui j'ai attendu pour qu'il me donne du travail.

Elle ajoute: "Monsieur Le Gal nous dit toujours de regarder notre aide-mémoire, et lui, il regarde pas le sien!"

Voilà donc le conseiller condamné, dans la joie générale, à faire amende honorable et à promettre que désormais il n'oubliera plus.

"Le maître, honteux et confus,
Jura, mais un peu tard,
Qu'on ne l'y reprendra plus."

BERNADETTE avait été mise hors du groupe par le conseil de la veille pour n'avoir pas voulu assumer sa responsabilité de RDJ, et j'avais accepté de lui donner son travail, à une place.

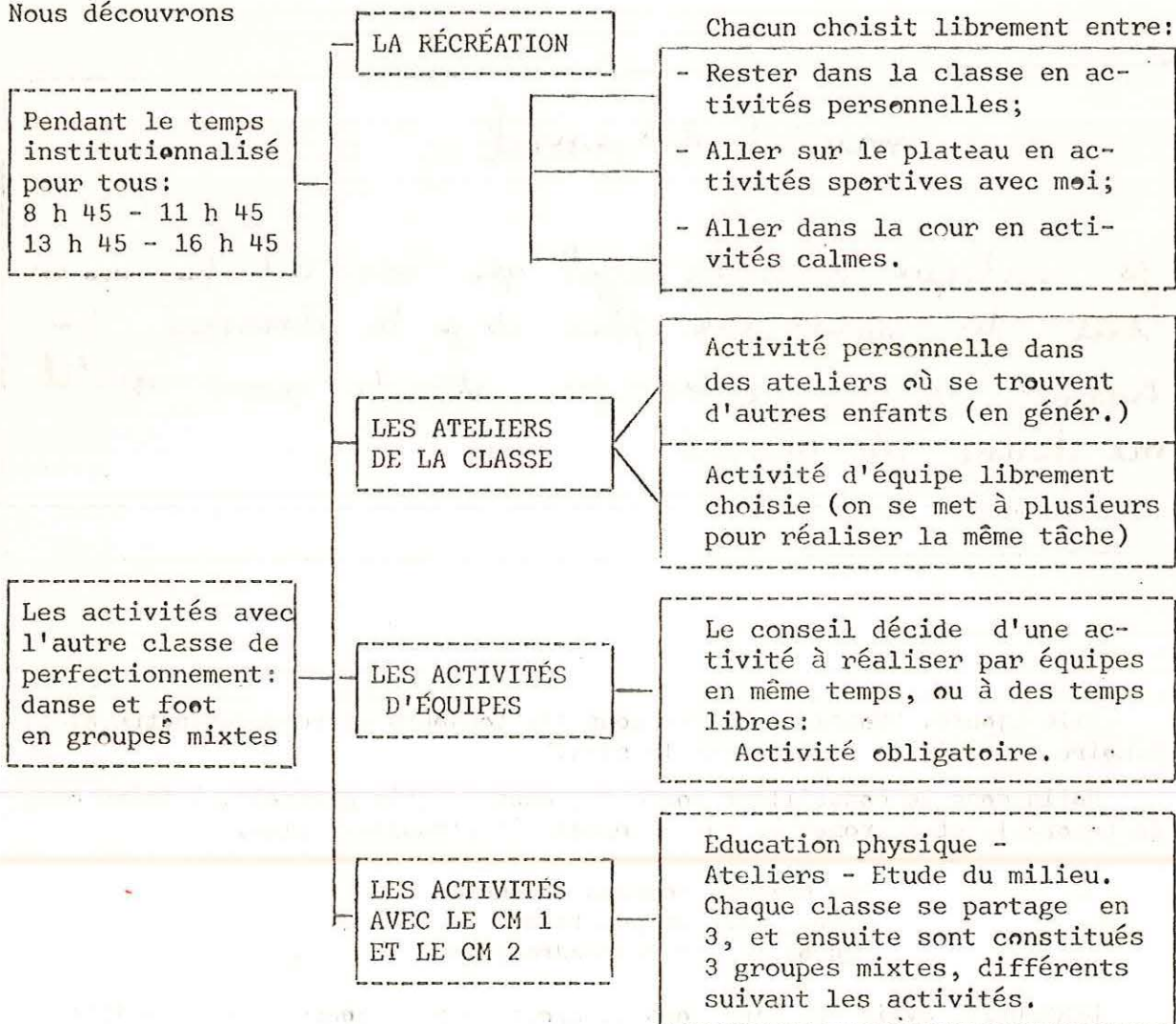
B.3 - APPROCHE SOCIOMÉTRIQUE DU CHOIX DES ACTIVITÉS

B 31 - TEST SOCIOMÉTRIQUE

Pour constituer les 3 équipes de notre expérience d'apprentissage de l'orthographe d'usage, nous avons eu recours à un test sociométrique. Après la formation de ces équipes, GERMAINE a proposé au conseil: "On pourrait faire ça aussi pour les équipes, pour aller avec le CM 1 et le CM 2."

Au cours de la discussion, je suis amené à me demander quelles sont les différentes situations où se trouvent les enfants lorsque le groupe éclate, et je leur pose la question.

Nous découvrons



JE PROPOSE :

(A) De procéder à 3 choix

TROIS CHOIX

- ① Quand tu vas dans un atelier de la classe pour une activité personnelle (lire - écrire - dessiner - cahier de calcul, etc.)
QUI aimes-tu avoir auprès de toi?
- ② Quand tu as quelque chose à faire avec un ou plusieurs camarades en équipe (écrire une lettre - fabriquer un objet, etc.)
QUI préfères-tu avoir dans ton équipe?
- ③ Quand nous formons les groupes pour aller en activité avec le CM 1 et le CM 2,
QUI préfères-tu avoir avec toi?

(B) Choisir trois fois seulement, au maximum, pour chaque critère et dans l'ordre de préférence.

APPLICATION DU TEST

Je présente chaque critère et l'explique à l'aide de deux schémas:

(A)

CRITÈRE 2: Atelier ÉCRIRE

(Activité décidée par le conseil)

JOSIANE }
HENRIETTE } écrivent ensemble
MANUEL } une lettre

J., H. et M.: lettre collective

CRITÈRE 1: Au club LECTURE

JOSIANE lit une BT
HENRIETTE lit un livre
MANUEL lit un journal

J. —> BT
H. —> livre
M. —> journal

(B)

Nous prenons ensuite chaque critère, dans l'ordre: 1er choix - 2ème choix - 3ème choix.

Matrice sociométrique

Groupe : classe de perfectionnement

Date : 16 Janvier 1975

N : 15

Filles : 11

Garçons : 4

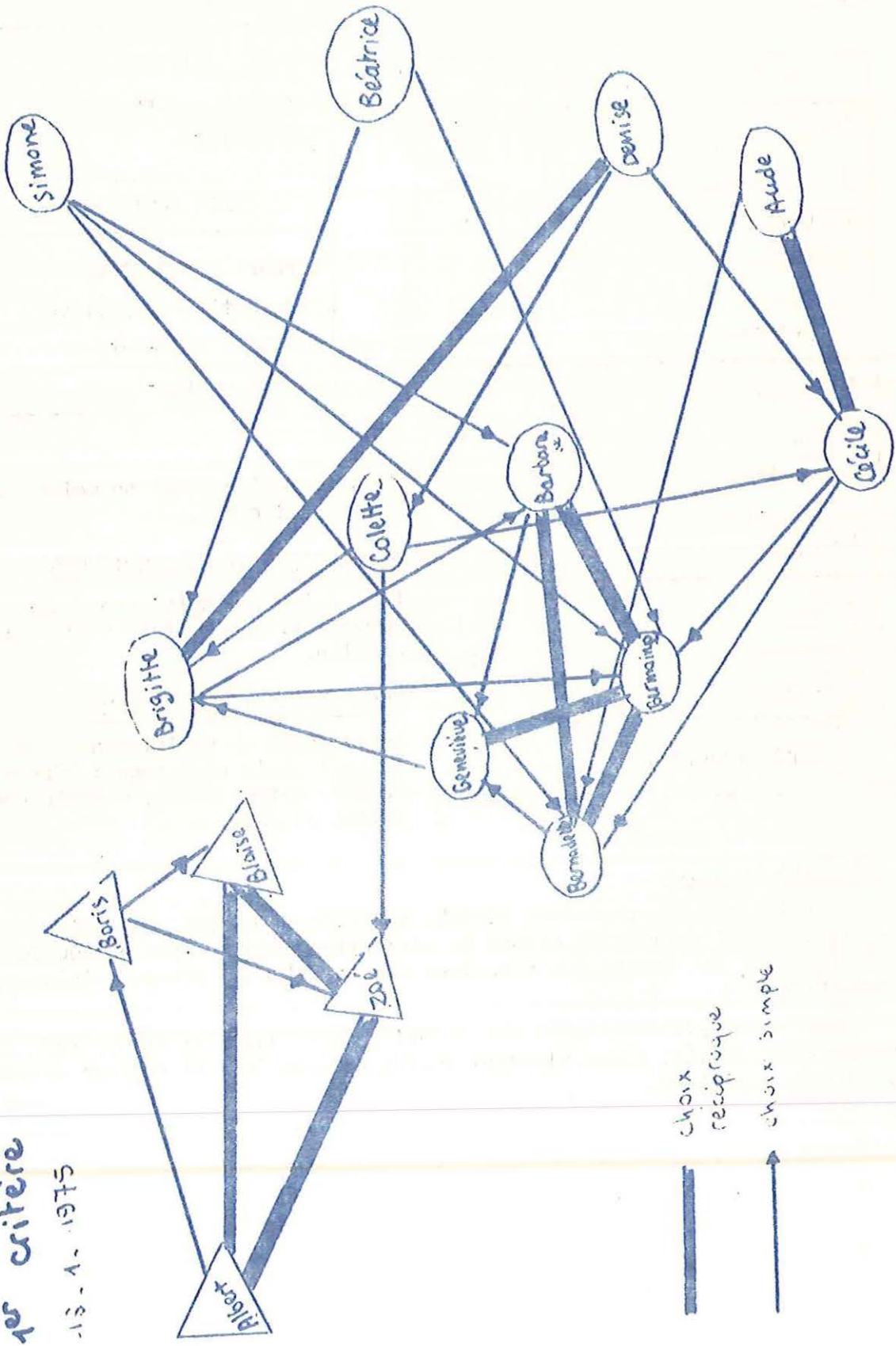
choix reçus

		Aude	Brigitte	Bernadette	Barbara	Béatrice	Colette	Cécile	Denise	Geneviève	Germaine	Simone	Albert	Boris	Blaise	Zoé	Nombre de choix faits	Nombre de choisis
choix émis	○ choix réciproques ○ indifférence																	
	Aude		020 202	.	.	300 111	.	003 030	.								9	6
	Brigitte	003		020 100		010 002	300 001	200	.								8	8
	Bernadette				333	.	.	.	222 111								3	3
	Barbara	.	020 302			.	.	.	201 100					003			7	5
	Béatrice	.	100 003	.			001	.	020 010	200					002		7	7
	Colette		100	.	.			200 020	.	010			001		003 032		9	7
	Cécile	111	003 230	.	.	020			002 300	.							9	6
	Denise	.	100	.	.	020 301	200		010 030	002							8	7
	Geneviève		100 012	023	.	030				201							8	5
	Germaine		030 222	303						111							9	4
	Simone	.	.	010 100	003 002	.	001 300	200						020 030			9	9
	Albert						021								203 330	112	9	11
	Boris			020							001					130 210	7	4
	Blaise													020 030		111	6	3
Zoé													200 020	111		5	3	
Total sur chaque cellule		112	131	165	123	011	234	322	121	446	113	001	211	133	343	143		
Total combinés		4	8	15	9	2	9	7	4	14	14	1	4	7	16	11		
Nombre de pers par qui chacun a été choisi		2	8	9	5	2	7	5	4	9	11	1	3	6	5	4		

Sociogramme

1er critère

13.1.1975



ANALYSE SUCCINCTE

NOMBRE DE CHOIX REÇUS		
A N C I E N N E S	Bernadette	15
	Geneviève	14
	Germaine	14
	Barbara	9
	Colette	9
	Brigitte	8
N O U V E L L E	Cécile	7
	Aude	4
	Denise	4
	Béatrice	2
	Simone	1
A N C I E	Zoé	11
	Blaise	10
	Albert	7
	Boris (nouveau)	4

3 CHOIX RÉCIPROQUES

Aude - Cécile
 Germaine - Bernadette
 Zoé - Blaise

2 CHOIX RÉCIPROQUES

Barbara - Geneviève
 Bernadette - Geneviève
 Germaine - Geneviève
 Blaise - Albert

Tous les enfants ont au moins un choix réciproque.

LES ANCIENS ET LES ANCIENNES

Les anciennes choisissent peu les nouvelles. CÉCILE fait seule exception.

LES FILLES ET LES GARÇONS

Les garçons se choisissent entre eux. Un seul choix réciproque: COLETTE et ALBERT. Outre ALBERT, COLETTE choisit BLAISE et ZOÉ.

LES MOINS CHOISIES

Parmi les moins choisies: SIMONE, BÉATRICE et DENISE. Ce sont des nouvelles, venant de l'autre classe de perfectionnement; elles ont eu du mal à s'adapter et ont encore des réactions d'opposition au groupe (Injures, bouderies).

AUDE ne reçoit elle aussi que 4 choix, mais elle a un choix fort réciproque avec CÉCILE. Elles viennent toutes deux du CE 1 et ont par ailleurs des liens familiaux.

B 32 - OBSERVATIONS

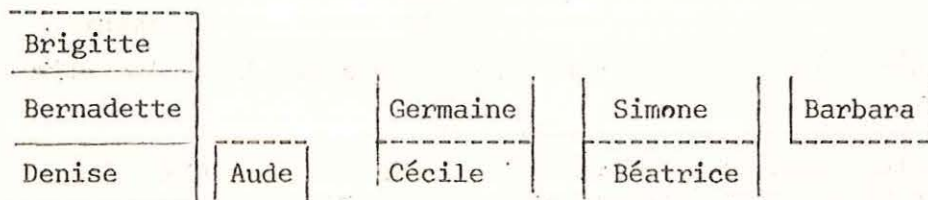
R.D.J.: BRIGITTE. Je n'interviens pas dans les activités.

Au tableau: LE PLAN D'ACTIVITÉS. Matin: entretien - étude des mots - travail personnel.

Après-midi: travail personnel - ateliers de l'école.

8 h 45 - J'ouvre la porte. Habituellement, les enfants se réunissent pour l'entretien dans la salle attenante à la nôtre. Le (ou la) RDJ active la mise en place. BRIGITTE ne dit rien...

Les garçons se regroupent autour d'un livre de bandes dessinées et discutent avec animation. Les filles sont assises à un autre groupe de pupitres mais ne discutent pas entre elles.



9 h 10 - Les filles sont quasi-silencieuses et sans activité. BERNADETTE essaie de pousser la RDJ à prendre une décision, mais BRIGITTE est timide; elle n'ose pas.

SIMONE, BEATRICE et CÉCILE se mettent alors à parler ensemble de la poupée de COLETTE.

GERMAINE va se mettre avec GENEVIÈVE et BRIGITTE pour parler de télé. AUDE parle avec DENISE, et BARBARA reste à l'écart.

9 h 20 - BRIGITTE vient me trouver:

- On fait les mots?

- Si tu veux, puisqu'on l'a décidé au conseil.

Elle demande à ses camarades de stopper. J'anime l'activité pendant les 10 mn prévues, puis je dis:

- Pour moi, c'est terminé; je repasse l'animation à la RDJ.

Et je me retire au fond de la classe.

5 mn de flottement..., puis la RDJ remplit le planning collectif avec les choix individuels, mais il y a des heurts parce qu'elle ne fait pas respecter l'ordre des choix établi au conseil.

A 9 h 45, tout le monde est en place, sauf SIMONE.

PEINTURE: > Aude - Cécile

CLUB LECTURE: > Zoé - Albert - Blaise

LOTO: > Denise - Béatrice

ECRIRE: > Germaine - Bernadette - Barbara

CAHIER DE CALCUL: Boris

Geneviève et Colette sont absentes.

10 h - SIMONE va au club lecture et est renvoyée par les garçons, qui y sont pour parler, avec un livre pour alibi. La RDJ n'intervient pas.

10 h 05 - BARBARA prend SIMONE en charge, quitte l'atelier-écriture pour venir avec elle ranger la casse d'imprimerie.

10 h 10 - BORIS abandonne son cahier de calcul et part rejoindre les garçons au club-lecture.

10 h 20 - BERNADETTE vient se mettre près de GERMAINE, qui lui lit son texte.

10 h. 25 - BERNADETTE appelle la RDJ et lui signale: "On entend le club-lecture d'ici!" AUDE quitte l'atelier-peinture et demande à la RDJ de mettre sa fiche à "Cahiers de calcul".

10 h 30 - Je dis: "Stop! Récréation..."

- Qui vient avec moi sur le plateau? - ZOË, ALBERT, BORIS, BLAISE, DENISE, BÉATRICE, BERNADETTE, GERMAINE viennent jouer au foot-ball.

- Qui reste en classe avec la RDJ? - AUDE à l'atelier-calcul

CÉCILE - peinture

BARBARA - -

SIMONE - imprimerie.

10 h 55 - Les 4 garçons retournent au club-lecture; l'un d'eux lit, les autres parlent.

BERNADETTE et GERMAINE écrivent côte à côte;

AUDE et CÉCILE travaillent côte à côte au cahier de calcul;

BÉATRICE et DENISE sont ensemble au jeu de loto;

BARBARA et SIMONE continuent leur travail à l'imprimerie.

11 h 20 - ZOË, ALBERT et BLAISE quittent le club-lecture;

BÉATRICE va écrire un texte et SIMONE va travailler sur son cahier de calcul;

Les 3 garçons se précipitent alors sur le loto, mais la RDJ les stoppe: "Y en a que deux!". ZOË et ALBERT restent, et BLAISE retourne au club-lecture.

CETTE OBSERVATION CONFIRME LES RESULTATS DU TEST
SOCIOMETRIQUE.

PROBLÈME RELATIONNEL

Le conseil doit souvent régler de tels problèmes. C'est ainsi que, le 31 janvier, en l'absence de BARBARA, avec qui elle s'entend bien, SIMONE a décidé de tirer son texte avec AUDE et BÉATRICE, qui lui ont proposé leur aide.

Au bout de 10 mn, elles quittent l'atelier en protestant.

Au conseil, la RDJ demande que nous discutions de ce conflit:

RDJ - Je suis venue à l'atelier parce qu'ils se rouspétaient pour savoir qui fera l'encre. Après, je vois AUDE qui avait plein d'encre aux bras et aux mains... y en avait partout... Je lui ai dit: "Tu as mis beaucoup d'encre!" Elle m'a répondu: "C'est pas ton affaire!"

AUDE - Moi je voulais que SIMONE mette l'encre parce qu'elle gâchait les feuilles... quinze feuilles elle a gâché... Elle m'a dit: "C'est mon atelier, c'est pas vous qui commande... autrement j'arrête tout et je fais toute seule." Nous, on a été se laver les mains et on a quitté l'atelier.

SIMONE - Ce matin, j'ai pris de l'encre. J'ai mis dessus... après j'ai passé sur le machin. AUDE a machiné le rouleau. Moi je posais les feuilles et chaque fois je ratais. AUDE, elle mettait pas assez d'encre.

AUDE - SIMONE, elle a sali ses mains avec l'encre et après elle mettait les feuilles sans se laver les mains.

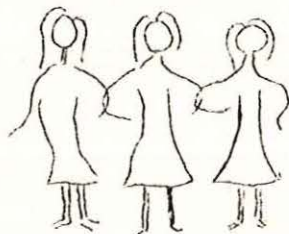
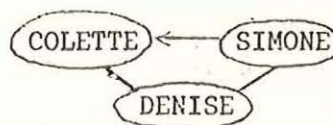
Le mardi suivant, à la fin du plein air, SIMONE pleure. Elle s'est battue avec une fille du CM 2.

Comme j'ai constaté un choix réciproque entre DENISE et SIMONE, je demande à DENISE si elle ne veut pas aller donner la main à SIMONE pour le retour à l'école. Aussitôt, SIMONE se calme.

Sur le chemin, je vois COLETTE, DENISE et SIMONE se donnant le bras et chantant:

"Nous, on est des copines!"

TEST



CONCLUSION

Au terme de cette année scolaire, je constate, comme nos nombreux visiteurs, que le groupe est devenu apte à organiser ses activités en utilisant les outils qu'il a mis au point.

Mais sur le plan des activités personnelles, le temps mis pour créer un outil fonctionnel me semble trop long. Peut-être est-ce dû, en partie, au peu de temps que nous pouvons consacrer à ces activités, du fait de nos tentatives de décloisonnement. Nous avons d'ailleurs modifié plusieurs fois nos horaires.

AU 2ème TRIMESTRE

Avec le CM 1 et le CM 2, nous avons abandonné l'étude du milieu en commun, car nous n'arrivions pas à dégager du temps pour l'exploitation.

SEMAINE DU 20 AU 25 JANVIER 1975 - Activités personnelles: 8 h

Entretien	8 h 45 à 9 h 30	Il faut 10 mn pour que chacun soit en place
Expérience d'apprentissage des mots	9 h 30 à 9 h 40	
Activités personnelles	9 h 40 à 10 h 30	10 mn pour que les choix soient faits
Activité collective	10 h 55 à 11 h 45	Le temps de rentrée et le temps de sortie nous font perdre 10 mn.

Nous avons décidé de prévoir des tranches d'activités plus longues.

SEMAINE DU 27 JANVIER AU 1 FEVR. - Activ. personn.: 9 h 10

	L	M	J	V	S
	ENTRETIEN				
8 h 45 9 h 25 9 h 40	Conseil	Mots	Mots	Mots	Mots
		Comptes de coopérative	Activité personnelle	Comptes	Education ph.
10 h 30 10 h 55	RÉCRÉATION				
11 h 45	Activités personnelles	Comptes	Activité personnelle	Comptes	Lettre collective
13 h 45	Danse - foot	Ed. phys.	Act. personn.		
15 h	Activ. pers.	Act. personn.	Conseil	Activité personnelle	
	Conseil	Conseil	Ateliers de l'école	Conseil	

AU 3ème TRIMESTRE

Deux éléments nouveaux sont venus modifier notre organisation:

1. Nous allons à la piscine les jeudi et vendredi.
2. Nous travaillons 1 h 30 chaque vendredi avec l'étudiant des Beaux-Arts, qui ne venait qu'un vendredi sur deux durant les autres trimestres. Nous montons avec lui un spectacle de marionnettes.

Ces deux éléments nous ont conduits à déplacer les ateliers avec le CM 1 et le CM 2 au lundi.

Cela nous a donné la grille hebdomadaire suivante:

	L	M	J	V	S
8 h 45					
9 h 25	ENTRETIEN				
10 h 30	CONSEIL				Educ. phys. 1 samedi sur deux
10 h 55					
11 h 45					
13 h 45	Danse et foot	Plein air avec CM 1 et CM 2		Marionnettes	
	Ateliers a- vec CM 1 et CM 2		Piscine	Piscine	

Nous disposons donc de 9 h 30 au maximum pour les activités collectives décidées par le conseil et les activités personnelles.

C'est un temps insuffisant pour la réalisation de nos projets.

C'est pourquoi nous avons été amenés à utiliser au maximum l'interclasse de midi, l'étude et le temps à la maison, comme en témoigne le conseil du lundi 12 mai.

LE TEMPS INSTITUTIONNEL

(au Conseil de Coopérative du lundi 12 mai)

DÉCISIONS PRISES

Nous devons utiliser la récréation, après le restaurant scolaire et l'étude du soir, pour réaliser nos projets.

LETRE A LA SES (qui nous a écrit):

Ceux qui déjeunent au restaurant scolaire prépareront la réponse. Elle sera copiée en étude.

FETE DES MÈRES:

COLETTE sera la trésorière. Elle recueillera les 3 F pour l'achat de la plante et du pot, le matin avant le début de l'entretien.

NICHOIR:

ALBERT et ZOE pourront venir faire un nichoir à l'atelier-menuiserie, à 13 h chaque jour.

DESSINS POUR LA DÉCORATION DE LA CLASSE:

Il est impossible de trouver du temps pendant les activités personnelles. Ceux qui veulent faire une fresque la feront à 13 h ou bien en étude.

BREVET DE L'HEURE:

Il sera passé le samedi 24 mai. L'entraînement se fait pendant les activités personnelles.

LE NOM DES PLANTES DE LA FETE DES MÈRES:

Monsieur LE GAL apportera les plantes le vendredi 16 mai. Il demandera les noms, pour que nous les apprenions.

Notre semaine sera chargée, et malgré l'utilisation de tous les moments possibles, plusieurs propositions sont rejetées par le conseil:

- Préparer une pièce de théâtre à présenter aux petits;
- Faire une visite à nos amis de la Communauté d'Emmaüs;
- Ouvrir un atelier-plâtre;
- Faire une sortie dans les champs.

ANNÉE 1975-1976

A / ACTIVITES A DECISION COLLECTIVE

A.1 - LE CONSEIL

Le conseil du lundi, sous l'impulsion des trois anciens, démarre selon le même rituel que celui de la fin de l'année passé (cf. conseil du lundi 18 avril).

Mais au cours de l'année il va lui aussi évoluer, et au mois de mai nous disposons de trois types de conseil.

Ce qui suit est extrait d'un dossier INÉDIT: "LES LOIS", de Claudette DAVID, Maryse LE PICAUT et Jean LE GAL.

Dans la classe de Ragon, les conseils sont les institutions fondamentales de la prise en main par les enfants de leur vie scolaire. Ils y établissent leurs lois, jugent les infractions commises, examinent les propositions concernant les activités et les relations au sein du groupe, mettent au point leur plan collectif de travail pour la semaine, discutent de leurs réalisations.

En ce moment, 3 types de conseil se déroulent dans la classe:

- le conseil du lundi;
- les conseils de bilan de la journée;
- le conseil occasionnel.

A 11 - Le conseil du lundi. *de plan de travail* Il se déroule actuellement comme suit:

- Mise en route du conseil;
- 1) - Recherche Individuelle des activités à décision collective:
 - . terminées
 - . commencées
 - . prévues
 - . proposées;
- 2) - Regroupement au tableau des recherches personnelles;
- 3) - Mise en ensemble des propositions pour préparer l'ordre du jour;
- 3) - Plan de travail de la semaine;
- Propositions et règles.

Il arrive que ce même point ne soit pas débattu faute de temps. Les enfants ont alors la possibilité d'écrire sur le cahier collectif ("je propose...") toutes les propositions personnelles concernant les activités collectives; ex. visites à faire; ainsi que le fonctionnement de la classe, ex. achats à faire.

A 12 - Le conseil de fin de journée *de bilan quotidien*

Il est parfois très court, ou bien il n'a pas lieu lorsque le RDJ oublie l'heure. Il permet de jeter un regard sur la journée écoulée et 'en analyser les éléments essentiels:

- Chaque enfant peut y faire un bilan personnel de sa journée, dire ce qu'il a fait, où il en est arrivé dans telle matière, montrer un dessin qu'il a réalisé, etc.

- Le bilan collectif s'y fait également: qu'est-ce qui a marché, ce qui a mal marché, le RDJ a-t-il bien rempli son rôle, etc.

- Là également on peut signaler les conflits qui ont pu éclater au cours de la journée et qui seront réglés au conseil occasionnel.

A 13 - Le conseil occasionnel

de conflit.

Il sert à régler tout problème qui ne peut attendre un conseil institué. Il en existe deux types:

1) Le conseil qui s'impose au groupe parce qu'il faut régler un conflit "à chaud" ou un problème nécessitant une réponse immédiate. Dans ce cas, le groupe cesse toute activité et se réunit en conseil.

2) Le conseil programmé par le conseil-bilan. Exemple: au cours du conseil-bilan, il est apparu qu'il fallait revoir une règle, mais, par manque de temps, ce règlement doit être reporté à un conseil occasionnel. A cet effet, on utilise parfois la plage de temps réservée à l'entretien du matin ou bien aux récréations.

A 14 - Le conseil (bilan). Conseil du lundi 17 mai

ANIMATRICE. La responsable de jour, BÉATRICE, dispose les tables en conseil et réunit ses camarades. Elle demande qui sera l'animatrice du conseil.

RENÉE, camarade préférée de Béatrice, est choisie. Elle lui demande: "Es-tu capable d'animer le conseil?"

RENÉE répond affirmativement.

Ce rituel est l'aboutissement d'une longue expérience tâtonnée, qui est passée par 3 phases principales:

- 1) Animation par moi-même;
- 2) Animation par chacun à son tour (ordre alphabétique);
- 3) Animation par les membres compétents (compétence décidée par le groupe).

DÉROULEMENT

RENÉE reprend le rituel actuel:

- 1) Mise des questions à l'ordre du jour;
- 2) Discussion et décisions.

Ordre du jour Elle demande d'abord à chacun de rechercher sur une feuille, autour de 5 points:

- travaux commencés;
- travaux terminés;
- tr. prévus et non commencés;
- propositions nouvelles;
- achats.

Elle anime ensuite le bilan collectif de cette recherche avec un secrétaire (BASTIEN) au tableau, et une secrétaire d'archives (YVETTE) à un pupitre.

Elle hésite, et BÉATRICE se substitue peu à peu à elle. Or, dans le couple qu'elles forment, c'est Renée qui domine habituellement.

Ce rituel est aussi un aboutissement, qui fonctionne bien. Je note par ex. un progrès au moment du bilan collectif: quand 1 enfant fait une proposition, on avait tendance à en discuter tout de suite; désormais, "je propose..." est une formule bien intégrée et personne ne considère que sa proposition doit être acceptée; "c'est au conseil de décider."

CHRISTIAN propose: "Je propose, puisqu'il n'y aura plus piscine, qu'on fait balle au camp." Deux entament le débat. Mais BORIS dit: "On en parlera tout à l'heure, pas maintenant!"

TABLEAU ÉTABLI PAR BASTIEN

(Orthographe non corrigée par le groupe)

ACHATS	COMMENCÉ	TERMINÉ	PROPOSÉ	PRÉVU
<ul style="list-style-type: none"> . peinture . 2 F pour la fêt des mers 	<ul style="list-style-type: none"> . etude des arico . les mots . lettre . abum 	<ul style="list-style-type: none"> . les règles . les comtes . texte . lettre 	<ul style="list-style-type: none"> . Emmaüs . salle des margnettes . balle au camp . fête des mers . poème . ferme . boite: je veux parler . plan de travail . jardin 	<ul style="list-style-type: none"> . arico . loto . voyaige . atelier marchandit . lettre au mair

2. DISCUSSION - DÉCISION

Les points sont pris les uns après les autres et amenés à décision:

Haricots: on les étudie tantôt en rentrant en classe;

lettre au maire: DANIEL la fera corriger et la recopiera pendant les activités personnelles.

textes chiffrés: MARCEL sera responsable; il recueillera les textes chiffrés et il fera le bilan samedi.

Emmaüs: il n'y a qu'une question dans la boîte; la responsable remet le projet à plus tard.

loto: chacun coupera 5 rondelles pour vendredi. Les volontaires le feront pendant la récréation.

voyage: non urgent; remis.

C'est là le point encore faible de notre conseil du lundi: celui qui programme les activités. Nous avons aussi d'autres conseils:

- pour le bilan quotidien;
- pour régler les conflits
- pour discuter des institutions (responsables, conseils, lois...)

Dans les conseils précédents, j'ai apporté mon aide pour aboutir aux décisions en donnant des modèles d'intervention à l'animateur.

BÉATRICE exclut SOIZIC et CHARLES qui ne participent pas; elle les met dans l'autre salle et leur demande de prévoir une autre activité. BORIS dit que ce n'est pas son rôle de secrétaire, mais personne ne l'entend. RENÉE accepte ce rôle; elle distribue la parole et laisse BÉATRICE donner des directives.

Cette exclusion ne concorde pas avec notre loi, qui permet de ne pas être actif au conseil. Elle sanctionne uniquement ceux qui empêchent le fonctionnement du conseil: FAIRE UNE LOI, CE N'EST PAS LA MÉMORISER.

LES RÈGLES

Nous avons établi un tableau des lois et créé, sur proposition de CHRISTIAN, un atelier des lois dont il est responsable.

Il propose:

"Je propose que chacun bva obligatoirement à l'atelier des règles. Il apprend les règles. Je fais une feuille avec les noms, je vois celui qui sait pas. Celui qui sait pas, on supprime les ateliers pendant 8 jours."

MARCEL lui fait remarquer que "personne ne peut savoir les règles par coeur, même le maître, il pourrait pas. Mr LE GAL a affiché le panneau, comme on l'a demandé... c'est pour qu'on les lit et on les applique. Y a pas besoin de savoir par coeur."

Je demande à quoi va servir l'atelier des règles. Après discussion, on décide d'adopter une attitude non-répressive:

"Le RDJ envole celui qui ne sait pas une règle, la lire au tableau, puis il revient à son atelier."

Je demande de ne pas faire un autre tableau pour la salle de classe, à cause du temps. BEATRICE propose alors que le RDJ ait un cahier: "Ce serait un cahier avec dessus les règles, le travail du RDJ. Et puis chaque responsable écrirait ses observations."

Pour CHRISTIAN, que signifie: "être responsable?"

Manifestement, c'est être le chef, le dominant. Mais ce chef doit pouvoir disposer d'un moyen de répression sur les autres.

Sa proposition est refusée. Il semble qu'il y ait là l'amorce d'une nouvelle étape vers la société non-répressive.

Je présente plus loin la naissance de ce nouvel outil.

SALLE DES MARIONNETTES

* YVETTE - Je propose que l'on ait une salle pour les marionnettes, pour qu'on puisse travailler et finir les marionnettes.

- BÉATRICE - Moi je propose que oui. Ils ont une salle pour pas qu'ils salissent la salle d'expression.

* CHRISTIAN - Où qu'elle sera la salle?

* CHARLES - On demande une autre salle.

BORIS - Mais quelle salle? la salle de classe? Mais y a des ateliers. L'autre côté? mais si y a quelqu'un au magnéto?

THIERRY - Il faudrait une grande ou une petite salle?

Yves, stagiaire CRFMEI, anime un atelier marionnettes pendant l'étude avec quelques enfants de notre classe. Ils auraient besoin de la salle d'expression. le lundi après-midi, et doivent en faire la demande au conseil.

Yves en a discuté avec eux le samedi matin.

* Membre de l'atelier des marionnettes.

JLG - Je ne vois pas ce que demande l'atelier marionnettes. Est-ce une salle pour les marionnettes seulement et pour plusieurs jours? Ou bien est-ce une salle pour aujourd'hui?

RENÉE - On demande une salle pour tantôt.

A force de questionner, on arrive à extirper la demande qui est refusée, car BORIS et MARCEL refusent d'accorder la salle d'expression, qui a d'autres ateliers, et ils proposent une autre salle de l'école.

Cette discussion témoigne:

1) De la difficulté actuelle pour un groupe d'enfants de présenter une proposition sous tous ses aspects (quoi? quand? où? qui? pourquoi? comment?), et ses implications pour le groupe.

2) Que l'insertion d'un atelier qui n'incorpore pas tous les enfants se heurte à des oppositions.

L'animatrice est défaillante: elle n'arrive plus à suivre le fil du discours collectif, à trouver les décisions à prendre. Ceci montre une fois de plus l'importance de l'animation pour qu'un conseil soit efficace.

Il est indispensable que l'animatrice puisse:

- suivre la dialectique du discours;
- voir les différentes propositions;
- les situer dans le contexte global des activités;
- discerner leurs implications;
- vérifier si elles ont été suffisamment élucidées pour tous;
- les présenter clairement pour un choix lucide.

ON NE NAIT PAS ANIMATEUR... ON LE DEVIENT!

MAIS COMMENT FORMER LES ENFANTS A L'ANIMATION?...

A.2 - LA MÉMOIRE DES ACTIVITÉS

Comme l'année précédente, les activités décidées sont inscrites sur une grande feuille.

Nous ne travaillerons pas particulièrement ce point cette année, bien qu'il reste beaucoup à faire pour établir des tableaux susceptibles de montrer clairement le cheminement entre une décision d'activité et son aboutissement.

Peut-être trouverions-nous des idées intéressantes auprès des planificateurs de l'industrie:

Utiliser les moyens créés par les gestionnaires de la société capitaliste, c'est donner aux futurs travailleurs la maîtrise de ces moyens, qui sont actuellement entre les mains des technocrates.

B / ACTIVITES PERSONNELLES

B.1 - L'OUTIL DE MÉMOIRE

Est-ce le fait d'un temps plus long pour nos activités personnelles?
Est-ce l'influence des anciens? Est-ce mon désir de voir l'organisation se rationaliser plus rapidement?....

Toujours est-il qu'après deux mois de tâtonnements, nous débouchons sur un outil commun qui ne sera plus guère remanié au cours de l'année, l'effort de réflexion portant essentiellement sur son utilisation.

Cet outil est constitué par une feuille double de cahier. Sur la première page:

activité commencée

activité finie

MONIQUE		Semaines du lundi 31 mai au samedi 12 juin																		
FRANÇAIS	Ecrire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>																	
	TEXTE	Corriger	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>																
		Copier,	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																
	LETTRE	Ecrire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																
		Corriger	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																
		Copier	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																
	ALBUM	<input checked="" type="checkbox"/>																		
	MOTS A REVOIR	après - le conseil - un album - un haricot																		
FICHER	<input checked="" type="checkbox"/>	T 8A	32	35	T 8B															
JOURNAL	préparer	<input checked="" type="checkbox"/>	tirer	<input checked="" type="checkbox"/>	ranger	<input type="checkbox"/>														
CALCUL	Cahier	<input checked="" type="checkbox"/>	230	231	232															
	Fichier	<input type="checkbox"/>																		
	Tables	5	6	7					mesurer	<input checked="" type="checkbox"/>	peser	<input checked="" type="checkbox"/>								
	Heure	<input type="checkbox"/>	Fiches	les comptes	<input checked="" type="checkbox"/>															
ATELIERS	Peint	<input checked="" type="checkbox"/>	vapo	<input type="checkbox"/>	terre	<input type="checkbox"/>														
	Théâtre	<input type="checkbox"/>	Marionnettes	<input checked="" type="checkbox"/>	Dessin	<input checked="" type="checkbox"/>	Journal	<input checked="" type="checkbox"/>	Sculpture	<input type="checkbox"/>										

Sur la 2ème page, chacun programme ses activités de la journée. Pour faire son choix, il peut se référer à la 1ère page, au tableau des activités possibles copiées sur une grande feuille, et au tableau des activités obligatoires.

Nous retrouverons les mêmes problèmes qu'en 74/75.

	ATELIER FRANÇAIS		ATELIERS CALCUL		JOURNAL		
peinture					<u>Imprimerie</u>	textes et lettres	- écrire
encre					- composer		- corriger
vapo	lire au club	fiche d'entraînement	cahier	fichier	- tirer		- copier
plâtre			fiche	mesure de longueur	- décomposer	<u>album de vie</u>	- dessiner
pyrogravure	lire au magnéto	mots	pesée				
menuiserie	texte	album	heures		<u>machine</u>		
	lettre		tables		- copier	<u>calcul</u>	- fiche
jardin					- dessiner		- livret
musique							

B.2 - L'ORGANISATION DES ACTIVITÉS

B.21 - Le responsable de jour

Le responsable de jour tient une grande place dans le bon fonctionnement des activités personnelles. C'est pourquoi cette année nous avons été plus particulièrement amenés à examiner son rôle.

A partir de la mi-février, la plupart des enfants sont devenus aptes à assumer le rôle de RDJ sans mon secours. D'ailleurs on assiste progressivement à l'évolution de ce statut.

Etre responsable de jour est un bon moyen pour satisfaire son instinct de dominance; aussi tous les enfants sont-ils volontaires et prennent garde de ne pas faire sauter leur tour.

Mais comme je me retire de plus en plus du fonctionnement pour mieux assumer un rôle d'aide aux activités, la tâche devient plus lourde, et aussi plus essentielle: si le RDJ ne remplit pas convenablement son rôle, les ateliers ne peuvent plus fonctionner. Nous passons du DROIT au DEVOIR:

Chacun à son tour doit sacrifier une journée d'activités pour se consacrer au service des autres (loi non écrite). Ne pouvant plus s'appuyer autant sur moi, le RDJ doit davantage compter sur lui-même.

Le 6 mai, on met au point une règle fixant le statut du RDJ. Cette règle sera affichée:

- Chacun à son tour doit être responsable de jour;
- S'il passe son tour ou s'il ne fait pas son travail, il doit rattraper;
- Il fait respecter les lois. Il n'a pas le droit d'inventer de nouvelles règles;
- Il est au service des autres. Il ne travaille pas dans les ateliers, il circule;
- Il donne la parole dans les conseils et les entretiens;
- Il est responsable des entrées et des sorties;
- Il note sur la feuille les ateliers choisis; il autorise à changer d'atelier;
- Lorsque quelqu'un refuse d'écouter le responsable de jour, il laisse faire et critique au conseil.

L'annexe 1 nous montre comment, par ses observations et son besoin d'organiser rationnellement son travail, BEATRICE, RDJ, est à l'origine de la création d'un outil destiné à favoriser le bon fonctionnement de l'institution RDJ (conseil du 30 avril).

Il s'agit d'une feuille (cf. annexe 2) qui permettrait au RDJ de "se rappeler le travail des élèves pour le dire au conseil".

L'utilité de cette feuille: "La RDJ serait moins gênée."

JLG - On sait dans quel ordre chacun est allé dans chaque atelier.

BORIS - Admettons qu'il y ait quelqu'un qui ait du travail obligatoire à faire et puis que toi, Béatrice, tu marques ce qu'ils ont à faire, et puis que tu vois que le travail obligatoire n'est pas fait, tu le fais faire.

MONIQUE - Si quelqu'un veut aller deux fois au magnéto, là c'est marqué, alors on voit qu'il est déjà allé.

On prend la décision suivante: ON SE SERVIRA SEULEMENT DE LA FEUILLE.

ANALYSE

La fonction de RDJ n'est pas toujours facile à remplir, car de lui dépend la bonne marche du travail, et il doit en rendre compte au groupe.

BÉATRICE a prouvé le besoin d'un outil plus fonctionnel que le tableau de fiches; alors elle a pensé à cette feuille. Il est intéressant de noter c'est que, avant de la proposer au conseil, elle l'a expérimentée. Nous constatons aussi que ce n'est pas là l'initiative de n'importe quel RDJ: BÉATRICE se distingue souvent par son esprit d'organisation.

ANNEXE 1 - Conseil du 30 avril 1976 - Animateur JLG

ROLE DU RESPONSABLE DE JOUR - PROPOSITION POUR UN MEILLEUR FONCTIONNEMENT.

JLG - BÉATRICE, qui est RDJ, a deux choses à dire: 1) l'une qui concerne la manière dont le RDJ pourrait se rappeler dans quels ateliers sont allés les camarades; 2) Ce qui se passe au club lecture; et ensuite quelques critiques. Alors elle a la parole.

BÉATRICE - Pendant le travail personnel, j'ai demandé à tout le monde qu'est-ce qu'il faisait et puis j'ai écrit ce qu'ils avaient fait, j'ai souligné et puis j'ai fait l'espace où qu'on pouvait écrire et puis je voulais vous le montrer en conseil, pour que quand le RDJ puisse se rappeler le travail des élèves pour dire au conseil. Je voudrais vous demander ce que vous en pensez.

MARCEL - Moi je trouve que c'est bien comme ça, on voit ce qu'ils ont fait comme travail.

SOIZIC - Moi je trouve que c'est bien, les autres responsables pourront faire pareil.

SIMONE - Moi je trouve que c'est bien, parce que comme ça, si quelqu'un est parti de son atelier on peut voir dans quel atelier il est.

BORIS - Moi je trouve que c'est bien parce que admettons qu'il y ait quelqu'un qui ait du travail obligatoire à faire, et puis que toi Béatrice tu marques ce qu'ils ont à faire et puis que tu vois que le travail obligatoire n'est pas fait, tu le fais faire, ou tu rappelles de le faire.

MONIQUE - Moi je trouve que c'est bien parce que là c'est marqué, comme ça si quelqu'un veut aller deux fois au magnéto là c'est marqué, alors on voit qu'il est déjà allé.

CHRISTIAN - Moi je trouve que c'est bien parce que par exemple c'est Charles qui va au magnéto et elle demande la responsable qu'est-ce que t'as fait? comme ça si quelqu'un casse le magnéto, s'il casse une bande, la responsable verra ceux-là qui ont été et puis elle demandera c'est qui qui l'a fait, comme ça il faudra bien qu'il l'avoue, comme ça ce sera mieux je trouve.

BÉATRICE - J'avais fait cela exprès pour vous demander, parce que comme ça la RDJ serait moins gênée, on pourrait faire des fiches, comme ça ce serait mieux présenté.

SOIZIC - Oui, on peut vous demander votre avis, des fiches propres, et puis on mettrait le nom des 13 élèves, on mettrait le nom de chaque élève, on laisserait un petit espace et à chaque responsable on donnerait une feuille pour qu'elle marque où qu'ils sont, dans quel atelier.

SIMONE - Oui, je propose qu'on ait une feuille avec les ateliers d'écrits, on écrit la date, comme ça quelqu'un aura chacun son atelier.

BORIS - Je propose qu'on ait une grande feuille chacun au lieu de faire des plans on pourrait marquer des noms et puis il y a des colonnes il y a des colonnes texte, lettre, tout ça... Alors quand on veut faire lettre ou quand on veut faire texte on fait texte, quand on a fini on met une croix.

BÉATRICE - Alors faut une décision.

MARCEL - Je trouve que c'est bien, son idée à Boris, parce que comme ça le maître il n'aura pas de feuilles à tirer.

J.L.G. - Il y a plusieurs choses. Il y a le plan que nous avons pour l'instant et qui permet de rappeler ce que nous avons fait les autres jours, durant quinze jours. Ce que propose Boris, c'est une feuille de plan pour la journée avec des cases où on peut cocher à chaque fois où on est allé. Ça pourrait très bien se faire sur plusieurs jours. Et puis il y a la feuille de Béatrice, qui est la feuille du RDJ, qui est encore autre chose.

Il y a peut-être deux façons de la présenter. Il y a la façon qui est proposée par Simone: mettre tous les noms sur une colonne, et puis en haut tous les ateliers, et la RDJ note dans quel atelier chacun est parti. Mais moi je trouve que c'est peut-être plus pratique en effet, parce que là on sait dans quel ordre chacun est allé dans chaque atelier. Par exemple, pour Christian, elle peut dire que Christian a fait quoi?

BÉATRICE - Alors, album, texte, terre et club.

BORIS - C'est bien comme tu fais là. Simone elle a dit de marquer tous les noms en bas, on peut marquer les noms alignés.

BÉATRICE - Ah oui! comme tu disais Boris, ce matin, j'ai essayé et puis j'ai recommencé parce que je brouillais tous les noms, je ne comprenais plus parce que ça serrait trop.

J.L.G. - On pourrait essayer comme Béatrice l'a fait, parce qu'en plus elle a sur sa feuille d'un côté la liste d'ateliers, et de l'autre côté elle a ses observations qu'elle fait pendant le travail personnel.
Décision: alors, tire-t-on une feuille comme ça pour les RDJ.?

TOUS - Oui, oui, oui, oui...

J.L.G. - Tire-t-on une feuille comme l'a dit Boris, pour cocher les ateliers où on va, ou bien continue-t-on comme on a fait jusqu'ici: à l'intérieur du plan on écrit la date, et on met la liste des ateliers où on doit aller?

CHRISTIAN - A Boris, je trouve que c'est bien, mais je préfère notre plan parce que autrement si c'est pour une journée, le soir il faudra qu'il fait plein de feuilles. Notre plan pendant 15 jours, ça suffit.

SOIZIC - Oui, je trouve que c'est pas bien, parce que le maître c'est fatigant de tirer, le maître des fois il est occupé à faire d'autres choses; alors on garde le même plan, c'est mieux.

BÉATRICE - Oui, mais j'ai décidé ça parce que l'année dernière on faisait ça avec la classe, et puis ça fonctionnait mieux que comme on fait là. Parce que quand quelqu'un m'appelle, faut que je vais partout, et puis je ne peux pas tout le temps mettre les étiquettes où qu'il y a le tableau, ça me fatiguait, puis comme ça quand j'allais, je marquais en même temps.

CHRISTIAN - Alors si je comprends bien, y a pas besoin de tableau pour savoir qu'est-ce qu'on fait pour ranger par exemple.

BORIS - Pour ranger, c'est pas pareil. Comme toi tu sais ton activité, alors tu vas la faire, si tu veux tu regardes sur le tableau, le tableau sera pas enlevé, hein?

SOIZIC - Ce qu'a dit Christian pour le tableau là, qu'on a pas besoin du tableau, ben si, on a besoin du tableau. Après marquer sur un papier on pourrait mettre les étiquettes, parce que si après c'est écrit club, magnéto... si après elle fait des erreurs, là y a pas d'erreurs. Parce qu'on écrit mal, là c'est le maître qui écrit, alors c'est bien.

CHRISTIAN - J'ai réfléchi un petit peu, et puis j'trouve qu'on devrait garder le tableau parce que le responsable avec sa feuille elle peut dire où on a été, mais elle peut pas dire où qu'on est tout de suite, alors j'trouve qu'il faudrait garder l'tableau.

MARCEL - On peut les mettre en colonne, on voit où qu'il est en premier. Au dernier moment on peut dire: tiens, il est à tel atelier, on peut aller le chercher.

BÉATRICE - Monsieur, quand on a la feuille que j'ai fait, on peut l'emmener partout où qu'on va, tandis qu'avec le tableau on peut pas l'emmener.

J.L.G. - Est-ce qu'on se sert seulement de la feuille, ou bien de la feuille et du tableau? La feuille et le tableau? la feuille seulement? On se servira seulement de la feuille.

BÉATRICE - Autrement j'avais trouvé qu'on pouvait faire une fiche et qu'on gardait le tableau pour qu'on puisse bien savoir où qu'on est allé, nos responsabilités. C'est ce que je voulais décider.

J.L.G. - Je pose la question à Béatrice: est-ce qu'avec ta fiche-là, tu pourrais dire tout de suite où était quelqu'un?

BÉATRICE - Oui, j'pouvais dire! Oui parce que même quand j'ai été trouver Daniel, j'ai dit: Daniel t'as été en texte, en poème, en club; je lui disais directement quand il me demandait.

Feuille créée par Béatrice et lui
ayant servi pour sa proposition

(Feuille double de cahier)

NB Les noms de cette feuille sont les noms réels
dans les conseils, ils sont codés.

Page 1

Bruno
album
texte
terre
club

curse
poème +
calcul
seul
club

Hervé
lettre
texte
terre

passé B
poème
texte
club
terre

Laurence
poème
calcul
seul
club

Jean-paul
calcul
club
seul
table & course

Didier
poème
calcul
seul

Eulrie
album
magnète
passe
club

Michel
texte
poème
club

Rosita
poème
club
texte
seul
table course

Madeline
album
magète
club

critique

je critique pascal B
il ma dit des mot malpoli Didier
je call critique Jean Paul quar
il samuse avec le bus en face
michel

consal tres au du rosita
a de a prier ser o un
Bze B D on dire si re del
maddoin

je critique Syrie qui

se deplase

feuille tirée au duplicateur après le conseil

Nom du ou de la responsable	Date		
Jean Paul	Pascal C	Catherine	Didier
Bruno	Michel	Hervé	Laurence
Sylvie	Madeleine	Rosita	Pascal T.
Aurore			

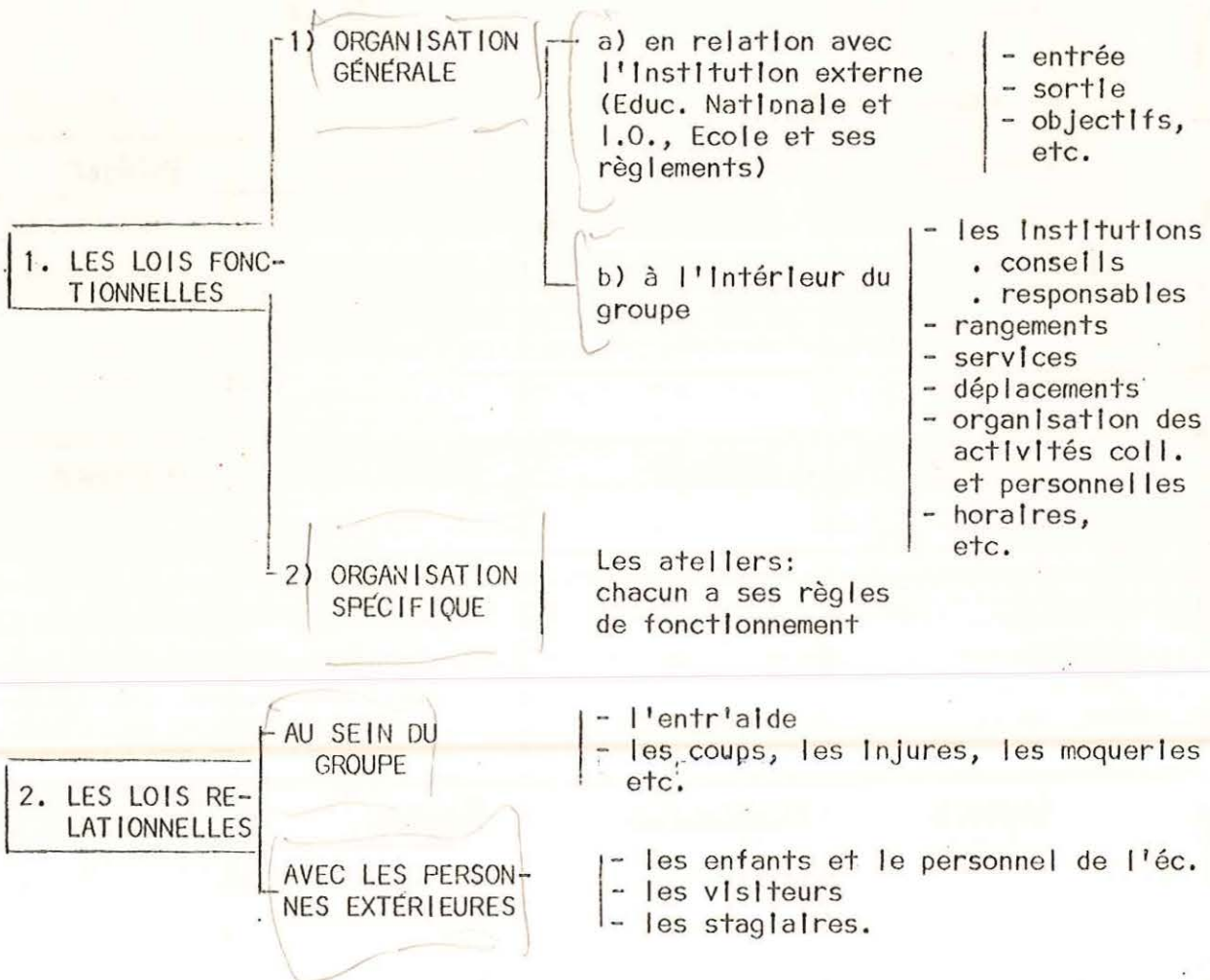
B.22 - La répartition dans les ateliers

Jusqu'à la proposition de BEATRICE au conseil du 30 avril 1976, nous avons utilisé le tableau des choix mis au point l'année passée et redemandé par les anciens. Très vite les répartitions se feront sans heurt; ceci est dû, sans doute, à ma plus grande expérience du problème et à l'aide efficace des anciens.

Nous nous pencherons plus particulièrement sur le problème des LOIS, qui comme la vie sont évolutives et susceptibles d'être remises en question par le conseil. Elles naissent des nécessités de la vie et du travail au sein de la collectivité; elles sont facilitatrices, régulatrices et non-contraindantes.

B.23 - Les lois

B 231 - Les lois de la coopérative se classent en 2 groupes.



B 232 - Organisation spécifique

a) Exemple: Création d'un nouvel atelier (Ecoute-Lecture)

Les faits. Au conseil du 30 avril, je propose aux enfants la création de ce nouvel atelier, que je définis ainsi:

"J'enregistre une histoire et on peut la lire sur un livre."

Cette proposition est acceptée par tous. Il reste à savoir "où on pourrait bien installer cet atelier, qui a besoin d'un magnétophone pour lui tout seul" (J.L.G.)

Après que le groupe en a déterminé le lieu, je demande: "Qu'est-ce que vous proposez comme règle pour démarrer?"

Curieusement, alors que le groupe s'était mis d'accord sur la situation du nouvel atelier dans la classe, dès qu'il est question de son fonctionnement les enfants remettent en cause la décision prise sur l'emplacement de cet atelier et en adoptent une autre. Faute de temps, il faut clore la discussion, et la question reste ainsi sans réponse. La première règle de fonctionnement sera élaborée en commun lors d'un autre conseil:

- On y va par équipes de deux et librement (c'est-à-dire qu'il n'y a pas un ordre établi;
- On y reste le temps d'une écoute;
- Code: voix basse.

Analyse - Dans le cas présent, c'est le maître qui a demandé l'élaboration de la loi pour un nouvel atelier qu'il a lui-même proposé. Il est donc à l'origine:

- de l'atelier;
- de la première loi de son fonctionnement.

Pour le moment, seul le caractère de positivité de la loi apparaît. On attendra un conflit éventuel avant de la compléter.

--oOo--

ANNEXE 1 - CRÉATION D'UN NOUVEL ATELIER. Conseil du 30 avril. Anlm.:BÉATRICE

J.L.G. - On pourrait peut-être faire un autre atelier-lecture. Il y aurait le club-lecture, l'atelier de lecture à haute voix au magnétophone, un atelier-lecture où on lit à deux un livre en se parlant; et je vous ai proposé un autre atelier-lecture: celui qu'on a essayé l'autre jour: j'enregistre une histoire, et on peut lire l'histoire sur un livre. Est-ce qu'on monte cet atelier-là? Mais pour le monter, il me faut faire des bandes; alors, si personne ne s'en sert, il est inutile de le monter. Qui voudrait participer à un atelier comme celui-là? Tout le monde? Bon. Alors où pourrait-on bien installer cet atelier, qui a besoin d'un magnéto pour lui tout seul?

SIMONE - Dans le coin-là... On mettrait une table et un tabouret.

SOIZIC - Au coin seul, comme ça on serait pas dérangé.

BEATRICE - Je propose que non, parce que quand un élève de la classe d'à-côté passe, il n'y a plus de place là-bas. Ça remplit trop et on pourrait

plus circuler. Et puis ceux qui veulent aller au coin seul pour faire un grand texte, ça les dérangerait.

J.L.G. - Ça ne peut pas être en même temps coin seul pour être tranquille et atelier d'écoute et de lecture.

SIMONE a proposé ici: est-ce qu'il sera possible ici d'avoir en même temps 1 magnéto pour l'atelier lecture-écoute et le magnéto pour la lecture à haute voix et pour les chansons?

TOUS - NON.

BÉATRICE - On pourrait le mettre dans le coin près de la porte; avec Soizic j'ai été une fois là-bas et on était tranquille.

J.L.G. - Dans le coin près de la porte, là où il y a une prise de courant? où on devait faire l'atelier pyrogravure qu'on n'a pas fait? Qui est d'accord? (Tout le monde).

Donc, on l'installe là-bas,

Qu'est-ce que vous proposez comme règle pour démarrer? Comment est-ce que ça va démarrer?

BÉATRICE - Je propose que quand deux personnes vont pour aller lire et puis qu'ils se déplacent, qu'ils embêtent les autres, eh ben on les prive d'aller pendant une semaine dans la salle ou au coin pour aller lire.

SIMONE - Moi je trouve que à côté de l'atelier-terre, ça fera du bruit.

J.L.G. - L'atelier-terre ne fait pas du bruit, ce n'est pas un atelier qui fait du bruit. L'atelier qui est à côté qui ferait du bruit, c'est l'atelier-menuiserie, mais il ne fonctionne pas tout le temps. De toutes façons, il ne reste pas d'autre place. C'était soit au coin seul, soit ici à côté du magnéto, soit dans ce coin-là. On n'a pas d'autre prise.

MONIQUE - Moi je propose que c'est là-bas, parce que avec Béatrice, eh ben, on lisait, j'entendais mieux qu'est-ce qu'elle m'disait. Parce que si on va là ou au coin seul, même ce matin avec Yvette j'étais au coin seul on entendait la maîtresse d'à-côté en train de parler, alors c'est mieux qu'on aille là.

J.L.G. - Alors c'est décidé, on va là. Mais comment est-ce que ça va fonctionner? Avez-vous une proposition de fonctionnement?

CHRISTIAN - Si on met le magnéto là-bas, je crois que ça irait pas, parce que si le magnéto il marche et qu'on enregistre quelque chose d'important, eh ben, l'autre, l'histoire, elle irait dans le magnéto; alors il faudrait le mettre dans une salle où qu'on entendrait pas ce magnéto.

BÉATRICE - Ou alors on pourrait mettre le magnéto là-bas, pour que ça soit le plus loin de la classe, pour que ça ne dérange pas la classe, et puis que les autres pourraient lire là, ça fera moins de bruit que le magnéto.

J.L.G. - Alors, on changerait, on mettrait le magnéto là-bas et l'autre là. Bon, alors pour l'instant on n'a pas pris de décision. Il faut prendre une décision tout de suite. Alors est-ce qu'on met cet atelier qui est là, là-bas, et l'autre ici?

RÉPONSES - Oui. (Mais on n'a toujours pas de règle de fonctionnement. Les petits arrivent, le conseil doit se terminer).
(Contrat d'activité passé avec une autre classe).

B 233 - Organisation spécifique (suite)

b) Atelier déjà existant: le club-lecture

L'an passé, j'ai proposé la création d'un club-lecture, afin qu'il existe dans la classe un coin calme, agréable, où chacun puisse aller lire tranquillement.

La Communauté d'Emmalls nous a offert un tapis. Nous avons fabriqué et peint une étagère pour exposer les livres.

La règle s'est affinée au fil des jours, mais il y a toujours eu des problèmes, en particulier avec les 4 garçons du groupe, qui se retiraient au club pour bavarder, sucer des bonbons, chahuter, à l'abri des regards de la RDJ et de moi-même.

Plusieurs fois l'accès du club a été supprimé:

- 1) pour ceux qui l'utilisaient pour autre chose que lire;
- 2) pour ceux qui ne respectaient pas les livres;
- 3) pour ceux qui y allaient pour embêter les autres.

Au début de l'année, le club était en place et prêt à fonctionner. Dès le premier jour, j'ai présenté moi-même une règle:

"Celui qui va au club y va pour lire. Il doit avoir les mains propres et respecter le calme."

Dès la première semaine, j'ai expulsé du club plusieurs enfants en les invitant à se choisir d'autres activités. Malgré ma constante surveillance, j'ai constaté que la majorité des enfants ne respectaient pas la règle donnée au départ:

- certains y allaient pour bavarder;
- d'autres ne respectaient pas le droit de ceux qui veulent y être tranquilles, et qui d'ailleurs, quelque temps après, risquaient de devenir à leur tour perturbateurs.

Ma position se trouvait ainsi être en conflit avec l'attitude de la plupart des enfants. Que faire? Au mois de décembre, j'ai posé le problème au conseil, qui a décidé:

"Au club lecture, chacun a les mains propres. La RDJ demande à celui ou à celle qui dérange, de sortir. Code: voix basse."

Pendant le reste du mois, la règle est respectée, mais en janvier l'occupation du club par ceux qui veulent bavarder et non pas lire recommence.

Le conseil décide alors, à la suite d'un conflit entre la RDJ (Ronée) et Boris (qui ne voulait pas sortir alors qu'il parlait fort et ne lisait pas) de supprimer le code voix basse et de le remplacer par le code-silence.

Mais que peut faire le RDJ lorsqu'un camarade refuse de sortir? Je propose un jeu de rôle: Boris est au club et refuse de sortir; Béatrice est RDJ.

BÉATRICE - Tu parles! Sors du club, va choisir une autre activité!

BORIS - Non!

BÉATRICE - Sors, j'te dis!

BORIS - Non!

BÉATRICE - Je vais aller chercher le maître.

BÉATRICE (au maître) - Il faut que vous veniez. Boris veut pas sortir du club!

J.L.G. - Sors, puisque la RDJ te l'a demandé. Tu parlais. Tu sais que c'est le code-silence.

BORIS - Non!

Je pose alors la question à tous: Que peut-on faire dans ce cas?

Il apparaît clairement que le seul moyen efficace serait d'user de la force. Mais nous sommes contre la loi du plus fort. Alors? Nous décidons:

"Si quelqu'un refuse de quitter le club, le RDJ le laisse faire. Au conseil, il sera exclu du club pendant une semaine."

Cette règle du silence est coercitive. Par ailleurs, j'estime que l'échange des pensées à propos d'une lecture, de la lecture à deux, est favorable à la socialisation. Mais dès que la parole est autorisée, certains en abusent: ils ne savent plus respecter le droit au calme de celui qui veut être solitaire.

Fin avril, BÉATRICE demande un débat sur le club, à partir de ses observations de RDJ. Et le 6 mai, nous décidons:

- Le club-lecture sert pour lire et se reposer;
- On n'y parle pas; on a les mains propres;
- Le RDJ demande à celui (ou à celle) qui parle de changer d'atelier;
- S'il refuse, le responsable le note sur sa feuille, et le soir, au conseil, celui qui a refusé de sortir est exclu du club pour une semaine;
- Même règle pour les mains et le rangement;
- Il est interdit de s'asseoir sur la table.

--oOo--

Annexe 1 - CLUB-LECTURE. Conseil du 30 avril. RDJ: BÉATRICE

J.L.G. - Béatrice avait à nous parler du club-lecture; elle a constaté quelque chose après la sortie.

BÉATRICE - Ce matin, j'ai envoyé 4/5 personnes pour voir si ça pouvait marcher, et puis en premier ça a bien marché parce que tout le monde se taisait. Et puis Simone et Bastien sont venus et ils n'ont pas arrêté de rire et parler; alors moi je les ai renvoyés. Et puis Bastien voulait retourner et puis Simone n'était pas contente après moi, et puis moi je voulais demander que si Simone voulait recommencer à c'qu'elle a fait au club, elle serait exclue pour une semaine. Ecoute, Simone, parce que quand on est parti, tu n'as pas regardé ton club s'il était bien rangé, alors j'ai voulu faire ton travail à ta place quand tout le monde était parti, et Monsieur Le Gal m'a dit: Tu vas laisser comme ça, et je vais vous montrer comment que c'est.

J.L.G. - L'autre jour on a fait le point ensemble pour toutes les règles. Je vais vous dire ce que j'ai relevé pour le club-lecture. J'en ai relevé 10, donc il y en a 10 d'entre vous sur les 12 qui ont écrit qui ont donné une règle pour le club. Elles ne se ressemblent pas toutes; alors

il faudrait peut-être se mettre d'accord sur une que tout le monde connaîtra et qu'on fasse ce qui a été décidé l'autre jour, qu'on les affiche:

. Quand on rentre, il ne faut pas avoir les mains sales, ne pas s'asseoir sur la table.

. Mains propres, pieds propres, code voix basse.

. Dans le club il faut pas parler.

. Celui qui parle doit sortir, s'il refuse il doit être privé des ateliers.

. S'il a les mains sales il va se laver; s'il a les pieds sales, il va les laver.

. Quand on rentre dans l'atelier-club, on prend un livre sans parler. Il faut avoir les mains propres, ne pas mentir.

. Celui qui va au club ne doit pas parler, autrement les responsables le sortent.

. Celui qui mange des bonbons est exclu. Il ne faut pas déranger les autres.

. Le club est un coin tranquille pour se reposer.

. Les mains propres, code silence, et ne pas abîmer les livres.

Voilà ce que vous avez écrit, et je ne suis pas sûr que quelqu'un qui vient de l'extérieur comprenne en lisant tout ça. Alors il faudrait se mettre d'accord sur: Pourquoi on va au club? Qu'est-ce qu'on peut y faire? Qu'est-ce qu'on ne peut pas y faire?

Pourquoi va-t-on au club? L'un d'entre vous dit: "On va au club pour se reposer."

BEATRICE - Des fois j'y vais parce qu'il y a du travail et je n'ai pas envie de le faire, moi je préfère aller lire. Et puis, quand quelqu'un vient et que ça nous dérange et que ça me plaît pas, ben j'm'en vais et je fais autre chose, quelque chose de facile.

J.L.G. - J'ai posé une question précise: A quoi sert le club? pourquoi allez-vous au club?

MARCEL - Moi, quand je vais au club, c'est pour lire, pour voir s'il y a des mots que je ne connais pas.

BORIS - Moi je vais au club quand admettons on écrit un texte et puis qu'il y a du bruit, quelqu'un fait du bruit et on en a marre; alors on va se reposer et après on recommence quand on est bien reposé.

RENEE - Moi je vais au club quand j'ai envie de faire un texte; des fois je vais au club et j'écris mon texte.

MONIQUE - Moi je vais au club parce que quand je ne sais pas quoi faire j'ai envie que c'est la responsable qui me dit quoi faire; alors c'est pour ça que je vais au club.

CHRISTIAN - Moi je vais au club quand je fais un texte ou du calcul; alors j'en ai marre d'écrire, alors je vais au club pour lire des mots que je sais pas, pour apprendre des mots que je sais pas, et puis quand j'ai mal à la tête de lire, alors je sors du club.

SIMONE - Quand je suis fatiguée je vais au club, je prends une tête d'oreiller, je mets par terre, je prends un livre puis je regarde les images.

J.L.G. - Donc le club sert bien, comme a écrit quelqu'un, pour se reposer dans un coin tranquille. Il sert aussi pour lire. Alors nous avons décidé que dans le club il y aurait obligatoirement le code silence, pour que ceux qui lisent ne soient pas dérangés. Est-ce qu'on maintient le code silence?

CHARLES - Oui, parce que s'il y en a qui parlent, quand on veut lire, des fois on se trompe quand on lit.

BÉATRICE - Oui, mais des fois on peut poser des questions, on peut demander des mots qu'on sait pas, ou quand Simone est là on peut lui apprendre à lire, mais pas trop fort pour déranger l'autre.

J.L.G. - Ce que dit Béatrice, c'est: on peut parler, mais seulement pour ce qui concerne ce qu'on lit. Le club est donc un coin tranquille pour lire et se reposer. On peut parler et poser des questions sur un livre. Est-ce qu'on fait une règle pour ceux qui ne respectent pas le coin tranquille? Quand est-ce que quelqu'un ne respecte pas le coin tranquille? en faisant quoi, par exemple?...

BEATRICE - En prenant par exemple un bout de paquet de chocos, un bout de paquet de bonbons et qu'il le jette dans le tiroir. Ceux qui font ça, on les exclut du club.

RENÉE - Moi je ne suis pas d'accord pour la règle de parler dans le club, parce que si quelqu'un parle beaucoup trop longtemps, ça peut déranger les autres.

J.L.G. - Alors toi, Renée, tu serais partisane du silence?

RENÉE - Oui.

J.L.G. - Quand c'est le silence, on sait ce que c'est: personne ne parle. Est-ce que, par ex., quelqu'un qui a des questions à poser sur un livre ne pourrait pas prendre le livre et l'amener dans la salle pour aller le lire à deux dans un autre coin? et on garderait le club pour le silence, le calme, pour ceux qui veulent se reposer et puis lire.

CHRISTIAN - Moi, au club lecture, je préfère le silence, parce que si on pose des questions dans le club, ceux-là qui sont derrière et qui copient ils entendent, et ceux-là qui lisent ils disent: Arrêtez! et puis le responsable il les entend et il les exclut. Alors moi je veux que le silence il reste dans le club-lecture.

SIMONE - Moi, je sais pas lire, alors la dernière fois quelqu'un m'a lu le livre et j'ai essayé de le relire. Y avait quelqu'un qui lisait un livre de cow-boys et puis il m'a appelée et il me faisait rire et puis après c'est moi qui me suis fait rouspéter parce que je riais avec eux.

J.L.G. - Prenons la décision. Au club lecture, silence ou pas silence?

silence: 9
pas silence: 2

Donc le club-lecture sera au silence. Alors je propose que quand quelqu'un veut lire un livre avec un autre, qu'ils prennent le livre et aillent ailleurs.

B 234 - La mémoire des lois

1. PROCESSUS SUIVI LES 2 PREMIERS TRIMESTRES

Au début de l'année, avec un groupe composé de 10 nouveaux, dont la plupart n'avaient jamais connu de classe coopérative, j'ai ressenti la nécessité d'afficher les lois décidées par le conseil :

- afin que chacun puisse s'y référer à tout moment en attendant de les avoir mémorisées;

- et parce que cet affichage montrait de façon symbolique que notre vie et notre travail étaient réglés par le conseil, et non par la loi du maître.

Je renvoyais les enfants à ce tableau chaque fois qu'ils contrevenaient aux lois, la plupart du temps, d'ailleurs, par oubli des règles établies en commun; car discuter d'une loi, la décider et l'afficher ne suffisent pas dans notre classe pour qu'elle soit mémorisée et assimilée.

A partir du début novembre, on sent que le groupe a des habitudes, des lois non écrites, des Intérêts communs, et il y a une "période de latence législative". Le tableau des lois tombe peu à peu dans l'oubli, et comme le temps me manque toujours, j'oublie aussi d'écrire les nouvelles modifications. Personne, du reste, ne me le demande, personne n'a jamais posé la question: "Faut-il ou non afficher les lois décidées par le conseil?"

Quand un problème se pose, soit durant les activités, soit au conseil, les responsables font appel à ma "mémoire des lois", ainsi que parfois à mon autorité.

A partir de la mi-février, la plupart des enfants sont devenus aptes à assumer le rôle de responsable de jour sans mon secours. D'ailleurs, on assiste à l'évolution progressive de cette fonction.

Etre responsable de jour est un bon moyen pour satisfaire son besoin de dominance; aussi tous les enfants sont-ils volontaires et font très attention à ne pas laisser passer leur tour. Mais comme je me retire de plus en plus du fonctionnement pour mieux assumer un rôle d'aide aux activités, la tâche devient plus lourde et aussi plus essentielle: si le RDJ n'assume pas son rôle, les ateliers ne peuvent plus fonctionner.

Nous passons du droit au devoir: chacun à son tour DOIT sacrifier une journée d'activités pour se mettre au service des autres (loi non écrite). Ne pouvant plus autant s'appuyer sur moi, le RDJ doit davantage compter sur lui-même.

Chacun interprète les lois à sa façon, et cela provoque de nombreux conflits que le RDJ ne peut régler immédiatement, car lui-même a ses propres interprétations. Au conseil, on tente de refaire de moi la mémoire du groupe, la référence commune. Je signale cette contradiction, mais personne ne propose de moyens pour s'en sortir.

2. AU 3ème TRIMESTRE

A la rentrée, nouveaux conflits:

- des enfants arrivent à l'école en retard (donc transgression de la loi d'"entrée en classe");

- d'autres se battent dans la cour (donc transgression de la loi concernant les coups, injures et moqueries).

Nous nous posons donc la question: si les lois sont transgressées, est-ce parce que les enfants ne les connaissent pas? Je propose alors de faire un sondage auprès d'eux.

Le jeudi 15 avril, deux stagiaires CRFMEI ont enregistré les réflexions des deux membres de l'équipe chargée, cette semaine-là, d'accueillir les visiteurs. Ils leur ont fait faire le tour de leurs ateliers, leur ont indiqué comment ils fonctionnent et les lois qu'ils connaissent. Les stagiaires ont relevé ce qu'ils avaient dit (annexe 1).

J'ai aussi demandé à chaque enfant ce qu'il avait dit s'il s'était trouvé dans l'équipe d'accueil (annexe 2).

Nous avons regroupé dans un tableau à double entrée le nombre de lois données par chaque enfant (annexe 3).

Ce sondage a paru montrer que les enfants connaissent peu les lois de la classe établies en commun. Lors d'un conseil, je leur ai alors demandé:

"J'ai l'impression qu'après avoir établi des règles, on les oublie. Comment va-t-on faire pour s'en souvenir?"

Deux propositions émergent. L'une de CHRISTIAN:

"Moi, j'ai proposé: sur un tableau, on prend un grand carton, on met toutes les règles qu'on va faire, et on mettrait un atelier sur les règles; comme ça, si on s'en souvient plus, on ira dans l'atelier et on lira les règles."

L'autre de DANIEL: "On peut écrire toutes les règles qu'on a fait, puis quand on les a fait, on les attache à chaque atelier, comme ça celui qui viendra il saura ce que ça veut dire."

Finalement il est décidé d'afficher les règles dans les deux salles, l'atelier des règles sera dans la salle d'expression, et Christian en sera le responsable.

Pendant ce temps, j'ai regroupé dans un tableau tout ce qui avait été écrit par les enfants pour chaque règle (annexe 5).

Un dernier travail restait à faire: Pour chaque atelier, quelles lois seraient retenues pour le tableau des lois (parmi toutes celles données par les enfants)?

Ce travail fut long, et les enfants, après avoir réfléchi, lu et discuté, ont décidé ce qui serait retenu pour le TABLEAU DES LOIS (annexe 4).

MANTEAUX - VESTIAIRE	On l'accroche tout seul	
LES CARTABLES	C'est le responsable qui apporte tous les cartables et qui vient le chercher. Pas le droit d'y aller seul	
MAGNÉTOPHONE		lire sans déranger les autres
DESSIN - PEINTURE		code voix basse
MUSIQUE		ne pas déranger les autres, ne pas frapper fort
JARDIN	pas de règle: si on vient c'est pour jardiner	Il faut nettoyer les pelles et les pioches quand on fait le jardin
TERRE - PLATRE	Si on fait de la terre il faut la finir complètement, sinon il faut la jeter ou bien la mettre dans 1 chiffon mouillé	

Nom: THIERRY -

	Règles données par l'équipe d'accueil		Quelle règle aurais-tu donnée?
	PASCAL B.	HERVÉ	
TABLEAU			
TABLE D'EXPOSITION	celui qui apporte des fleurs, il les pose là		
TABLEAU DES FICHES			tableau des fiches de Responsable na des fiche
ATELIER CALCUL			
CLUB LECTURE	Quand on rentre il ne faut pas avoir les mains sales, ne pas s'asseoir sur les tables	mains propres, pieds propres code voix basse	club-lecture et un cois tranque
COIN DESSIN		celui qui veut une feuille doit la demander au responsable	
JOURNAL			

	Renée	Soisic	Daniel	Marcel	Boris	Béatrice	Charles	Thierry	Monique	Sastien	Christian	Prénoms des Enfants	Règles
4	+		+		+					+		Tableau	
6	+		+	+		+	+				+	Table d'exposition	
3	+						+	+				Tableau des fiches	
9	+	+	+	+		+	+	+	+		+	Club lecture	
0												Coin dessin	
2	2										+	Journal	
6		+	+		+	+	+		+			Coin seul	
0												Tableau des correspondants	
8	+	+		+		+	+	+	+		+	Armoire gymnastique	
0												Pupitres	
1							+					Casiers	
4	+	+		+							+	Entrées dans la classe	
3	+								+		+	Sortie	
1						+						Vestiaires	
3	+			+			+					Les cartables	
3	+					+	+					Magnéto	
3	+	+									+	Dessin peinture	
2							+				+	Musique	
2						+	+					Jardin	
2						+	+					Terre plâtre	
1	+											Marionnettes	
1	+											Injures moqueries	
0												Autres règles	
0												Atelier calcul	
64	13	5	4	5	2	8	11	9	4	1	8	TOTAL	

TABLEAU DES LOIS

<p>LE RESPON- SABLE DE JOUR</p>	<p>Chacun doit être responsable de jour. S'il passe son tour ou qu'il ne fait pas le travail, il doit rattraper. Il fait respecter les lois; il n'a pas le droit d'inventer de nouvelles règles. Il est au service des autres. Il ne travaille pas dans les ateliers, il circule. Il envoie celui qui ne sait pas une règle la lire au tableau, puis il revient à son atelier.</p>
<p>L'ACTIVITÉ COLLECTIVE</p>	<p>L'activité collective est obligatoire. Quand on a fini, on peut écrire, dessiner, compter, dormir, rêver, mais pas parler ni se déplacer.</p>
<p>ACTIVITÉS PERSONNELLES</p>	<p>Chacun inscrit sur son plan les ateliers qu'il a choisis. Il demande au RDJ s'il y a de la place. Personne ne peut quitter son atelier sans l'accord du RDJ. Celui qui quitte son atelier change d'activité.</p>
<p>RÉCRÉATION</p>	<p>Ceux qui veulent continuer leurs ateliers peuvent rester avec le RDJ. S'ils embêtent les autres, le responsable leur demande de sortir. S'ils refusent, ils perdent le droit de rester pendant une semaine.</p>
<p>ENTRÉE DU MATIN</p>	<p>Ceux qui entrent avant 8 h 45 ne ressortent pas. Si le RDJ n'est pas là, personne n'entre. A 8 h 45, tout le monde doit être arrivé. Ceux qui sont en retard disent pourquoi et apportent un mot.</p>
<p>RESPONSABLE DE JOUR</p>	<p>Si le responsable de jour n'est pas à l'heure, c'est le suivant qui devient responsable, et il rattrapera son tour.</p>
<p>ENTRÉE DE L' APRES-MIDI</p>	<p>Même règle que pour le matin.</p>
<p>SORTIE DU MIDI ET DU SOIR</p>	<p>Quand tout est rangé, le responsable donne le signal de la sortie. Chacun sort librement, sans courir, sans crier, sans déranger les autres. Si quelqu'un ne respecte pas la règle, il sortira avec le responsable de jour qui l'accompagnera au portail pendant une semaine. On doit sortir à pied, avec le vélo à la main.</p>
<p>INJURES, COUPS, MOQUERIES</p>	<p>Il est interdit d'injurier, de se moquer, de taper pour faire mal. Celui qui ne respecte pas cette règle perdra ses droits d'ateliers pendant une semaine.</p>

RÈGLES PROPOSÉES

TABLE D'EXPOSITION	<ul style="list-style-type: none">. Celui qui apporte des fleurs, il les pose là.. Quand on apporte quelque chose, on ne sait pas ce que c'est on le met sur la table d'exposition.. Celui qui a montré des haricots qui poussent, il les met sur la table d'exposition.. Celui qui apporte des fleurs doit les donner à la responsable.
TABLEAU DES FICHES	<ul style="list-style-type: none">. Aucun élève ne doit le toucher.. Le responsable de jour appelle un par un et demande ce qu'il veut faire.. Le responsable de jour, tous les soirs, remet les fiches en ordre alphabétique.
CLUB LECTURE	<ul style="list-style-type: none">. Quand on rentre, il ne faut pas avoir les mains sales, ne pas s'asseoir sur la table.. Mains propres, pieds propres, code voix basse.. Il faut pas déranger les autres.. Celui qui parle doit sortir. S'il refuse, il doit être privé des ateliers. S'il a les mains sales, il va se laver; s'il a les pieds sales, il va les laver.. Quand on rentre dans l'atelier club, on prend un livre sans parler. Il faut avoir les mains propres, ne pas mentir.. Celui qui va au club ne doit pas parler, autrement les responsables le sortent.. Celui qui mange des bonbons est exclu.. Le club est un coin tranquille pour se reposer.. Les mains propres et code silence, et ne pas abimer les livres.

LES LOIS (suite)

CLUB LECTURE

- Le club-lecture sert pour lire et se reposer.
- On ne parle pas.
- On a les mains propres.
- Chacun range les livres qu'il a pris.
- Le RDJ demande à celui (ou à celle) qui parle de changer d'atelier.
- Si celui qui parle refuse, le responsable note sur sa feuille, et le soir, au conseil, celui qui a refusé de sortir est exclu du club pour une semaine.
- Même règle pour les mains et le rangement.
- Il est interdit de s'asseoir sur la table.

COIN-SEUL

- Le "coin seul" est un coin pour être tranquille.
- On peut y aller à deux, mais celui qui veut aller seul a priorité.
- S'ils ne respectent pas le code "voix basse", le responsable les invite à sortir. S'ils refusent, même règle que pour le club.

ATELIER-JOURNAL

- Celui qui se sert de l'atelier range le matériel qu'il a pris, ne gaspille pas les feuilles.
- Celui qui n'a pas rangé devra le faire sous le contrôle du responsable du journal.

ATELIER-CALCUL

- Celui qui se sert de l'atelier range le matériel qu'il a pris.
- Celui qui n'a pas rangé: même règle que pour le journal.

TABLE-EXPOSITION

- La table-exposition sert à exposer des animaux, des plantes, des images, des objets.
- Le responsable range la table.

TABLEAU

- Pour se servir du tableau, il faut l'autorisation du RDJ.
- Celui qui salit, nettoie et change l'eau. S'il refuse, même règle que pour le club.

LES CASIERS

- Les casiers servent à ranger le matériel dont on n'a pas besoin pour l'activité.
- Celui qui ne range pas son casier restera le faire après la classe, sous le contrôle de la responsable.

LE VESTIAIRE

- Tous les vêtements sont rangés au vestiaire.
- Chacun les accroche seul.
- Le responsable prend ceux qui sont aux pupitres.

LES CARTABLES

- Les cartables sont vidés le matin dans les casiers.
- Ils sont posés et le responsable les range.
- On ne peut plus aller les chercher avant la sortie.
- Le soir, le responsable redonne les cartables. S'il est absent, c'est le RDJ qui le fait.

L'ARMOIRE DE GYMN.

- Quand il est l'heure de la gymn, la responsable sort les vêtements de gymn et les chaussures.
- Chacun prend les siens et laisse ses vêtements non-sport sur un pupitre.
- Au retour, chacun plie ses vêtements et la responsable les range.

PUPITRES

- Personne n'a de pupitre.
- Quand on utilise un pupitre pour une activité, quand on change d'activité, on vide le pupitre.

ATELIER CONTE ENREGISTRE

- On y va par équipe de deux, librement.
- On y reste le temps d'une écoute.
- Code: voix basse.

ATELIERS DESSIN et PEINTURE, TERRE, BOIS, JARDIN

- Chacun range ses dessins et ses objets.
- Chacun nettoie et range le matériel qu'il a utilisé.
- S'il refuse, même règle que pour le club.

ATELIER MAGNETOPHONE

- Cet atelier sert pour lire et pour chanter.
- On ne doit pas déranger les autres ateliers.
- Même règle que pour le club.

ATELIER MUSIQUE

- On ne doit pas déranger les autres ateliers en jouant trop fort.
- Si on dérange les autres, le RDJ prévient d'abord. S'il refuse, même règle que pour le club-lecture.

--oOo--

ANALYSE des deux stagiaires CRFMEI

1) Le tableau à double entrée

En regardant le tableau, on constate que dans les meilleurs des cas, 13 lois sur 24 ont été données, soit un peu plus de la moitié, la moyenne des lois données par chaque enfant étant de 6 lois à peu près.

3 lois seulement semblent connues par la majorité des enfants.

Si l'on s'en tient aux données brutes du tableau, le résultat paraît négatif: les enfants ne connaissent pas les lois. Mais doit-on s'en tenir uniquement à ces données brutes et en conclure que les enfants n'ont pas réussi à internaliser beaucoup de lois? Ce tableau traduit-il une réalité?

Pour certaines règles, ce tableau semble traduire effectivement une réalité. Pour la règle de l'"entrée en classe", 4 enfants seulement ont donné une loi; pour les "Injures, coups et moqueries", un enfant seulement a donné une loi.

Dans la classe, ces lois sont à l'origine de beaucoup de conflits. Tout porterait à croire qu'elles ne sont pas connues, et l'expérience montre que ce sont toujours les mêmes qui les transgressent: BASTIEN, SOIZIC, SIMONE.

On peut donc se poser plusieurs questions:

- Pourquoi certains enfants qui ne transgressent pas les lois concernant l'entrée en classe ou les Injures, coups et moqueries, ont-ils été incapables de les signaler?
- Est-ce parce qu'il ne les connaît pas que BASTIEN ne les a pas signalées et qu'il les transgresse sans arrêt? Ou bien est-ce parce qu'il les refuse? Par cette attitude, connaissant à chaque fois la sanction qu'il encourt, que devons-nous comprendre de sa demande?

Pour certaines règles, ce tableau ne semble pas traduire une réalité: quand on regarde le tableau, elles ne paraissent pas intériorisées et pourtant elles sont appliquées dans la pratique journalière; ex. vestiaire et cartables.

D'autres, par contre, sont intériorisées si on regarde le tableau, et pourtant continuellement transgressées, comme le club-lecture.

2) La façon de procéder

La méthode employée n'a-t-elle pas rebuté les enfants, par le fait que:

- chacun devait faire seul l'effort d'écouter, de lire, de réfléchir, d'écrire;
- le travail était long et manquait d'intérêt pour beaucoup.

3) Le tableau des lois

Nous citerons à ce propos les réflexions de J.L.G.:

"Il sera intéressant... d'observer comment cet outil sera utilisé par les enfants et par le RDJ.

- Sera-t-il un outil facilitateur de meilleures relations?
- Sera-t-il un outil de contrainte?
- Les enfants vont-ils proposer des modifications aux lois?

Dans "Eloge de la fuite" (Lafon, Paris 1976), Henri Laborit écrit: "La liberté commence où finit la connaissance". Avant, elle n'existe pas, car la connaissance des lois nous oblige à leur obéir. Après, elle n'existe que par l'ignorance des lois à venir et la croyance que nous avons de ne pas être commandés par elles puisque nous les ignorons."

Il parle des lois du déterminisme universel, mais on peut aussi se poser les problèmes pour les lois qui régissent le fonctionnement d'un groupe humain: nos lois aident-elles la liberté?

Un de mes objectifs éducatifs était que les enfants soient heureux ici, et maintenant je me demande si cette codification précise et cet affichage vont être des facteurs positifs ou négatifs."

Conseil du lundi 17 mai

Il s'agit du premier conseil après la codification des lois et l'Affichage. Christian demande la mise, à l'ordre du jour du conseil, de "l'atelier des règles". Le conseil avait décidé qu'il en serait le responsable. Mais que signifie pour lui "être responsable?"

Manifestement, c'est être le chef, le "dominant", c'est avoir un pouvoir sur les autres, pouvoir de contrôle et de répression. Il dit:

"Je propose que chacun va obligatoirement à l'atelier des règles. Il apprend les règles. Je fais une feuille avec les noms. Je vois celui qui sait pas. Celui qui sait pas, on supprime les ateliers pour 8 jours."

MARCEL lui fait immédiatement remarquer que "personne ne peut savoir les règles par coeur, même le maître il pourrait pas... Monsieur Le Gal a affiché le panneau, comme on l'a demandé... c'est pour qu'on les lit et on les applique... y a pas besoin de savoir par coeur..."

Je pose alors la question: "A quoi va servir l'atelier des règles?" Après discussion, on décide d'une attitude non-répressive:

"Le responsable de jour envoie celui qui ne sait pas une règle la lire au tableau, puis il revient à son atelier."

Cette décision provoque deux réactions:

1) CHRISTIAN se voit enlever sa responsabilité. Il demande à contrôler après l'envoi à l'atelier des règles, si la règle est connue. Le groupe lui refuse ce droit.

2) Comme je demande à ne pas faire un autre tableau dans notre 2ème salle à cause du temps nécessaire, BORIS se demande comment le RDJ se rappellera lui-même les règles qu'il est chargé d'appliquer. BEATRICE propose alors un nouvel outil: le CAHIER DU RDJ.

"Ce serait un cahier avec dessus les règles et le travail du RDJ. Il mettrait aussi la feuille du responsable et il écrirait ses observations et les critiques."

Les institutions "Atelier des règles" et "Cahier du RDJ" fonctionneront parfaitement jusqu'à la fin juin. Pendant une quinzaine de jours je rappellerai leur fonctionnement avant le début des activités personnelles.

B.24 - La part du maître

Ma place est sensiblement la même que l'année passée. En ce qui concerne les lois, voici quelles sont ma stratégie et ma tactique:

1er trimestre

- Lorsqu'il y a un problème, je refuse de le régler; je le renvoie devant l'Institution Instituante: le conseil.

- Si le problème n'empêche pas le fonctionnement des activités, je le laisse vivre, j'attends qu'il soit posé par les enfants.

- s'il bloque le fonctionnement et que les enfants n'en prennent pas conscience, je le pose moi-même.

- je le pose aussi, même s'il est mineur, s'il permet de faire avancer le groupe dans la prise en charge de sa propre vie.

2ème trimestre

Le conseil devient le lieu de parole des enfants à propos de leurs Institutions et de leurs activités. Le conseil devient opératoire, et j'interviens beaucoup moins.

3ème trimestre

Durant ce trimestre est apparue la nécessité de revoir le problème des LOIS du groupe, de savoir comment elles sont perçues et assimilées. Je me mets au service du groupe pour leur élaboration.

Au mois d'avril, j'avais demandé aux enfants de préciser quel devait être mon rôle.

DEBÂT AU CONSEIL SUR LE RÔLE DU MAÎTRE (12 avril 1976)

J.L.G. - *C'est le conseil qui décide quel est le travail du RDJ et quel est le travail des différents responsables. C'est à lui aussi de décider quel est mon travail et celui des grandes personnes qui viennent parfois dans la classe avec nous, ce qu'elles doivent faire et ce qu'elles ne doivent pas faire. Il y a parfois des camarades qui viennent me chercher en disant: "Il faudrait venir ici, il faudrait venir là; y a des gens qui se battent, il faudrait venir régler ça!" ou bien: "Il y a quelque chose qui ne marche pas, il faudrait venir le réparer!" Alors j'aimerais bien savoir quand je dois répondre oui et quand je dois répondre non; ce n'est pas mon travail, c'est le travail de quelqu'un d'autre: du RDJ ou d'un autre responsable d'atelier. Qui applique les règles? On vient encore me chercher en disant: "Y a un tel qui m'a injurié, y a un tel qui m'a donné des coups!" Est-ce à moi d'aller régler les choses, quand il y a eu des coups, des injures, ou quand il y a quelqu'un qui ne respecte pas les règles de l'atelier? Qui doit les faire respecter?*

Catherine, tu es la responsable du conseil, alors tu vas donner la parole et puis entre vous, vous réglez ça: Quel est le travail de moi qui suis là comme vous du matin au soir? Quel est le travail des gens qui viennent et qui passent parfois une semaine avec nous?

BORIS - Moi, j'propose que admettons s'il y a quelque chose à régler dans les ateliers, je propose que c'est Cath le responsable, parce que si c'est M. Le Gal et qu'il est en train d'écrire ou faire autre chose, ça va le déranger, et puis la Resp. peut régler, c'est pas la peine de déranger M. Le Gal.

MONIQUE - Moi, j'propose que c'est pas toujours Cath. parce que si c'est toujours elle, ça peut être un peu Hervé, Michel, Aurore, Rosita par exemple, parce que si c'est toujours Cath, eh ben, Cath il faudrait que ce soit elle la maîtresse.

BÉATRICE - Je propose que c'est pas toujours moi; vous décidez que c'est les autres, mais on a dit qu'est-ce qu'on pourrait proposer pour le maître, alors vous dites toujours que ce soit des gars à travailler, nous, Pascal, tu dis: si le maître il est à écrire, mais s'il est pas à écrire, alors j'propose que le maître il peut surveiller la classe si il veut.

SIMONE - C'est pas toujours Cath parce que Cath elle a des fois des choses à faire aussi, des lettres à ses correspondants. C'est bien parce que Cath elle sait animer le conseil et l'atelier, elle sait bien faire les responsabilités.

SOIZIC - Moi je propose que le maître pendant que nous on est en train de travailler, le maître doit surveiller partout, et si quelqu'un fait des bêtises, le maître ça sera à lui de voir, ce sera pas à nous de voir. Le responsable on veut pas l'écouter; le maître on l'écoute, mais le responsable on veut pas l'écouter.

THIERRY - Si le maître a à corriger une lettre, s'il y a quelque chose qui marche pas, si le maître il veut pas, ce sera au responsable de l'équipe de régler cette histoire-là. Si c'est des injures, des moqueries, si c'est une bagarre, c'est le responsable qui doit s'occuper de cela. Si ça marche pas, c'est le maître qui doit aller voir.

SIMONE - Ceux qui veulent pas écouter la responsable, on appelle le maître, on va à notre place et on règle un atelier. Ils seront privés pendant une semaine d'atelier. Moi je propose que celui qui n'écoute pas le responsable, on appelle le maître et on règle ça en vitesse.

BASTIEN - Quel atelier?

SIMONE - Atelier plâtre, peinture, club...

BÉATRICE - Tous les ateliers, quoi?

THIERRY - Si c'est des fois l'même qui se bagarre, on lui donne deux chances. Si le même se bagarre avec le même, ils sont privés d'atelier.

CHRISTIAN - Moi je propose que le maître si il n'est pas occupé, s'il est occupé on le laisse tranquille, parce que des fois c'est important; s'il n'a rien à faire, on peut lui demander comment qu'on s'en sert des boîtes de peinture, et puis le matin quand on serait en travail personnel en conseil, le responsable ira chercher le maître s'il n'est pas occupé, pour voir si on peut prendre de la peinture de la réserve.

CHARLES - Je propose que le maître, quand on est en activités personnelles il travaille s'il a des affaires à régler, et puis qu'il regarde s'il y en a qui ne font pas trop de bruit, parce qu'il y en a souvent qui gênent le maître.

DANIEL - Si le maître est là, il surveille si tout le monde est là.

SIMONE - Moi je propose que celui-là qui écoute pas le responsable, qui dit des gros mots, on le prive de 3 semaines d'atelier, et qui reste à un pupitre faire du calcul et un texte.

BÉATRICE - Moi j'ai dit qu'on doit décider quelque chose pour ce que doit faire le maître.

J.L.G. - C'est pas très clair encore ce que vous me demandez. Certains me demandent en activités personnelles de les aider, de leur montrer comment on travaille avec une peinture nouvelle, d'apporter de la peinture, d'aider à corriger une lettre, et puis il y en a d'autres qui me demandent de faire le travail du RDJ, c'est-à-dire de surveiller. Mais il me semblait que c'était décidé que le RDJ surveillait, voyait comment ça fonctionnait.

SOIZIC - On a décidé que le maître pourra corriger notre travail.

SIMONE - Comme le maître aura du travail à faire, il fera pas le travail du RDJ, il nous aidera à la peinture, aux lettres...

BÉATRICE - Bon! Laurence, qu'est-ce que tu veux proposer?

MONIQUE - Je propose que le maître quand il va travailler que le responsable il s'occupe des gens, parce que si c'est toujours le maître, il pourra pas faire son travail.

J.L.G. - Je ne peux pas faire deux choses à la fois: circuler dans les ateliers partout pour voir si tout le monde fait bien le travail qu'il est en train de faire, et puis être en train d'aider quelqu'un. Je ne peux pas travailler à l'atelier imprimerie, montrer comment fonctionne la nouvelle peinture, et puis être en même temps ici, au jardin et partout. C'est impossible, il faut décider ce que je fais.

BÉATRICE - Je propose que quand le maître est occupé, et puis qui a une affaire qui marche pas, on laisse le maître, et que c'est le responsable qui arrange ça. Et puis quand le maître est pas occupé, on va le chercher.

Alors je demande si vous êtes d'accord.

La Proposition de BEATRICE est acceptée à l'unanimité et sera appliquée jusqu'à la fin de l'année.

CONCLUSION provisoire

Au terme de cette troisième année, je comptais demander au groupe de réfléchir à ses activités et de faire des propositions aux nouveaux qui arriveront en septembre (il restera quatre anciens), afin qu'ils démarrent dans les meilleures conditions.

Malheureusement, les perturbations de fin d'année ne nous ont pas permis cette réflexion.

Actuekkement, je me demande si nous devons repartir à zéro avec ce nouveau groupe et reprendre tous les cheminements...

ou bien, avec les anciens, accueillir les nouveaux dans une collectivité organisée avec ses structures, ses ateliers, ses lois, ses relations externes...

et les initier progressivement à notre vie coopérative...

pour leur donner ensuite le droit de changer les choses, afin d'ALLER PLUS LOIN.

QU'EN PENSEZ-VOUS?

000

UN NOUVEL ATELIER :
BIBLIOTHÈQUE SONORE



A TELIERS
1975-1976

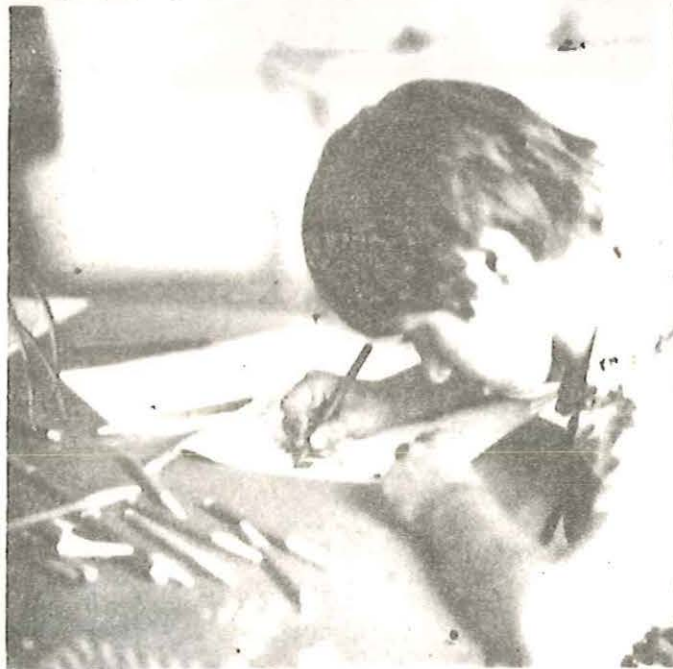
MENUISERIE



LECTURE



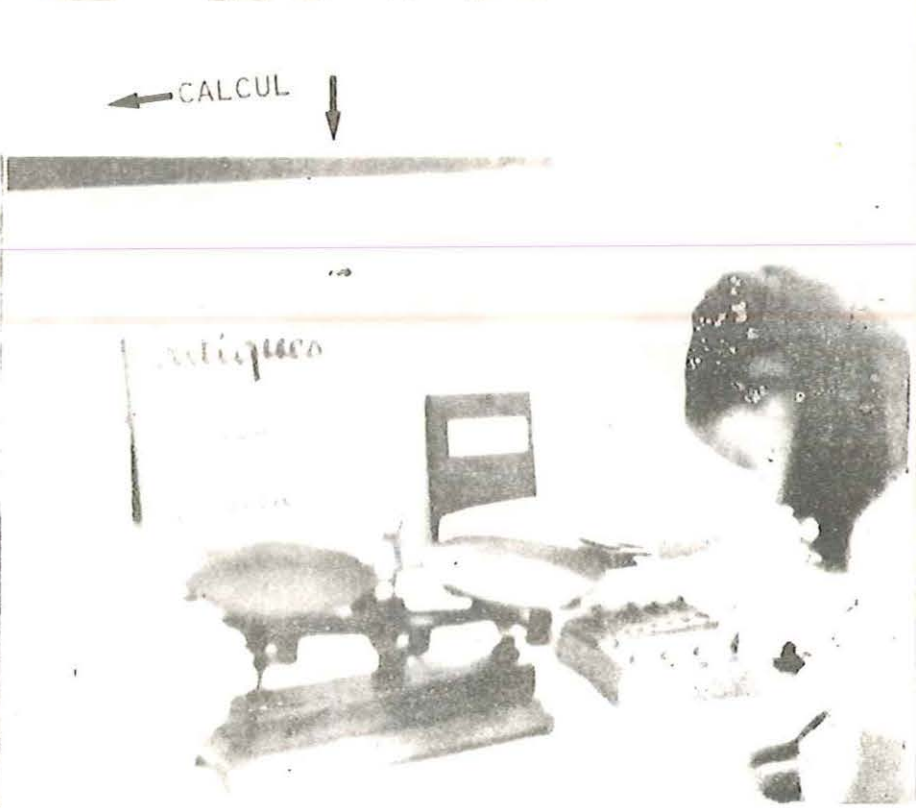
ÉCRIRE ↑



← DESSIN ↑



← CALCUL ↓



SYNTHÈSE DES RÉFLEXIONS

(reçues par Jean LE GAL, à la suite d'une prédiffusion de ce dossier)

de Alain CAPOROSI S.E.S.

Yves CHABOT S.E.S.

Paulette GOMEZ S.E.S.

Jacques GEORGE SGEN CFDT

Yves GUILLOUET Sciences de l'Education Caen

René LAFFITTE S.E.S.

André MATHIEU PEGC

Jean-Claude SAPORITO Classe de perfectionnement

Marie-Christine PELLE } Activité de soutien

Emile THOMAS } Ecole Freinet - Kéréderm - Brest

Pierre SEYKENS Education Spécialisée belge

Armand TOSSER Cours préparatoire

Ana Luisa VASQUEZ Sciences de l'Education Caen

A / GENERALITES

I - AVIS GÉNÉRAL SUR LE DOSSIER

Jacques GEORGE : Il y a là un document clair, propre à étayer des idées souvent trop abstraites ou trop générales, propre à dépasser les simples dénonciations du système actuel auxquelles les militants ne peuvent plus se limiter.

Tout ce qui est montré: l'organisation patiente du groupe qui cherche à se structurer, à se réguler lui-même; la mise de chacun et du groupe devant ses responsabilités, qui découlent de la vie commune elle-même, faire prendre conscience qu'il est ou qu'il doit s'impliquer, l'effacement progressif du maître sans que pourtant il abdique sa responsabilité propre; le souci de "gagner du temps" pour que les nécessités assez lourdes de la vie démocratique et autogestionnaire n'empêchent pas les acquisitions nécessaires,

tout cela est essentiel.

Alain CAPOROSI : Ce document clarifie des problèmes vécus chaque jour en classe (classifications...)

Il pose un exemple de démarche "sérieuse" sinon "scientifique" pour l'analyse en profondeur et détaillée des cheminements du groupe en matière d'organisation (surtout) et de mémoire (un peu) de sa vie, de ses relations, de son travail.

Armand TOSSER : C'est toujours impressionnant de lire une somme d'observations continues mais quand on découvre le fil conducteur, ton travail se lit vite.

Du conçu au vécu . Beaucoup de tes observations rendent compte de cette dialectique. Les travaux de Piaget ont mis l'accent sur les diffi-

cultés d'organiser le temps chez l'enfant. Les trois années d'expérimentation que tu as menées tendent à démontrer que par la médiation d'un projet (collectif ou individuel), la structuration du temps se met en place progressivement.

De la conception à la réalisation d'outils individuels ou collectifs C'est peut-être dans cette recherche que l'on mesure le mieux le chemin parcouru au cours de ces 3 années d'expériences, c'est là que le tâtonnement avec ses richesses, sa marche en avant, ses arrêts, est le plus significatif : le nombre de tableaux rapportés en témoigne et leur évolution est éloquente...

Tes attitude, tes choix dans l'expérimentation, entr'ouvrent de nouvelles pistes pour ceux qui croient à la valeur de l'Autogestion dans la Pédagogie Freinet.

René LAFFITTE : Ta description du déroulement de l'année et de ta part du maître est sensiblement la même que celle que j'ai vécue jusqu'à aujourd'hui. Alors pourquoi mon besoin, tout au long de mes notes de dire des "oui mais" . Est-ce moi qui imagine mal ce qui se passe réellement dans ta classe ?

Est-ce ta description et tes interprétations et tes commentaires qui ne renvoient pas une image adéquate ?

Le problème du langage, de la transmission, de la conceptualisation seraient-ils importants ?

Je crois de plus en plus, qu'il faudrait que les concepts que nous employons soient travaillés collectivement pour devenir opérationnels (transmission, élucidation, décryptage de situation). Quant aux concepts empruntés à d'autres domaines que la pédagogie, ils nécessitent une adaptation.

Yves CHABOT - Paulette GOMEZ : Le boulot paraît sérieux et méthodique, mais tu t'appuies en exemple sur des faits instantanés du milieu de l'année.

Il est difficile d'être à la fois animateur et observateur, surtout en début d'année scolaire où nous sommes pris par tout un tas de préoccupations matérielles, mais

il aurait été bon de faire un C/R détaillé et une analyse de celui-ci, sur le démarrage de ton expérience autogestionnaire.

D'autre part il serait intéressant de s'attacher à l'évolution d'un élève à ce niveau...

Yves GUILLOUET : Il est plus clair dans un texte comme le tien, de distinguer le récit des faits et l'analyse. A ce sujet, la présentation des pages 62 et suivantes, avec 2 colonnes, me semble excellente. Tu as sans doute à ce sujet mis le doigt sur une technique intéressante:

décrypter des faits (enregistrements, Observations et en parallèle en faire une analyse de contenu, présentée en correspondance. Il y aurait sans doute possibilité avec des gens informés de leur demander de faire de même, ce qui permettrait de comparer les constantes et les différences sur de phénomènes analogues. Sous réserve que l'on soit informé des conditions de fonctionnement de la classe (variables indépendantes institutionnelles).

Marie-Christine PELLE et Emile THOMAS : Si tu avais présenté en trois tableaux plus "hets"

a/ la situation de ta classe (fin 73-74 - 74-75 - 75-76) en ce qui concerne son organisation, sa prise en charge,...

b/ l'évolution de l'expérience

le lecteur aurait mieux situé là où se trouve ta classe après chacune des 3 années d'expérience.

L'évolution des enfants et leurs tâtonnements se sentent cependant, à travers les divers C/R. Ils ont certes une grande habitude des conseils de classe...

Pierre SEYKENS : L'important est-ce la mémoire ?

Le plus difficile pour moi, c'est de sauvegarder le dynamisme de l'activité en faisant jouer tous les ressorts des enfants.

Je comprends ton souci de ne pas confiner la vie scolaire, dans ce qu'il est convenu d'appeler les tâches traditionnellement reconnues comme scolaires. Il est essentiel d'apprendre à organiser la vie en même temps que la pensée et mettre au point des techniques de vie.

Dans l'Enseignement Spécial, il est vrai, l'on peut s'affranchir davantage qu'ailleurs des échéances pédagogiques et les problèmes peuvent être posés en toute clarté.

La pédagogie que tu proposes est à ce point révolutionnaire qu'elle requiert le concours d'une série de qualités convergentes qu'il est difficile de réunir.

Il faut tenir compte du fait que tu proposes une pédagogie qui constitue une rupture radicale avec le passé de l'enfant..

De qui manque dans l'expérience, c'est la possibilité pour l'adulte (toi) de confronter et de se voir. Dans l'absolu, la percée que tu effectues offre de grands dangers de déboucher sur une systématisation et une cristallisation de la vie scolaire autour de ses objectifs à longs termes conscients ou non.

Qui peut dire si l'expérience des enfants n'est pas le reflet de nos désirs?

Il faut évidemment préciser les idées mais je crains que ton dossier ne soit finalement, en définitive, lisible en profondeur que par toi-même.

Nous n'échappons pas aux valeurs qui régissent la vie de ceux qui nous entourent. Inconsciemment nous préconisons des activités de type adaptatif : avons-nous vraiment la liberté de libérer ? nous octroyons-nous facilement cette liberté ?

Je constate que beaucoup d'adultes ont peur de cette liberté constructive que tu essaies de faire vivre dans les enfants.

Il y a une part de manipulation puisqu'il y a apport par le maître de techniques éprouvées (correspondance - échanges - visites - conseils de classe - journal scolaire - texte libre) toutes activités que les enfants n'inventeraient pas et même, il n'est pas exagéré de dire, qu'elles sous-tendent des intérêts seconds créés par le maître. Celui-ci participe ainsi très activement à l'effort des Êtres pour grandir.

Note de l'auteur : Toute cette série de "Pourquoi" préciserait autant de manques si ce dossier avait eu pour objet de convaincre. Mais il s'adresse surtout à ceux qui ont déjà répondu aux "pourquoi" et sont au stade du "FAIRE".

Il constitue aussi un appel "Comment tu fais, toi ?" car tu as raison de

souligner qu'il me manque la confrontation et la possibilité de me VOIR....

"Manipulation" dis-tu !

"manipulation" : pratiques louches dit le dictionnaire.

Alors je préfère parler de "PART DU MAITRE" et de "STRATEGIE EDUCATIVE".

2 - LIMITES DU TRAVAIL ET PROLONGEMENTS POSSIBLES

Alain CAPOROSI : Ce dossier relate l'expérience d'une classe de 15 élèves dans 2 locaux, pour que cela donne des résultats généralisables, il faudrait des confrontations et des études parallèles avec d'autres classes, spécialisées et non spécialisées, afin de voir en jeu l'action d'autres facteurs (nombre d'enfants - âges - niveaux -...) sur l'organisation et la mémoire des activités.

Jacques GEORGE : Il s'agit d'une classe de perfectionnement de 15 élèves. Je ne suis pas de ceux qui disent, admirable alibi : donnez-nous 15 élèves partout et on verra. Mais j'aimerais des pistes sur ce qui est faisable dans des classes "normales" et avec 25 élèves (pas 30 ou 35). la visée autogestionnaire est la même, mais la dimension du groupe introduit d'autres contraintes. Et peut-être faut-il alors une plus grande rigueur dans les acquisitions (sans majorer pour autant cette rigueur qui serait alors un trop bel élément de sélection).

Yves GUILLOUET : Il serait sans doute possible de faire un inventaire plus précis des principaux attributs de fonction du maître, un modèle de la part du maître, traduit en termes d'action, un peu comme Lewin, Lippit et White l'ont fait pour leur étude sur les effets des styles de leadership autoritaire - démocratique et laisser faire. (dans K. Lewin, Psychodynamique - PUF).

Voici quelques points pour l'analyse de l'évolution de la classe :

A/ Peut-être d'abord, affiner, pour chaque type de lois ce qui doit-être (ou peut-être) une conduite autogérée du groupe-classe.

B/ De même tenter de décrire les attributs de fonction du maître

A et B donneraient 2 systèmes de critères, à priori.

C/ Prendre 1 ou 2 cas de loi et en enregistrer le développement point par point (observations, conseils...)

D/ On pourrait même songer à un échantillonnage de points d'observation et d'enregistrements sur plusieurs classes, sous réserve que les maîtres "collent" à A et B,

E/ Dès lors, en codant les données en fonction de A, il serait possible de montrer que dans une même classe, et dans le temps, il y a évolution vers une conduite de groupe autogérée. J'ai bien dit montrer et non démontrer, mais je ne vois guère comment donner d'emblée, un "statut scientifique expérimental" à un tel travail.

Ana Luisa VASQUEZ : Tu te donnes comme objectif "d'amener le groupe vers une société non-répressive et chaque enfant à un niveau plus élevé de la notion de Justice"

Question n° 1 : Peut-on amener un groupe vers une société non-répressive ?

Cette affirmation mérite une analyse de la société (parce que l'affirmation s'appuie sur un présupposé "que la société est répressive") du milieu, des enfants, de leur condition scolaire en classe de perfectionnement.

Question n° 2 : par rapport à : ... "chaque enfant à un niveau plus élevé de la notion de justice" Il s'agit d'une affirmation contradictoire,

d'une part on ne connaît pas la notion de justice des enfants, ni leur niveau de développement par rapport à cette notion. D'autre part, ceux qui l'ont étudiée (notamment Piaget) affirment que la notion de justice est en étroit rapport avec l'âge. Peut-on la modifier dans un milieu scolaire ?

Ici aussi il y a des présupposés non explicités : ces enfants seraient en retard dans leur développement de la notion de justice, et la pratique de l'Autogestion pourrait leur aider à récupérer ce retard.

De toutes façons, il faut :

- savoir quel est le niveau de développement des enfants par rapport à la notion;
- définir en quoi et pourquoi la pratique de l'autogestion peut aider leur développement par rapport à cette notion.

Par rapport à la grille psychologique dont il est question :

- il faut d'abord évaluer où on en est : le niveau de chaque sujet et le poids de l'interaction du groupe (ce qui est très difficile à faire)
- programmer une expérience
- analyser le déroulement et les résultats de l'expérience (avec une méthode d'analyse qu'il faut justifier et préciser)
- savoir ce qui change et comment ça change.

B / L' AUTOGESTION

1 - GÉNÉRALITÉS

René LAFFITTE : Il me vient une idée :

- 1/ Ce qu'on appelle "pratique de l'Autogestion" à l'ICEM, n'est en fait que l'exercice du "Tâtonnement Expérimental du groupe" pour prendre en charge sa propre vie.

Ce que j'entends par "Tâtonnement Expérimental du groupe" c'est l'exercice de certaines fonctions, rendu possible par un aménagement adéquat du cadre de travail.

C'est l'exercice possible de ces fonctions (à définir) au niveau individuel et collectif qui est facteur de maturation, d'évolution, d'Education et mène vers une autonomie entendue comme l'aptitude à élaborer (collectivement et individuellement) des réponses adéquates à des problèmes posés, de façon à permettre à tous d'exister, de "parler", d'agir, de façon à désenclaver les situations d'aliénation.

Le Tâtonnement Expérimental ce n'est pas l'autonomie, c'est le moyen pour

y arriver, il inclut des éléments non neutres qu'il est difficile de négliger: maître - options de ce maître - milieu aidant.

Le concept d'Autogestion ne peut se passer de celui d'Autonomie, de désir de non-aliénation, non-exploitation, de libération, d'institutionnalisation (processus instituant concernant autant la liberté que la frustration). On peut à la limite autogérer un milieu qui ne nous appartient pas.

2/ Les individus sont producteurs, créateurs, auteurs et le groupe aussi.

Ils sont sujets producteurs, possèdent et gèrent les "outils de production" et la production elle-même. Mais cette démarche de production parce que ce n'est pas la production de n'importe quoi, les libère, fonde, forge en même temps leur statut de sujet.

Note de l'auteur : Ton analyse montre qu'il est nécessaire de confronter les 2 concepts :

Autogestion et Tâtonnement Expérimental donc de les définir d'abord en termes de théorie et de pratique.

L'Autogestion fait appel aux deux termes :

.le "vouloir" autogérer (désir de...et volonté de...)

et .le "pouvoir" autogérer.

A quel moment un groupe d'égaux est-il en autogestion ?

N'importe quel tâtonnement expérimental de groupe mène-t-il à l'autogestion?

Je pense qu'il y a un tâtonnement expérimental à faire pour accéder à l'autogestion et mon objectif est que ces tâtonnements soient :

1/ possibles: création d'un cadre permissif - etc...

2/ faits : stratégie éducative adéquate.

La période de tâtonnement expérimental, c'est la marche vers l'autogestion, mais cette marche me semble ne devoir jamais s'arrêter. Je la verrais non pas comme une marche en avant qui n'atteint jamais son but, mais une marche vers le haut, de palier en palier, d'objectif institutionnel en objectif institutionnel.

2 - AUTOGESTION ET EFFICACITÉ

21 L'attitude du maître

André MATHIEU : à la page 9, tu poses une question de fond sur l'attitude du maître :

a/ initiative du maître → efficacité → résultats immédiats

b/ initiative de l'enfant → résultats à plus long terme

Ton parti pris est sur le n° 2, bien qu'en cours du dossier il semble être entre les deux : Fortes propositions du maître, quelquefois seulement sous forme de questions, qui ensuite permettent la modification de l'outil.

Note de l'auteur : Autogestion et efficacité deux notions qu'il va falloir confronter, car nous les trouverons souvent confrontées dans les réalités de vie des groupes coopératifs de travail, des organisations autogérées. C'est souvent au nom de l'efficacité que dans les organisations, les leaders ferment la bouche à ceux qui demandent que la base puisse discuter, donner son avis.

L'expérience nous enseigne qu'il faut tenir compte des deux termes :

Autogestion → initiative et pouvoir à l'ensemble

Efficacité → nécessité vitale parfois de décisions rapides et d'applications strictes.

Cela explique aussi que je navigue entre les deux attitudes 1 et 2, suivant les activités, les urgences et les capacités du groupe à les assumer.

22 Le temps

Monique RUIZ : Tu parles de temps institutionnel et de possibilité pour les enfants de faire leurs tâtonnements.

Cela me paraît être des données importantes.

J'ai une classe d'adaptation et mon effectif se renouvelle totalement chaque année. D'autre part la classe éclate à cette rentrée, vers des Ateliers après 15 heures.

Alors, dans la classe, c'est moi qui formule les lois en les justifiant par les nécessités de la vie en commun : ranger pour retrouver - nettoyer pour que la femme de service n'ait pas à le faire, ne pas abimer, ne pas se battre, mais en majorité, ça leur est égal. Ils sont indifférents devant le constat de certains dégâts, quant au règlement par les poings c'est la loi naturelle - enfin pas tous quand même - Il y a ceux qui ont une envie papillonnante de tout faire, tout c'est à dire lego, meccano, eau, peinture, musique, poupées, dînette, déguisement, fusées...ceux qui regardent et errent, ceux qui, automatiquement, ont envie de faire ce que fait l'autre, ceux qui me suivent et veulent faire avec moi, peu importe quoi. Alors je canalise, j'oriente, je légifère, je ne vois pas comment en sortir avec ce renouvellement annuel. Cependant certains commencent à se sentir un peu concernés.

L'éclatement de la classe est sûrement prématuré, mais nous allons essayer de circonscrire ce décloisonnement et de donner aux enfants un droit de regard vers des ateliers optionnels, un des objectifs donnés à l'Expérimentation étant l'autonomie des enfants.

23 Les apprentissages

René LAFFITTE : LES QUESTIONS QUE TU POSES (page 16) SONT A POSER .

L'expression est fondamentale, sans expression, pas de possibilité que l'individu soit sujet, que le Désir, l'être tout entier soit "là" et mobilisé.

Le français et le calcul. Le but est d'arriver à ce que ça prenne un sens, non d'attendre que l'enfant ait "envie" de faire du français et du calcul. Il n'en aura jamais "envie" - sauf si "ça reprend un sens", s'il se trouve dans des situations qui l'obligent à en avoir besoin (écrire, correspondre, gérer, etc...)

Livré à lui-même, surtout s'il est pour la première fois en classe-coopérative, il ira selon "ses envies", ses "besoins". A confondre "besoins", "Désir", "demande", on fait faire et dire à l'enfant ce qu'on veut, on l'abandonne...

L'enfant explore, cherche, tâtonne, mais sans régulation d'un groupe et moyens d'investissement éducatif, c'est la loi du hasard qui va jouer.

Stratégie éducative. Il y a des cas où "amener par des moyens plus ou moins directs" un enfant à faire du français et du calcul peut être néfaste :

. français/calcul supposés domaines faisant plaisir au maître et dans le cas

d'une volonté d'opposition au maître. Dans ce cas, permettre de ne pas en faire c'est déconnecter le mode de langage, obliger l'enfant à trouver autre chose.

- . enfant ayant vécu de nombreux échecs et détestant l'école
- . enfant très perturbé affectivement, ayant besoin de consacrer son énergie à se retrouver, se situer, s'opposer, se déculpabiliser, s'affirmer, etc...

Là les activités d'expression ou les activités non scolaires parce qu'elles n'exigent pas de "niveau" particulier, permettent à l'individu d'exister : on parle de lui à propos de ce qu'il fait, il montre, il dit, etc... Elles lui "donnent des raisons d'être là" (cf le cycle caractéristique dont il est question dans "32 + 2" document de la Commission Education Spécialisée n° 12).

24 Planification

René LAFFITTE : A la page 65 tu dis "Peut-être trouverions-nous des idées intéressantes auprès des planificateurs de l'industrie"

Je suis d'accord : des outils trouvés par d'autres (fussent-ils capitalistes) nous aideraient. Mais tu poses trop à mon avis les problèmes en termes logiques, rationnels. Les enfants oublient... donc la mémoire est défaillante. Je vais programmer un entraînement de la mémoire et ça ira mieux. Je ne crois pas que ce soit si simple... Moi je vois les choses d'une façon plus dialectique, avec un enchaînement moins mécanique. L'affectivité joue à plusieurs niveaux dont le niveau inconscient. Ce qui fait problème en décembre pour tel enfant, se trouve résolu "comme par miracle" en mars. Tu crois que c'est un défaut de mémoire, tu rééduques la mémoire, mais il se trouve que peut-être ce défaut réel de mémoire n'est qu'une conséquence et que pour atteindre "ce qui fait problème" il n'y a pas de raisonnement logique à appliquer, d'observation méthodique ou d'enquête à mener... Il faudra attendre que l'individu lui-même,

- . par les divers lieux de parole → texte, entretien, peinture, théâtre, conseil
 - . par les modes de vie autant frustrants que libérateurs,
 - . par les divers conflits engendrés et verbalisants,
 - . par les occasions d'agir et de réussir,
 - * trouve un mode d'être socialement acceptable et non aliénant,
 - * " un moyen d'exister en tant que sujet,
 - * " un moyen de parler,
- avant de savoir ce qu'on peut tenter de faire, où, comment.

Il ne faudrait pas placer le problème de la mémoire uniquement sur le plan intellectuel, conceptuel.

Il faudrait suivre un gosse, l'observer pour saisir une partie de ce trajet qui fait d'un enfant démuné un "responsable" Exemple : Béatrice (cf 32 + 2)

Notes de l'auteur : Au début de mes réflexions, je mettais certes beaucoup en avant les capacités des mémoires individuelles. Puis, je suis allé vers les outils destinés, non pas à suppléer des carences, mais à répondre à une nécessité déterminée par la complexité des tâches, leur diversité.

Une classe-Freinet c'est un multi-chantier. C'est bien pourquoi je suis arrivé à l'idée d'aller chercher des outils de planification; le tâtonnement des enfants, leurs tentatives de trouver eux-mêmes leurs outils de planification (inclus mémorisation) les sensibilisent au problème.

Je viens de recevoir l'ouvrage de notre ami Jean VIAL "Pédagogie du Projet" (79 p) INRDP (collection Pédagogie Actuelle). Il va à la fois modifier ma façon de procéder à la programmation de mes activités et ma "part du maître" au

sein de notre classe coopérative. En effet l'analyse qu'il mène, les schémas qu'il présente, pour développer ce qu'il entend par "Pédagogie Projective", s'intègrent directement dans mes réflexions concernant une pratique autogestionnaire.

3 - AUTOGESTION ET OUBLI

Yves CHABOT - Paulette GOMEZ : "oubli... Pourquoi ?" Serait-il possible d'ébaucher des réponses d'après des schémas psychanalytiques ? biologiques ? sociologiques ? et quelles conclusions en tirer au niveau de la pratique, au niveau de la démarche à adopter ...

Pierre SEYKENS : L'oubli des tâches

L'oubli des tâches que l'on avait pourtant choisies, constitue effectivement un écueil dans la marche vers l'autonomie. Pour bien comprendre il faut je crois, tenir compte des acquis extra-scolaires de l'Enfant.

Que constatons-nous ? La famille et la société en général favorisent de moins en moins la prise de responsabilité, les attitudes d'expression de soi, de participation aux groupes socio-culturels. Ceci est encore plus vrai dans le cas d'enfants dont le développement n'évolue pas normalement. Dans ce contexte l'enfant n'est pas préparé à effectuer des choix conscients.

Ana Luisa VASQUEZ : La mémoire des lois

Le problème de connaître ou ignorer les lois peut masquer des attitudes de refus, de non-compréhension de la nécessité de la loi, puisque pour l'enfant en tant qu'individu, dans les cas des retardés par exemple, cette prohibition ne pose des problèmes que pour les retardataires (et pour l'enseignant). Il est possible que les autres n'éprouvent même pas le besoin de s'en souvenir, puisque c'est déjà inscrit dans leurs habitudes. Le refus et la non-compréhension des lois peuvent provoquer un oubli (apparent ou profond), l'oubli peut donc être un indice entre autres choses, de l'ignorance réelle de la loi. Cette partie suggère d'autres réflexions : est-ce que, en affichant les lois, on les respecte plus ? Peut-être le nœud du problème ne serait pas la mémoire de la loi, mais son acceptation psychologique ?

René LAFFITTE : L'attitude du maître

"Face à la carence de la mémoire des activités on a le choix entre deux attitudes" (page 7). Le tableau typant les 2 attitudes A et B est trop caricatural à mon avis, le maître étant stimulateur, facilitateur (donnant des outils) peut être aussi stimulateur d'analyse critique... des outils qu'il a apportés. Il ne s'agit pas de choix. Au départ le groupe n'existe pas, le désir d'être là non plus et aucune solution dans l'imaginaire des enfants qui n'imaginent même pas qu'il puisse y en avoir (ils n'ont jamais vécu dans une classe-coopérative). Il est impossible que les enfants s'en sortent sans l'adulte qui intervient sur des points-clés. Ce n'est pas leur imagination qui est en défaut, ou leurs aptitudes créatrices, mais le terrain sur lequel elles peuvent s'exercer.

Mémoire et affectivité

L'affectivité est une condition naturelle au départ. Elle doit être engagée. Ce qui se passe là doit le concerner, engager son Désir d'être là et d'y faire quelque chose.

"l'attention et la volonté ne naîtront que d'un besoin fortement ressenti".

L'attention se fixe d'elle-même quand le Désir y est, quand le sujet est concerné.

4 - AUTOGESTION ET PART DU MAÎTRE

41 Le Projet éducatif

René LAFFITTE : "J'ai choisi de les former à l'autogestion"

C'est là une remarque ambiguë, qui prête à confusion.

Ne faudrait-il pas remplacer le mot "Autogestion" par un autre plus adéquat, à trouver ?

42 Le Rôle du maître

René LAFFITTE : Les enfants admettent que toi aussi tu puisses avoir des moments où tu es occupé, où tu ne désires pas être dérangé...

Mais elle te conserve le rôle de gardien de loi en cas d'urgence.

Est-ce étonnant qu'un groupe cherche une garantie, en ait besoin .

Le problème se situe au niveau des relations entre toi et le groupe. Si tu te soumetts aux lois du groupe, le groupe se sert de toi comme référence et comme garant (qui n'écrase pas, qui participe à l'élaboration de la loi).

André MATHIEU : J'ai noté "Le maître ne veut pas être dérangé" qu'est-ce que cela veut dire dans la réalité de la classe ?

Emile THOMAS et

Marie Christine PELLE

"Notre première lecture fait ressentir une présence très forte de ta part en classe; (nous sommes pourtant pour que le maître soit partie intégrante de la classe).

Tu as été rappelé à l'ordre le 29 avril (p. 49); l'es-tu souvent ? T'arrive-t-il parfois d'être vraiment remis en cause ? (nous remarquons que toutes tes propositions sont acceptées, tout au moins d'après le contenu du dossier). Certes il est difficile de vivre totalement une classe à travers un compte rendu, même très riche.

Note de l'auteur : Qui suis-je dans la classe ?

C'est moi qui au départ donne le ton, le style et le rythme de la classe.

Au début les enfants me prennent toujours pour référence. Ils y ont été habitués sans doute dans la plupart des classes, pour leur travail et leur conduite. Ils viennent tout me montrer, peu à peu je les dirige vers les autres, vers leurs pairs. Cette nécessité du référentiel, je la note aussi chez les adultes. Freinet jouait ce rôle à l'ICEM. J'ai aussi des référentiels dont l'avis compte pour moi.

Quant à la soumission du maître aux lois du groupe, elle est essentielle, non pas parce qu'il est un comme les autres dans le groupe d'enfants, mais parce qu'alors effectivement, il devient une référence, un garant d'une loi, que lui aussi a estimé juste pour la vie collective de tous, lui y compris.

Bien sûr, il garde un statut particulier car il n'a pas par exemple à pratiquer les mêmes activités que les enfants, il n'a pas les mêmes relations avec les autres adultes. Ce statut d'implicite doit devenir explicite, dès que cela apparaît possible.

"Le maître ne veut pas être dérangé"

Ceci est une interprétation par les enfants ou une constatation, du fait que lorsque je travaille dans un groupe, ou que j'aide un enfant dans un atelier, ou que je remets en état de fonctionnement un outil, je renvoie ceux qui veulent que je vienne les servir immédiatement.

Ma non-disponibilité permanente à lui seul est une chose que l'enfant doit apprendre à admettre et respecter (dépasser l'égoïsme). Il doit comprendre que je dois me partager entre tous.

Mon attitude ici aussi est personnalisée, elle tient compte au mieux de ce qu'est chaque enfant. Je la module aussi dans le temps, moins ferme au début de l'année avec les nouveaux, plus ferme ensuite.

Dans un deuxième temps le groupe m'accorde le droit à ne pas être toujours disponible à sa demande globale (faire quelque chose pour le groupe ou pour un membre du groupe) et je peux participer aux ateliers d'expression comme tout un chacun.

43 La stratégie éducative

René LAFFITTE : Il y a deux façons d'opter pour des attitudes :

- au nom d'une éthique personnelle, d'option philosophico-politique
- après analyse d'une situation.

Par exemple, le rituel du Conseil

- 1/ position Oury : silence - tumulte (meurtre du père imaginaire) - parole - le rituel est là pour résister au tumulte et permettre le surgissement de la parole.
- 2/ position "idéaliste" : pas de rituel parce que j'impose quelque chose, je conditionne, c'est pas naturel.

Personnellement j'ai opté pour la 1^{ère}

- a/ parce que j'ai connu la difficulté du tumulte
- b/ la position 1 présente une analyse sérieuse qui me semble juste, avec un essai de solution
- c/ la position 2 "préconise" une attitude mais ne dit rien du tumulte et laisse entendre qu'il n'est pas "normal". D'où le qualificatif d'idéaliste.

Je suis évidemment d'accord avec le caractère indispensable d'options politiques, philosophiques, sociales de l'Éducateur au départ. Ce sont des données de fait qu'il convient de préciser. Il s'agit aussi d'une éthique personnelle. C'est le minimum indispensable du départ.

Mais ce qui me paraît indispensable aussi, c'est que l'éducateur situe ses options, qu'elles ne l'empêchent pas de rester disponible à l'écoute des réalités du groupe et des individus qu'il se propose d'aider à devenir autonomes. En ce sens, au nom de principes idéologiques, d'options philosophico-politiques, uniquement parler d'autogestion ou d'autonomie à propos d'un psychotique, d'un caractériel, me paraît dangereux quant aux désillusions futures. Non pas que les psychotiques ou les caractériels soient des êtres "à dominer" (cf. la sollicitude meurtrière de la société vis à vis de ses assistés, de ses fous...) mais parce que la situation d'un caractériel dans un groupe ne se laisse pas appréhender uniquement par une grille idéologique. Parler de coopération et exiger un comportement coopératif de certains individus, c'est parler de pollution de la mer à un individu en train de se noyer.

Il nous faut donc prendre en compte toutes les données, à partir des études et analyses faites ou à faire sur les groupes, l'individu qui se construit, pour élaborer par tâtonnements notre stratégie éducative dans le but de l'autonomie du groupe et de l'individu.

" Proposition du maître pour rejet des propositions de ceux qui ne participent pas au bon fonctionnement du conseil" (page 13)

Intervention importante de ta part. 2 possibilités :

- intervention spontanée, l'affectivité et le désir du maître de voir mieux fonctionner le conseil et la classe, sont mobilisés par la situation : il intervient comme il le ferait dans une réunion d'adultes, en simple participant, en supposant ses pairs sur le même pied d'égalité que lui, quant à leurs capacités de participation, leur maturité affective, leur niveau d'intérêt, etc...
- intervention issue d'une analyse des conseils passés, élément d'une stratégie, discutée et confrontée à d'autres expériences.

En refusant de répondre aux questions du genre "Qu'est-ce qu'on fait cet après-midi ?" on voit là que la non-réponse est stratégique. Elle équivaut à une réponse (page 17)

L'ACTION DU MAITRE - le forçage "mon forçage apparaît inefficace"

Ton forçage ne s'est exercé qu'au niveau du "convaincre". J'estime cela dangereux. Si ceux qui refusent pouvaient comprendre tes exigences, ils ne refuseraient pas. Je préférerais agir (être directif - imposer en acte, quitte à rendre compte au conseil) sur les outils, les structures, les situations. C'est - dire créer des situations qui sollicitent chacun - un refus dans ce cas là serait indicateur d'un problème plus profond.

- Ceci serait à analyser en détail -

LES INTERVENTIONS (pages 13 à 23)

De la rentrée de janvier au 24 février, 6 "demandes" ou "propositions" de ta part :

- Qu'allons-nous faire (de cette liste) ?
- Comment va-t-on se souvenir ?
- Est-il possible de copier tout ? (la liste des 46 activités)
- Je fais préciser l'utilité de la grille
- Je propose le système code (prévu - commencé - terminé)
- Sur ma proposition le dernier rang devient "Activités prévues"

Ces interventions concernent {
le souci d'organiser
le souci de se souvenir
le perfectionnement des grilles
la méthodologie.

Cela montre que, outre ton projet d'étudier la capacité de mémoire, d'organisation des enfants, outre la vérification du "est-ce qu'ils vont trouver sans moi" il y a aussi le souci que les choses se fassent. Ceci est on ne peut plus normal et indispensable. Mais ça interfère et rend impossible la vérification d'une Hypothèse du genre "les enfants doivent se passer de la tutelle de l'adulte".

Cela prouve que ton étude montre non pas qu'il faut que les enfants trouvent ...ce qu'on souhaite qu'ils trouvent mais plutôt qu'il est nécessaire que les enfants "investissent" l'outil (Plan de travail - Aide mémoire - évaluation (contrôle) le "situent", se l'approprient, le réinventent ou en inventent un autre, pour être sûr qu'ils deviennent autonomes. Un tel outil parachuté, immuable, affaire du maître, à faire par le maître, risque de gêner au lieu d'a-

der, d'être un handicap au lieu d'un soutien (est-il aisé pour des enfants peu latéralisés, souvent "perdus", de manipuler, colonne, tableau cartésien et code(?))

Donc nécessité d'attendre que le besoin s'en fasse sentir, d'y réfléchir, voire de chercher et proposer (pour les enfants). A ce stade pourquoi le maître n'aiderait-il pas ? Surout si le groupe est faible, peu cohérent. La vie de la classe, les conseils (si le maître y veille) se chargeront de le remettre en cause.

LOI - PART DU MAITRE

Toute loi niée et transgressée par l'ensemble du groupe doit être abandonnée:

- la transgression générale est signe : soit de l'inadéquation de la loi (qui doit faciliter, non entraver), soit d'inefficacité du conseil, d'absence d'un gardien de la loi (adulte) en attendant que le groupe soit apte à l'être,
- la loi n'est pas immuable (Tâtonnement Expérimental = droit à l'erreur contrôlée),
- la transgression générale peut être aussi un signe que la classe, ce qui s'y fait, est resté la chose du maître - le groupe essaie alors de profiter de ses bons côtés ou cherche "à faire plaisir" au maître et donne le change.

P. 32 et 33 : exemple significatif à mon avis, d'un tâtonnement et d'une part du maître, susceptibles de faire surgir une "vraie loi du groupe".

P. 38-39-40-41-42-43-44-45-46 : cette part du maître, il faudrait l'analyser, en faire surgir le sens. Pourquoi es-tu "directif" là, "non directif" ailleurs, "disponible", "en colère", etc... Si nous le faisons plus souvent on avancerait sur ce chapitre là et on dépasserait les concepts que j'ai utilisés ci-dessus pour la définir.

TUTELLE DE L'ADULTE

Yves GUILLOUET : P. 7 "L'enfant et le groupe doivent se passer de la tutelle de l'adulte" → oui, mais qu'on le veuille ou non, c'est un luxe que seul l'adulte peut offrir, s'il est adulte.

René LAFFITTE : C'est une hypothèse. Mais qu'est-ce que la tutelle ?

Est-ce différent ou identique à l'aide (et vice versa) ? Toute intervention du maître est-elle acte d'autorité, d'aliénation, ou bien y a-t-il des actes, des interventions de l'adulte qui ne le soient pas (appelés alors éducatifs, d'aide, etc...)

Cela est à relier avec les notions de frustration, de modèle d'"identification". Comment situer l'intervention qui consiste à "favoriser" tels ou tels tâtonnements ?

Comment le maître peut-il avoir une place en classe :

- doit-il / peut-il être un pair simplement ?
- " " être autre chose de plus qu'un pair ?
- " " être autre chose de différent qu'un pair ?

On a l'air de considérer, comme une donnée de fait que l'enfant (en général) donc le groupe évolue "naturellement" vers l'autonomie. Rien n'est moins sûr. Le premier désir est un désir de fusion, d'aliénation. Le premier "besoin" est un besoin de castration symbolique.

5 - AUTOGESTION ET PARENTS

René LAFFITTE : INTERVENTION DES PARENTS (p. 29-30)

Le problème n'est pas apparemment résolu. Le "Conseil" n'a apparemment pas pris en charge. La gamine reste avec son problème : A qui dois-je obéir ?

Symboliquement il me paraît important que si un papier est envoyé aux parents, le conseil y ait participé :

- soit en le mettant au point ensemble
- soit en mandatant l'adulte pour le faire.

Symboliquement le conseil se montre faiseur de loi, c'est donc lui qui traite avec les autres "faiseurs de lois" que sont les parents.

"A qui dois-je obéir" - Dans ces cas (que je n'ai jamais réussi à voir résolus quelque part) doit-on se servir des rôles institutionnels traditionnels pour donner une raison à l'enfant de "désobéir" aux parents : "c'est au maître d'école de s'occuper des devoirs" (clarification à donner aussi aux parents ?). Et d'un autre côté, laisser l'enfant faire des exercices en vigueur en classe (ici fiches) jusqu'à ce qu'elle se situe face à eux.

Dans le cas de parents s'inquiétant des devoirs et d'enfant ne faisant aucune activité scolaire, il y a problème. L'enfant qui ne fait rien de scolaire, parce qu'il n'a "jamais rien fait", en général, les parents n'interviennent pas. Le gros problème est bien dans le cas d'enfants ayant travaillé "pour faire plaisir" et qui brusquement ne font plus rien → les parents qui eux sont toujours préoccupés, interviennent. Doit-on essayer d'expliquer, d'affronter, ou de donner le change, en attendant que les "résultats" se voient d'eux mêmes ?

Alain CAPOROSI : Une critique ponctuelle (p. 30) Pourquoi écrire aux parents et ne pas les rencontrer: dire, montrer, écouter, recevoir, redire....

Note de l'auteur : Je considère l'enfant à la fois comme un être majeur et un travailleur, donc un être qui a droit à s'autogérer et comme un être mineur qui a droit à l'aide.

Je considère que les parents n'ont pas de droits sur l'enfant mais qu'ils ont le devoir de l'aider à devenir autonome.

Cela est vrai aussi pour les éducateurs professionnels que nous sommes. Les parents, en général, aiment leur enfant et sont contents de l'aider, donc s'ils veulent venir à l'école pour aider le groupe des enfants je suis POUR (notre conseil a invité plusieurs fois des parents à venir). S'ils veulent venir commander les enfants, leur imposer leurs objectifs, je suis CONTRE.

Chaque enfant aussi peut amener ses parents visiter la classe ou participer à nos activités, après avoir prévenu le Conseil (5 parents sont venus l'an passé - une lettre aux parents doit être faite par tous, la semaine prochaine pour les inviter).

Dans une société autogestionnaire le collectif des enfants a le droit (devrait avoir) de s'informer librement et complètement; il a le droit d'informer par son journal, le droit de se gérer mais non pas en autarcie, en tenant compte des collectifs externes (quartier - travailleurs - parents - etc) et

des objectifs globaux de la société. Y aurait-il des éducateurs professionnels qui seraient peut-être alors des conseillers, des aides permanents, et des occasionnels ?

Les enfants doivent aussi apprendre qu'ils n'ont pas que des droits, toute relation avec l'autre (personne ou société) implique un échange, donc des droits et des devoirs.

C / ASPECTS DIVERS DU PROBLEME

1 - LES INSTITUTIONS

11 LES CONSEILS - L'agencement des conseils

René LAFFITTE : Pour le Conseil du lundi et celui du soir d'accord. Mais je trouve bizarre que le conseil peut-être le plus important du point de vue thérapeutique (lois-conflits) ne soit pas constitué à jour fixe. Est-ce que ça n'influence pas sur le comportement et le non-respect des lois.

Il serait intéressant de développer le rôle du rituel (rituel institué, non imposé) surtout pour la socialisation, la structuration, l'obligation de "différer" ce qu'on a envie de dire.

(P. 63) "Faire une loi, ce n'est pas la mémoriser"

D'accord mais je pense que ton rôle effacé à certains moments favorise les libres interprétations. C'est important de définir le rôle de l'adulte pendant le conseil: car là il s'agit moins je crois de mémoire, que d'interprétation affective ou réaction non contrôlée.

(P.65) Cette discussion témoigne de la difficulté de présenter une proposition...Heureusement sinon il n'y aurait pas besoin de classes coopératives. Justement tout l'avantage de la Pédagogie Freinet est dans le fait qu'elle permet ces apprentissages et qu'elle leur donne (ou devrait car certains négligent cela au profit de la "créativité profonde") autant d'importance, si ce n'est plus qu'au français/calcul.

Ces choses, parler, écouter, décider, faire appliquer, non apprises handicaperont plus tard les individus (cf les réunions d'adultes). Mais il s'agit bien d'apprentissages d'où ma demande: ne pas se braquer sur "l'autogestion" en tant que concept mais sur le tâtonnement pour arriver à.....car en plus de l'avantage de ces apprentissages c'est qu'il est impossible de les faire autrement que par le Tâtonnement Expérimental.

"Ceci montre une fois de plus, l'importance de l'animation d'un conseil"

Cela permet d'éclairer le débat que je posais :

- discuter en termes de stratégie
- ou - opter pour des attitudes au nom de...

Si tu laisses devenir inopérant le conseil, surtout celui où il est question des conflits, des remises en cause des comportements, tu prends le risque que dans les moments de tempêtes, tout capote, que le conseil soit inefficace, que des petits manipulateurs emportent les morceaux et par cercle vicieux, les enfants n'ayant pas confiance dans le conseil, soient inquiets, agressifs, transgressent et rendent inespérant ce qui était prévu pour l'être.

L'animation du Conseil : Il s'agit donc bien comme tu le dis, de former à l'animation, de sensibiliser à ces problèmes, des enfants qui sont souvent plus fins que certains adultes parce que plus spontanés. Là je crois au modèle, au rituel, aux maître-mots. Oury a une position que j'ai adoptée, expérimentée, qui m'a aidé à m'en sortir. Elle suppose que soit assumée en classe une hiérarchie des compétences (non des personnes). Ce qui n'interdit pas les tâtonnements (peut-on d'ailleurs les interdire dans ce domaine-là, surtout ceux du maître?)

Mais on ne progressera que si on échange et on n'échangera que si on arrête de parler en termes de directivité ou non-directivité, si on part de ce qui est et non de positions idéologiques posées à priori, c'est à dire s'il n'y a pas de possibilité de culpabilisation. Combien craignent "d'avouer" qu'ils "interviennent" ?

Il y a aussi la prise en compte de la dimension de l'Inconscient qui émerge au conseil. Il ne s'agit pas de jouer au psychothérapeute ou au contraire de fuir en disant "je ne suis pas compétent". Il s'agit de ne pas prendre des radis pour des carottes. L'Inconscient est là et ne nous demande pas si on est formé ou pas. A le nier, on risque de raconter n'importe quoi. Le reconaître est déjà un pas non négligeable.

12 LES LOIS

René LAFFITTE : Mémoire des lois (p. 81)

Le fait de retenir une loi, n'est pas qu'une histoire d'entraînement de la mémoire...Mais il serait stupide de dire qu'un entraînement de la mémoire, des outils facilitateurs ne sont pas indispensables.

Geneviève Laffitte procède ainsi pour les lois :

Au Conseil quand une loi est formulée collectivement (que tout le monde est d'accord, qu'on a voté) elle se lève, l'écrit au tableau; tous lisent des yeux "D'accord avec ce qui est écrit ?" Et pendant que le secrétaire écrit, elle fait lire à haute voix la loi par quelques élèves (jamais les mêmes, mais plutôt ceux qui "oublent").

Avantage elle témoigne : en octobre 76, ils se souviennent de détails (et à plus forte raison de lois) votés ou discutés il y a un an (c'est la 2^o année qu'elle les a).

Inconvénient : ça casse la dynamique d'un Conseil.

La transgression (p. 81-82)

La transgression est normale à condition qu'il n'y ait pas feed-back du groupe. La situation éducative me paraît être la suivante :

- * Extrêmes : 1/ individus "bâbés" transgressent constamment. Pas de mémoire ou suit "ses envies" "ses besoins"
- 2/ individus "adultes" (grands) ne se laissent pas monter sur les pieds mais sont capables :
 - de respecter les lois décidées en commun,
 - de différer un plaisir pour la bonne marche du groupe,
 - de faire respecter ou d'apprendre à respecter les lois aux petits.

* Entre les 2 et dans le sens de 1 vers 2, c'est l'évolution positive, c'est l'éducation. Un "petit" fait l'indien avec les peintures. S'il en est au stade 1 y a-t-il d'autres moyens que l'interdiction pure et simple et la peur du pied au cul pour lui faire respecter la loi (prise en

charge) sinon c'est au fur et à mesure le fait : }
- d'être critiqué au conseil (voir atelier supprimé) } qui le poussera à
- de ne pas avoir de responsabilités } critiquer les lois
- d'avoir moins de libertés } au lieu de trans-
..... } gresser, de parler
au lieu d'agir, de renoncer pour pouvoir mieux profiter au moment voulu.

Ana Luísa VASQUEZ : 1/ Les lois fonctionnelles

lois d'organisation par rapport à l'institution scolaire

Problème de l'heure d'arrivée à l'école on lit "les enfants ne donnent pas une grande importance à l'application de la loi...c'est le maître qui fait remarquer la plupart du temps la transgression de la loi..." Il est peut-être nécessaire d'analyser cette loi :

A qui elle intéresse ? De ce qui vient d'être dit on peut déduire que l'enseignant y tient plus que les élèves.

Pourquoi ? Est-ce que l'intérêt de cette loi a été discuté, ou elle a été plus ou moins imposée spécialement aux "retardataires" ?

On perçoit la différence d'attitude des élèves envers cette loi et les lois appelées d'organisation interne.

La R.D.J. devient rapidement une institution intéressante tous les élèves, elle répond à un besoin. Les enfants eux-mêmes proposent des aides techniques pour améliorer le rôle du R.D.J. (cahiers - tableaux - etc...) Je pense qu'il est utile d'entamer une réflexion sur la façon dont les élèves comprennent les lois, leur nécessité, leur utilité. Probablement ne sont-elles pas "vécues" au même niveau, n'ont-elles pas le même sens.

2/ Les lois relationnelles

Au sein du groupe il y a des choses non-dites : pourquoi l'agression entre eux ? Où l'ont-ils apprise ? que peut-on leur offrir en échange pour éviter cette agressivité entre eux ? Quelle est la conception des rapports humains de ces élèves ? et celle de l'instituteur ?

On peut penser que quand les lois répressives sont difficilement respectées (cas des injures - le silence au club-lecture...) elles cherchent à contrecarrer un besoin, une nécessité qu'il faut découvrir, analyser, satisfaire si possible (en tenant compte de l'institution, des problèmes éthiques) ou expliquer et détourner vers d'autres formes d'expression.

Les sanctions :

Yves GUILLOUET : La majorité des sanctions prononcées sont expiatoires. Il faut prendre cet aspect en compte dans ton projet d'accès à une société non-répressive. Et il faut s'entendre sur le terme non-répressif.

Toute interaction, toute situation interpersonnelle et groupale, donc toute loi est répressive en ce qu'elle définit des frontières dans l'action personnelle. Elle conduit nécessairement à une répression du désir.

"Non-répressif" signifie avant tout pour moi : "qui exclut, dans son application (en cas de transgression) les sanctions expiatoires et recourt donc à des sanctions réparatrices. Et il me semble que cette mise au point relève de la part du maître (ce qui n'est pas si simple à faire, soit !).

Marie-Christine PELLE
et Emile THOMAS

Les enfants ne seraient-ils pas un peu trop durs entre eux, voire parfois un peu répressifs quant à l'application des décisions prises en conseil de classe et de leur non-

application ?

Ou n'est-ce qu'une fausse impression de notre part après une première lecture ?

Note de l'auteur : C'est un fait que les enfants sont durs entre eux et se serviraient volontiers des moyens de répression traditionnels.

C'est moi qui tempère pour qu'on accède à la notion de réparation, qui tient compte à la fois de l'erreur et de l'individu. Je suis loin, très loin d'avoir trouvé la solution.

LE CLUB-LECTURE

René LAFFITTE : (P. 79) Après ce Conseil comment a évolué le club-lecture ? Y a-t-il évolution ou retour des mêmes problèmes ?

Note de l'auteur : Il y a eu retour des mêmes problèmes car ces problèmes n'étaient pas liés uniquement à la situation-lecture mais aussi à différents antagonismes entre les enfants.

Il me semble que cette année ce soit différent. Au Conseil du 4/XI/76 a été créé un coin-parole. Il n'y a aucune règle au départ ni aucun responsable, chacun ayant déjà ses responsabilités, on a cherché ensemble comment l'organiser par déplacement de meubles et on l'a fait.

Ana Luisa VASQUEZ : Le club-lecture: on pose une loi interdisant le bavardage mais il est très difficile de la respecter. Au lieu de faire une loi répressive, il faudrait peut-être discuter pour savoir pourquoi on transgresse cette loi ? Je ne pense pas qu'on puisse dire que ces élèves sont méchants ou contestataires, au contraire ils éprouvent probablement le besoin de bavarder. Si on organisait un coin pour "échanger des idées" il est possible qu'il répondrait à un besoin, et on éliminerait le bavardage au club-lecture.

2 - LES ENFANTS

21 LE RESPONSABLE DE JOUR : R.D.J.

Jacques GEORGE : Je tique un peu sur certaines formes de répression dont le groupe lui-même ou le RDJ à défaut du "maître" lui-même, se fait parfois l'agent. N'y a-t-il pas risque de développer chez certains enfants plus sûrs d'eux-mêmes un aspect petit chef ?

J'admets bien qu'il faut des responsables et qu'il faut donc que leur responsabilité se forme en s'exerçant. Mais ceci vaut pour tous, au moins en théorie : s'il y a des limites en pratique, il faudrait le dire plus clairement.

Note de l'auteur : J'ai trouvé (et adopté) (cf VERS L'AUTOGESTION) la pratique du RDJ chez Makarenko, il y a 15 ans. Elle a permis de, justement, éviter les caïds que devenaient les présidents de coop élus pour 3 mois ou 1 an :

Chacun est RDJ à son tour et quand il ne l'est pas, il n'a aucun droit à donner une directive quelconque, à personne.

René LAFFITTE : (P. 32) Son rôle : Alors là, il y aurait tout un volume à débattre. Etre obligatoirement tous RDJ, rôle aussi difficile, aussi important (pour l'individu comme pour le groupe), aussi dangereux parce qu'important, me paraît à éviter, tant sur le plan stratégique que sur le plan pédagogique. Le rôle de ce responsable risque d'être dévalorisé :

- si n'importe qui (et n'importe quand-comment) peut le faire;
- s'il n'est pas rapidement efficace.

Tu vas me dire, je l'accepte au nom du tâtonnement nécessaire. Mais il me semble que dans le domaine du tâtonnement social, il y a une règle :

"il existe un point de non retour qui lorsqu'il est dépassé, empêche toute construction du groupe, rend vain tout essai d'analyse à cause de l'état des relations."

Comment des enfants pourraient croire à l'efficacité d'une structure, qui n'est pas jusque là, efficace ? La liberté, l'effacement du maître, induise une angoisse normale, nécessaire, indispensable mais à condition que le groupe puisse trouver des structures capables de redonner un sens à cette angoisse.

Cette angoisse crée le Désir de la dépasser. Le groupe cherche d'abord dans les moyens...qu'il connaît. Comme il n'a jamais (souvent) vécu de vie coopérative...il est donc normal qu'il puisse s'engager dans des fausses pistes. Mais il y a des pistes "d'où l'on ne revient pas". Ces pistes l'adulte doit les connaître (le travail coopératif est l' pour ça et un chantier Auto-gestion ICEM tout indiqué)...et empêcher le groupe d'y recourir quitte à utiliser son poids d'adulte. Ne pas le faire à mon avis est aussi grave qu'une "non assistance à personnes en danger".

Note de l'auteur : Ce que tu dis ici est très important. En effet on n'a pas le droit de "jouer" avec ce problème des responsabilités au nom du tâtonnement expérimental, car un échec face au groupe peut être très grave pour l'individu. C'est bien pourquoi toute obligation faite à un individu, par le groupe, au nom du partage des tâches, doit être accompagnée de l'aide nécessaire pour que cette tâche soit réalisée avec succès.

C'est le cas l'an passé pour le RDJ et mon "assistance à personne en danger" a été d'aider au maximum le RDJ, le responsable, en étant disponible à ses demandes, et d'autre part en soulignant au Conseil tous les positifs de sa responsabilité et en demandant d'aider au mieux le RDJ en respectant ses directives.

J'ai constaté (après 15 ans d'expérience de RDJ) que quand le groupe autorise à ne pas être RDJ, ce rôle devient alors un rôle de leader et les "non compétents au départ", les "angoissés" fuient cette responsabilité, donc pas de tâtonnement possible. Mais je suis d'accord avec toi, ici le tâtonnement de l'individu et du groupe doit déboucher sur des actes réussis.

Jean-Claude SAPORITO : Les enfants animateurs (P. 65)

Comment "faire des animateurs ?"

Ce n'est pas une mince affaire ! quand on considère les problèmes de nos gamins et ce que l'animation exige d'eux, on en mesure les difficultés...mais aussi l'importance pour le développement de l'individu ! A ma question :

"Comment se former rapidement au rôle de président ?" les gamins ont proposé "pour commencer" une structure collant au degré de difficulté des animations.

- 1/ entretien
 - 2/ bilan du soir
 - 3/ Conseil du samedi
 - 4/ Responsable de jour
- et { on s'essaiera successivement, dans les divers degrés. Pour l'instant les gosses ont commencé au niveau qui leur semblait possible.

22 LES RESPONSABILITES

René LAFFITTE : Les responsabilités et les responsables d'ateliers

P. 25. On ne voit pas apparaître les "responsables d'ateliers". Y en a-t-il?

Chez moi ils jouaient un rôle régulateur et éducatif non négligeable. Ils veillaient au nombre d'inscrits, à la composition du groupe travaillant à l'atelier (un tel pas avec un tel, sinon...). Dans ce cadre les tâtonnements individuels au plan de travail n'entravent pas la bonne marche de la journée.

P. 31 - Ah ! Voilà les responsables d'ateliers.

Sont-ils institutionnellement des anciens ou des nouveaux ? Leur rôle a-t-il été défini ? La compétence est-elle évaluée avant de choisir .

Zoë, ou Boris, ou Simone, sont responsables atelier-peinture. Ils ne rangent pas ou ne font pas ranger : ils "oublient" ou ils s'en foutent.

- 1/ en OCTOBRE : ranger l'atelier, réglementer son utilisation a-t-il un sens pour la majorité du groupe ? La nécessité en est-elle apparue "naturellement" (après conflit, histoire, etc...)
- 2/ Supposons que la réponse est OUI : l'atelier a ses règles de vie, le rôle du responsable est défini par le conseil et accepté. Les responsables ne font pas leur boulot :
 - a/ leur comportement général évalué par la classe est-il en accord avec le niveau de "responsabilité" requis ? Si oui, alors quelque chose de non-dit est à élucider qui motive leur désintérêt - ou bien ils veulent abandonner cette responsabilité.
 - b/ Sinon il faut les changer et leur donner une responsabilité plus simple si c'est nécessaire à leur besoin d'investissement ou aucune responsabilité.
- 3/ S'assurer aussi que la peinture est un atelier souhaité et capable de capter la vigilance du groupe.

Note de l'auteur : Je suis d'accord avec la stratégie que développe René mais il y a des approches tactiques qui doivent tenir compte de bon nombre de facteurs.

- 1/ Le groupe "Le groupe ne traite pas ça sur le plan de la compétence"
C'est exact. D'abord parce qu'il n'y a pas encore en Octobre, de groupe, mais un ensemble d'individus.

Concept à préciser : Qu'est-ce qu'un groupe ?

et en implications : Qu'est-ce qui l'aide à se former ?

Qu'est-ce qui l'en empêche ?

- 2/ La connaissance des exigences d'un atelier Pour que le groupe puisse se référer à la compétence il faut :
 - a/ d'abord que l'atelier fonctionne et que les enfants y aient travaillé, y aient eu des contacts avec la matière et avec les autres.

—> nécessité donc pour le maître (et les anciens s'il y en a) de mettre les ateliers en place.

b/ Que cet atelier provoque l'intérêt des enfants - un atelier-peinture attire toujours les enfants, mais ils l'abandonnent s'il est mal organisé (matériel - valorisation des travaux - e'tc...) Si l'atelier devient souhaité alors on peut réfléchir sérieusement sur son fonctionnement avec l'ensemble du groupe.

3/ la notion de compétence a deux volets :

a/ savoir quelle compétence est nécessaire pour pouvoir être responsable d'un atelier, donc d'abord pouvoir définir la tâche, le rôle.

b/ connaître les compétences de chacun. Et on ne peut, me semble-t-il connaître les compétences de chacun qu'en lui permettant des essais qui en même temps lui donneront cette compétence.

D / REPARTIR A ZERO

OU BIEN

INITIER LES NOUVEAUX

Jean-Claude SAPORITO : P. 94 TOUT RECOMMENCER A LA RENTREE

Alors que les problèmes d'animation sont loin d'être réglés, même avec la plupart des "anciens" - mais peut-être suis-je pessimiste - il faudrait tenir compte du poids de l'oubli après 2 mois 1/2 passés dans d'autres structures idéologiques que celles d'une classe s'essayant à la vie coopérative, dès la rentrée, les "institutions" de la classe de l'an passé ont été rapidement ramenées à la surface par l'ensemble des anciens. Il n'y a pas eu ré-apprentissage, un peu comme si on retrouvait les règles de vie ... avec les locaux ! Cela semblait évident aux anciens, les 5 nouveaux (parmi lesquels 4 "petits") ont donc à s'initier à notre type de vie.

Est-ce - dire que les "anciens" continuent leur vie comme avant ? Non. L'existence même de ce groupe de petits nouveaux qui perturbent les activités "ne sont pas dans le coup", nous amène à évoluer : c'est ainsi que la nécessité pour moi d'être souvent avec eux, nous a amenés à avancer plus encore, et dès la rentrée, dans la vie du travail en ATELIERS dès le matin...d'où modification du PLAN DE TRAVAIL COLLECTIF. Dans sa présentation il devenait inutilisable. Je pense qu'il en sera de même pour les plans individuels (volontairement je n'avais pas encore distribué les anciens plans)...un enfant vient de réclamer cet outil sans demander cependant l'ancien modèle (qui était très dépendant de notre mode de fonctionnement)...piste à suivre.

Un problème est d'amener rapidement (mais en respectant cependant un certain tâtonnement)...Contradiction insoluble ?...les "petits" à participer à l'organisation de la classe.

Actuellement pour eux, bilans, conseils et même entretiens = rite bizarre auquel se livrent les "grands". Nous en sommes au stade où ils modifient sans le savoir (et le vouloir) l'organisation de notre vie (et dans un sens qui me semble souhaitable)...mais ils ne sont pas encore partie prenante de cette évolution.

Que faire à ce niveau ? Ils sont en train d'acquérir un statut particulier...Faut-il l'officialiser et s'appuyer dessus pour les aider à évoluer (cf Oury-

Vasquez - une hiérarchie des statuts p. 414 - De la classe coopérative à la pédagogie institutionnelle) mais en courant le risque de l'enfermement dans ces statuts ?

De toute manière, la hiérarchie des âges réels existe : c'est une règle de vie...implicite : les grands aident les petits. Ca me semble très net: par exemple Sylvie (la grande nouvelle) est déjà assez intégrée à la classe (elle est reconnue comme également compétente) tandis que Mohammed (arrivé en cours de l'année dernière et "petit") est considéré comme "intermédiaire" : il devrait aider les autres à se débrouiller seuls.

Emile THOMAS et
Marie-Christine PELLE

Nous pensons que tu ne dois pas repartir chaque année à zéro.

A ce propos, nous pensons pouvoir comparer un peu l'expérience vécue dans ta classe à celle de notre équipe "Pédagogie Freinet" de Kérédern. Celle-ci en est à sa 7^o année, et chaque année, elle a de nouveaux apports en maîtres. Il est certain que les nouveaux bénéficient de l'expérience vécue (règles de vie établies au sein de l'école, attitude face aux parents, etc...) mais il est aussi évident que ceux-ci, en fonction de leur personnalité, remettent en cause les structures déjà en place, ce qui conduit toute l'équipe à une réflexion permanente.

Yves GUILLOUET : Ton problème : les laisser découvrir ou les accueillir dans un cadre quelque peu constitué et "les initier progressivement à notre vie coopérative".

La découverte est un luxe que des gosses de certains milieux ne peuvent pas facilement s'offrir. C'est fondamental soit, mais cela ne peut être constant (il y a le temps qui nous bloque). Il faut donc choisir les moments et les activités où ils découvriront intégralement.

Jacques GEORGE : Si c'est la prise de conscience de tous qui est importante, ne faut-il pas repartir à zéro chaque année ?

Utiliser l'expérience des anciens pour, encore une fois, gagner du temps, oui : mais en évitant que ces anciens ne deviennent des caïds. Donc reprendre les décisions chaque année. Le risque est alors une certaine lassitude de l'enseignant, ou que celui-ci n'en vienne à jouer une sorte de comédie de l'autogestion, au lieu de s'impliquer dans l'aventure du groupe nouveau chaque année.

Yves CHABOT
Paulette GOMES

Tu proposes deux solutions : il est certain qu'on ne repart jamais à zéro (c'est une affirmation toute gratuite qu'il serait bon de mettre à l'essai). Si tu repars avec des ateliers en place et des règles, cela correspondra-t-il à une démarche naturelle ? Dans quelle mesure les nouveaux pourront-ils bénéficier des règles établies ? Quelles seront leurs réactions ?

Comment peuvent-ils prendre conscience d'une loi dont ils n'ont pas senti le besoin ? Comment alors peuvent-ils la respecter ?

Et s'ils la respectent, quelle signification accorder à cela ?

L'autogestion, là dedans, que devient-elle à partir du moment où les structures sont imposées ?

Quels sont alors tes objectifs selon que tu adoptes l'une ou l'autre des démarches ?

Il semblerait qu'il y ait une opposition à ce niveau.

René LAFFITTE : GARDER L'ACQUIT p: 94

J'ai toujours choisi de conserver et d'utiliser l'acquis, résultat d'un tâtonnement de groupe. Surtout si le nouveau a de gros problèmes comportementaux, il a besoin plus d'un groupe solide lui permettant de se repérer (parfois douloureusement) que d'un groupe qui se cherche.

A moins d'être masochiste, le maître apprécie, en plus les transitions douces, les récoltes. Arriver à faire un groupe coopératif, instituant et thérapeutique est suffisamment délicat pour s'amuser à tout recommencer à chaque fois.

Note de l'auteur : Pour que les nouveaux puissent créer leur nouveau milieu de vie, au maximum, il faudrait partir sans atelier et sans règles.

Mais les anciens n'ont-ils pas aussi le droit de retrouver leur classe, comme ils l'ont rangée au mois de juin, et d'y recommencer leurs activités ?

J'essaie d'approcher au mieux d'une situation réelle, et non une situation créée uniquement pour les besoins de la pédagogie.

A la fin octobre, je pensais que l'hypothèse de démarrer avec une collectivité organisée avait été un échec :

- * Les anciens n'avaient pas été capables d'initier les nouveaux, de les aider à comprendre nos règles d'activité;
- * J'avais dû user de fermeté beaucoup plus souvent que l'an passé, où, démarrant les règles à zéro, j'acceptais une vie beaucoup plus tâtonnante de chacun et du groupe.

Et puis, à la rentrée de Toussaint, je trouve un groupe où il y a une majorité d'enfants dynamiques, qui commencent à repenser les règles, à partir de celles qu'ils ont vécues (il y en a très peu finalement qui nous ont resservi.)

Donc c'était une perception subjective de ma part. J'avais dû être plus vigilant, plus intervenant, et cet effort, il est vrai est très difficile à tenir.

LE ROLE DES ANCIENS

André MATHIEU : La progression notée sur les 3 années est aussi assurée par les anciens et bien sûr par toi, qui assures la continuité.

Tu me disais que dans les lieux et les institutions de ta classe, tu es le seul qui ait une expérience de plusieurs années, qui ait suivi et étudié les évolutions.

"Les élèves passent, le maître reste"

Question : Dans ma classe qui n'a pas cette possibilité d'impulsion par les anciens qui permettent de hisser le groupe à un certain niveau, ne risque-t-on pas, chaque année, de recommencer sans cesse les mêmes tâtonnements d'organisation du groupe ?

Ne risque-t-on pas de faire de l'organisation, pour seulement de l'organisation ?

Et si la classe n'avait pas besoin de s'organiser mais seulement

de VIVRE (je me fais l'avocat du diable).

Jean LE GAL :

Le rôle des anciens est fondamental dans une structure d'initiation, c'est un rôle tel, qu'il a existé et existe dans toute société.

La structure de classe hétérogène en âge (classe unique ou à plusieurs cours) permet ce type de relation.

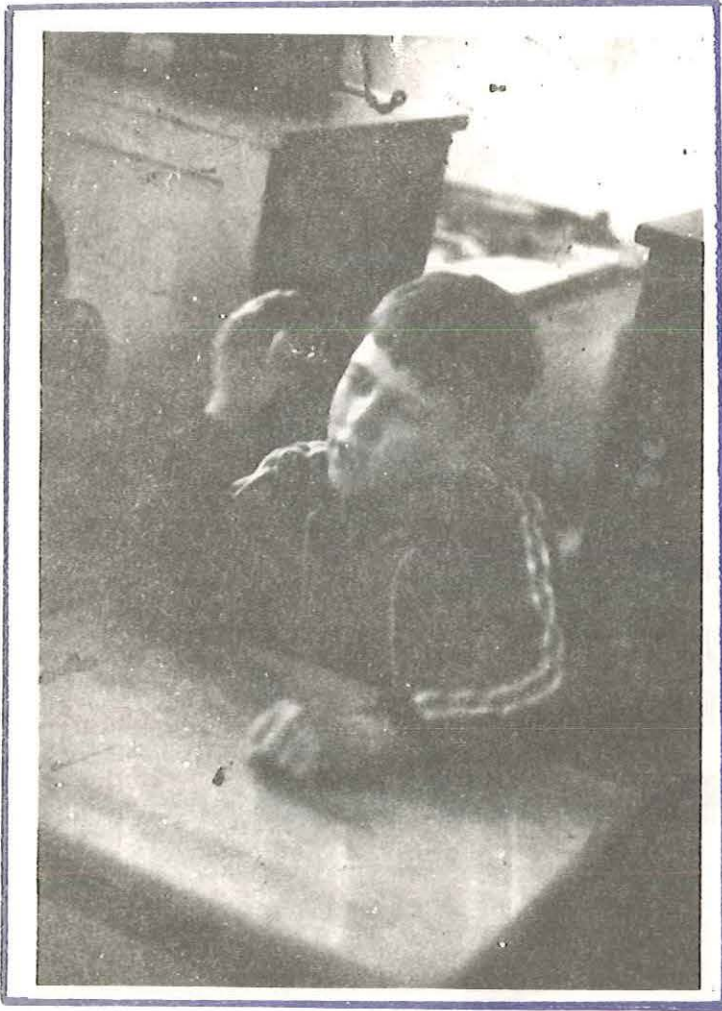
Le rôle des anciens permet au maître (le seul permanent actuellement) de ne pas être la seule référence même s'il demeure longtemps la principale.

Si nous optons pour l'apprentissage de l'autogestion, à l'I.C.E.M., nous devons étudier quelles sont les structures d'école qui facilitent cet apprentissage et quelles sont celles qui l'empêchent ou le freinent.

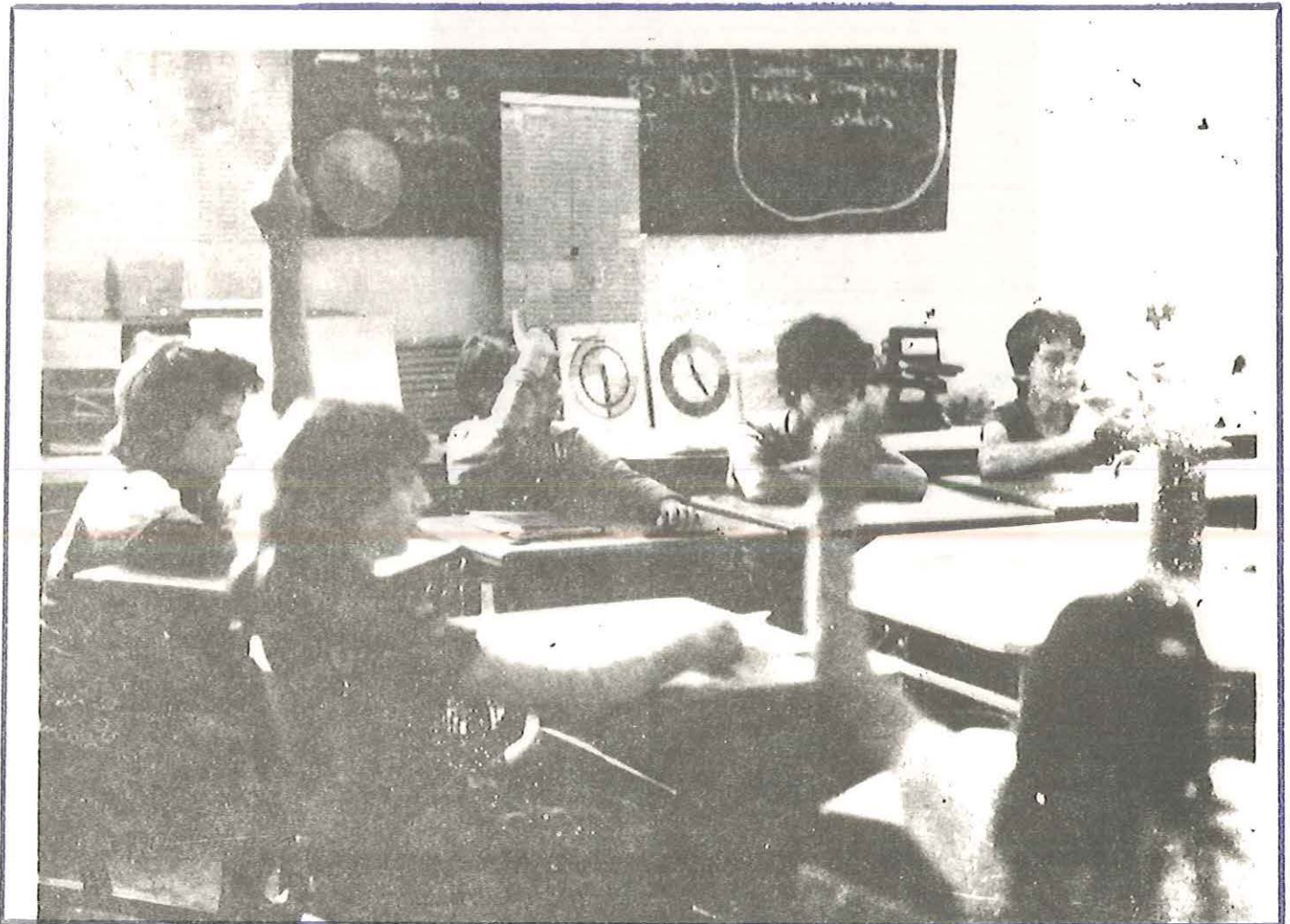
La discussion est amorcée,
nous souhaitons qu'elle se poursuive,
vous ne pouvez rester indifférent,
envoyez toute réflexion
à propos du dossier

" ORGANISATION ET MÉMOIRE DES ACTIVITÉS "

à Jean LE GAL, école de Ragon 44400 REZE



CONSEIL
DE
COOPÉRATIVE





EXTRAITS D'UN DEBAT

AUX JOURNÉES DE TRAVAIL DE SAINT GERMAIN-EN-LAYE :
28 - 31 octobre 1976

AUTOGESTION ET STRUCTURATION

Marie-Rose MICHAUX : J'ai senti à travers ton dossier, que ta classe était plus structurée que je ne l'imaginais. On sent à la lecture, que le maître est très présent et qu'il a un sacré pouvoir, que les enfants tendent vers l'Autogestion en prenant beaucoup de choses en main et en remettant en cause des plans de travail, des façons de faire.

C'est un bon document dans la mesure où, pour certains copains, notre position n'est pas très définie dans une classe, vis à vis du groupe.

Moi ça m'a fait plaisir, parce que je me trouvais trop directive, je ne savais pas si je tendais vers l'autogestion. Je suis arrivée à mieux me situer. Ça pourra donner aussi à réfléchir à ceux qui sont trop libéraux, trop non-directifs.

Jean LE GAL : Ce que la classe est aujourd'hui, est le résultat d'une longue évolution et de nombreux tâtonnements. Depuis trois ans, mon hypothèse est différente. Avant je pensais que l'Autogestion, ça pourrait s'obtenir par une pratique globale : c'est en s'autogérant qu'on apprend l'autogestion. Je conserve ce principe qui est celui du tâtonnement expérimental, mais depuis 3 ans, j'ai pensé que, peut-être, l'autogestion, il fallait l'apprendre, non pas globalement, mais ne se centrant sur les différents facteurs qui interviennent. J'ai donc choisi de former les enfants à l'autogestion en les amenant à faire les expériences qui répondent à un certain nombre d'hypothèses (cf page 7 du document).

* Est-ce que l'Autogestion ça doit s'apprendre ?

* Quel est alors le rôle du maître dans cet apprentissage ?

* Dans mon dossier, quels sont les points que vous remettez en cause tant sur le plan des principes, que sur celui des pratiques ?

AUTOGESTION . . . DEUX COURANTS ?

Pierre YVIN : Je suis d'accord pour dire qu'il y a un apprentissage... d'abord de la vie coopérative. Seulement chacun a peut-être sa petite idée de l'Autogestion. Nous sommes d'accord sur un certain nombre de choses mais comme le disait Lapassade, il y a deux axes :

- celui qui est le tien, à savoir que tu proposes - c'est ma position aussi.
- celui qui est fondé sur une démarche plus non-directive, ce qui me semble être la position de Jacky CHASSANNE.

Tu as un schéma de l'Autogestion que tu as explicité dans "L'EDUCATEUR"

("La dernière étape de l'Ecole Bourgeoise") et dans VERS L'AUTOGESTION (1)
Tu estimes que les enfants - et les adultes - se trouvent confrontés à 4 étapes :

PROPOSER - DISCUTER - DECIDER - APPLIQUER

Le problème est de savoir si ça passe obligatoirement par l'apprentissage des responsabilités.

Par exemple, au niveau des responsables :

- est-ce qu'on attend que les enfants prennent conscience, par la vie de la classe, de la nécessité de responsables,
- ou bien, est-ce que d'emblée, sans être autoritaire, le maître aide, et dit "il y a un atelier qui se monte, est-ce que vous ne pensez pas qu'il faudrait un responsable ?"

On peut prendre d'autres exemples...le Conseil de Coopérative...Ja pense que les enfants ne demandent pas spontanément de se réunir en Conseil, donc,

- est-ce qu'on attend un certain temps, pour que quelqu'un dans le groupe dise : "est-ce qu'on ne pourrait pas se réunir pour discuter ?"
- ou est-ce que d'emblée, sans être autoritaire, le maître dit : "on pourrait peut-être se réunir ce soir ?"

Il peut donc y avoir deux conceptions.

Bernard MISLIN : Je suis toujours un peu gêné quand on dit qu'il faut enseigner l'Autogestion. Moi, je pense, que comme la liberté, comme l'expression, c'est quelque chose qu'il faut conquérir, qu'il faut donc trouver les structures qui permettent d'abord de vivre l'Autogestion et de faire apparaître la nécessité de s'autogérer.

Si l'Autogestion ne vient pas de la nécessité de la vie, c'est l'adulte qui décide de l'Autogestion, et on arrive là, à quelque chose d'assez factice.

LES LOIS

Il y a une deuxième chose qui me gêne, c'est le nombre de lois que tu essaies de mettre en place en même temps, avec des enfants qui ont des difficultés. Ça paraît contradictoire avec l'ensemble de ton travail qui veut amener progressivement à une Mémoire des Activités.

Est-ce que les enfants sont capables de se sortir du nombre des lois qui sont dans la classe, est-ce qu'ils ne consacrent pas une énergie trop grande à cette structuration, à cette législation, au détriment d'autres choses ?

L'effort fourni par l'enfant pour comprendre la codification est-il vraiment indispensable ? Est-ce que le fait de codifier ne change finalement rien au niveau relationnel ? On peut avoir des lois implicites qui existent sans qu'on les exprime.

Jean LE GAL : Les lois dont on parle, dans la 3^o partie du document, sont des lois existantes, discutées en Conseil, mais non transcrites. Elles sont plus ou moins connues des enfants et interprétées différemment. Elles ne sont pas nées toutes en même temps mais au fil des besoins, des conflits.

(1) YVIN P., LE GAL J., BOLAND Y., MAGNE L. "VERS L'AUTOGESTION" Documents de l'ICEM - 1971 (pp 76-77) 20 F à la CEL, BP 282 06403 CANNES-CCP 115-03 Marseille ou Dossier 4 "Expériences d'Autogestion" - 10 F, B. Mislin, 68490 OTTMARSHEIM

Faut-il écrire les lois dès leur élaboration par le Conseil pour qu'il existe un aide-mémoire écrit, auquel chacun peut se référer en cas de conflit, ou faut-il simplement en discuter ?

Il existe aussi bien sûr, en dehors des lois discutées, des lois implicites nées, au fil des jours et des activités, et tacitement adoptées par tous.

Cette année, nous avons démarré (cf p. 94 du dossier) avec l'organisation de l'année précédente, contrairement à ce que je proposais antérieurement. Théoriquement, les enfants nouveaux se trouvaient donc confrontés à toutes les lois, à la fois, mais en fait, il y a seulement quelques lois qui ont servi: entrées - R.D.J. - club-lecture - rester dans l'atelier - cartables et vêtements - codes de paroles - injures et coups.

AUTOGESTION ET NON-DIRECTIVITÉ

Alain CAPOROSSO : Il me semble qu'en ce qui concerne la démarche personnelle de Jean, depuis des années, dans ses recherches "Vers l'Autogestion", qu'il est arrivé à une étape importante, en ce sens qu'il différencie, assez nettement, je crois, la notion non-directivité de la notion d'autogestion

Est-ce qu'on doit dire : "Au début était l'Autogestion ? "

L'autogestion, est-ce qu'on la pose au départ, comme un principe intangible, que l'on va faire vivre aux enfants, dans sa pureté originelle,

ou est-ce que c'est un lent processus et un aboutissement ultime?

Je crois qu'il y a là 2 conceptions diamétralement opposées. Je rejoins ce que disait Pierre : Jacky serait en train de faire des recherches sur l'une des pistes, à savoir l'Autogestion posée comme principe intangible,

et ta démarche à toi, qui progressivement s'est éloignée de cet axiome de départ, par la confrontation avec les réalités quotidiennes de ta pratique, serait sur l'autre piste.

Personnellement, et c'est une question d'option personnelle, je serais de plus en plus tenté de dire que l'Autogestion c'est comme la Liberté et d'autres notions de cet ordre, ça n'est pas au départ, ça n'est qu'une lente conquête progressive, et ça doit être lié à une notion d'exigence, parce qu'on respecte l'enfant.

Si on propose des étapes à l'enfant, non pour l'enquiquiner, ou pour le diriger, ou pour être autoritaire, mais pour l'aider à prendre conscience, donc à enrichir son vécu et son expérience, pour accroître sa liberté et donc être plus prêt d'une possibilité d'autogestion; je suis tenté de dire que c'est ça la voie.

On a vu des collègues qui se disaient non-directifs et donc autogestionnaires et donc, par définition, très en avant, et qui, vu notre souci de rigueur dans l'organisation, nous traitaient un petit peu de réacs. Pendant longtemps, on n'osait presque pas dire qu'on avait des soucis de structuration, d'analyse de ce qui se passait dans le groupe, parce qu'on se disait : "Si on fait tout ça, on est vachement directif et donc on est réactionnaire!" Il me semble qu'il y a des collègues qui posent la non-directivité au départ comme voie exclusive pour atteindre l'Autogestion, parce qu'ils ne savent pas comment se comporter. Cette attitude est alors une façon de masquer leur grande inquiétude, leur grand désarroi, c'est un refuge, un alibi pour ne pas intervenir. Par contre certains camarades ont bien maîtrisé le phénomène et ils utilisent l'attitude

non-directive pour voir ce qui peut venir des enfants et les inciter à se prendre en main.

Pierre YVIN : Je crois que la rigueur de l'organisation dépend de la rigueur de chacun d'entre nous. Le degré de tolérance de chacun est fonction de sa personnalité.

L'Autogestion n'est pas une vue de l'esprit mais une pratique qui s'inscrit dans un ensemble de VALEURS.

Nous n'admettrions pas, une forme d'Autogestion, qui consisterait à laisser le pouvoir appartenir à un groupe d'élèves évoluant vers l'autoritarisme ou même des formes de fascisme. Ça nous sépare d'emblée avec une conception non-directive. Dans la liberté nous posons des barrières. Nous n'acceptons pas n'importe quelle loi. L'expérience prouve depuis des années, que les lois coopératives sont à peu près les mêmes, dans toutes les classes : ce sont des lois qui consistent à dire :

il faut respecter le matériel;
il faut respecter l'individu.

Si un groupe faisait une loi disant : "après tout, le matériel on s'en fout" nous ne serions pas d'accord. Nous pensons donc que l'Autogestion, ce n'est pas laisser le groupe se conduire n'importe comment, mais l'amener à un fonctionnement démocratique et au respect d'un certain nombre de valeurs, qui sont les nôtres...

AUTOGESTION ET ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE

Dans ton dossier, tu parles d'activités obligatoires. Si on bloque dès le départ

l'organisation de la classe, en disant "il y a des activités obligatoires" on peut bloquer l'Autogestion. Il y a contradiction entre Activités obligatoires amenées par le maître et l'Autogestion qui est un travail motivé pris en charge par les enfants.

Nous avons le souci, bien sûr, en tant qu'enseignant, que les gosses fassent des maths et du français et nous cherchons tous les moyens motivés pour qu'ils le fassent.

Mais il faut accepter que des élèves ne travaillent pas et se demander : "s'ils ne travaillent pas, quelles raisons à cela ?"

Il y a certains jours, où les enfants de nos classes, arrivent avec tellement de problèmes, qu'ils sont absents, indisponibles, qu'ils ne font partie qu'apparemment du groupe. Il faut en tenir compte dans l'organisation des activités.

Dans ma classe de perf., un gosse est resté bloqué pendant 3 mois. Je l'ai laissé ne rien faire en lecture, mais il s'occupait à autre chose. J'essayais de faire en sorte que les activités de la classe soient éducatives et créatrices. Il est vain de forcer à apprendre à lire pendant un certain temps, mais mon souci était cependant qu'il apprenne à lire, ce même là !!

Marie-Rose MICHAUX : Quand un gosse ne veut pas choisir un atelier, qu'est-ce que vous faites ? L'an dernier, dans ma classe, un enfant a papillonné toute l'année. Il choisissait un atelier et 5 minutes après, c'était fini. Il changeait d'atelier, il allait voir les autres, il faisait des choses, mais il n'était pas capable de rester dans un atelier.

Jean LE GAL : Le refus d'un travail dans la classe, soit au niveau des activités

d'apprentissage soit au niveau des autres activités, est un symptôme que quelque chose ne va pas,

- dans l'organisation des activités,
- dans le groupe,
- dans la relation avec le maître,
- dans l'enfant lui-même.

Il faut donc trouver quoi et ce n'est pas facile. L'an dernier, nous avions un enfant très instable dans notre groupe. Que faire ? Fallait-il lui appliquer la loi commune, respectée par les autres, par exemple rester assis avec nous, durant une activité collective décidée au Conseil ?

Fallait-il lui donner un statut particulier ?

J'ai expliqué la situation au groupe qui lui a donné un statut particulier, le droit de sortir à n'importe quel moment, d'aller tirer les rideaux, laver le tableau, etc... Je me demande si j'ai eu raison d'agir ainsi. N'était-ce pas l'infantiliser davantage ?

J'accepte au début de l'année, un certain papillonnement, c'est un stade du tâtonnement pour la prise en main des activités personnelles. mais je constate que plus le groupe prend en main sa vie, moins il accepte ce type de comportement qui transgresse sa loi fonctionnelle.

L'an passé la notion d'Activités obligatoires est apparue en cours d'année. Cette année nous avons repris une pratique démarrée en mai l'an passé :

Après le bilan du samedi, nous discutons ensemble des entraînements nécessaires pour que chacun puisse aider le groupe à résoudre ses problèmes : comptes de coop - lettres collectives - etc...

et je tiens une feuille d'entraînement commune à tous, chacun ayant par ailleurs ses activités propres.

Cette année, nous avons redémarré ce processus dès le mois d'octobre : chacun a un certain nombre d'exercices d'entraînements à réaliser dans un certain délai. Il les programme lui-même durant son temps personnel; par temps personnel j'entends, en classe, à la maison, durant les récréations, l'inter-classe, l'étude, car nous avons vite pris conscience que le temps scolaire n'est pas suffisant pour toutes les activités que nous aimerions faire.

Bien sûr, il y a là aussi un long tâtonnement, avant que chaque enfant arrive à organiser son temps en fonction des activités obligatoires et des activités libres personnalisées. Aucune opposition à ce processus actuellement.

Denise VARIN : Est-ce que tu donnes un temps donné, pour une activité ?

Nos enfants, ici, n'ont pas la notion du temps et si je n'interviens pas, ils ne finissent jamais.

Jean LE GAL : Cette année, j'essaie d'amener les enfants, encore plus qu'avant, à la rapidité, par exemple écrire vite, rédiger vite, et à respecter un temps donné : par exemple, tant de temps pour répondre au correspondant. J'essaie aussi de les amener à une déperdition de temps minimale entre les activités : les rangements par exemple.

Chacun a beaucoup de projets et le groupe en a aussi, et nous manquons toujours de temps.

Bernard MISLIN : Dans l'Autogestion, il y a 2 pôles qui sont complémentaires :

- la prise en charge de sa personne seule, pendant les moments de travaux personnels;

- et les relations de ma personne avec le groupe environnant, ce qu'on pourrait appeler la coopérative.

AUTOGESTION ET POUVOIR

Pierre YVIN : Globalement, le problème de l'Autogestion, c'est le problème du pouvoir. Notre but, c'est, quelle que soit la démarche, que ce pouvoir soit partagé, qu'il ne soit pas le maître seul qui décide.

Si les enfants sont incapables de prendre des responsabilités, c'est au maître de diriger, mais de telle façon que les gosses arrivent à les prendre, un jour.

Ce système suppose donc que le maître domine véritablement son travail, qu'il connaisse bien l'ensemble des techniques.

Si un gosse ne travaille pas, il acceptera parce qu'il sait que ça pourra se rattraper ;

pour qu'un enfant puisse choisir, il faut pouvoir lui offrir un certain nombre d'activités.

A l'E.N.P., nous sommes assez partisans, actuellement, que les élèves passent dans les ateliers à tour de rôle, pour qu'ils se rendent d'abord compte des activités.

AUTOGESTION - STRUCTURATION - POÉSIE - RÊVE

Pierre YVIN : Est-ce que nous ne sommes pas trop exigeants, au niveau de l'apprentissage de l'Autogestion ? de l'apprentissage des responsabilités ? Nos élèves ont des difficultés et il leur faut aussi apprendre à être responsables d'eux-mêmes, de leurs propres affaires.

Il y a danger de trop exiger de l'enfant.

Il y a aussi danger de mettre en place une organisation trop structurée, cela peut être au détriment de la fantaisie, du rêve ;

le temps de classe n'est pas très important, si on passe beaucoup de temps à l'organisation; on peut demander à Jean :

"Mais est-ce que les gosses ont le temps de faire de la correspondance, de faire un journal scolaire, de faire l'étude du milieu qui est un aspect fondamental de la pédagogie Freinet ? Tu es peut-être obligé de faire un choix ? Quelle est la place du temps consacré à l'organisation ?

Jean LE GAL : Est-ce que je ne demande pas trop aux enfants au niveau de l'organisation de leur vie, de la planification de leurs activités, de l'application des décisions et des lois ? C'est là une question importante.

Ne faudrait-il pas se contenter de leur offrir des activités motivées, de répondre à leurs demandes, d'être à l'écoute de leurs désirs, et donc d'assumer la plus grande part dans l'organisation matérielle et institutionnelle qui ne tente pas d'emblée les enfants ?

Si le maître demeure l'organisateur du milieu, celui qui va mettre en place les moyens de répondre aux désirs et besoins des enfants, ceux-ci ne demeureront-ils pas alors des Assistés Organisationnels ? où pourront-ils alors faire

l'expérience d'une vie de groupe en voie vers l'Autogestion ?

On ne peut tout leur demander,
ne faut-il rien leur demander ?

La solution me semble être entre ce TOUT et ce RIEN, en un lieu qui dépend de l'âge, de la maturité, de l'expérience, des enfants constituant le groupe et qui est impossible à déterminer dès le jour de la rentrée.

Quant au temps consacré aux problèmes d'organisation par rapport au temps global dont on dispose, il y a là aussi, une question très importante, car on s'organise pour FAIRE et non pour le plaisir de s'organiser.

L'analyse que j'ai faite à ce propos m'a amené à fixer des limites-temps au Conseil du lundi : il s'arrête désormais à la récréation du matin, alors qu'il fut un temps, il pouvait durer toute la journée, c'est à dire jusqu'au moment où l'ordre du jour était épuisé. Cette limitation a des conséquences sur mon intervention au sein du conseil : pour qu'il soit opérationnel j'ai été amené à instituer au début de l'année, avec l'aide des anciens, le rituel mis au point l'année précédente, et à initier et entraîner les nouveaux. Il y a aussi des problèmes non résolus faute de temps et qu'il me faut résoudre seul.

D'autre part, pour que le groupe ait plus de temps pour ses tâtonnements et ses activités, j'ai été amené à renoncer aux décroissements en atelier, avec d'autres classes de l'école, que pourtant j'avais lancés, il y a quelques années, sur une hypothèse de déségrégation.

Cette année, nous faisons un après-midi de plein-air avec les CM. Nous recevons des enfants de l'autre classe de perf. dans nos ateliers et bientôt des enfants de notre groupe pourront aller ailleurs, mais cela entrera dans le cadre de la programmation de leurs activités personnelles.

Il y a donc des choix nécessaires.

La rigueur vient, elle, de la complexité d'une classe-coopérative fonctionnant en ateliers.

Nous avons une trentaine d'ateliers différents qui s'espacent sur deux locaux, plus un jardin. Moi, je suis occupé à l'aide individuelle, je ne peux être partout à la fois. Il faut donc que les structures d'organisation des enfants, leur permettent de fonctionner au maximum sans moi.

La possibilité de choisir et d'expérimenter est finalement liée à une organisation rationnelle tant sur le plan matériel que sur le plan institutionnel.

Plus l'organisation sera rationnelle, plus les enfants pourront avoir la possibilité de faire un tas de choses.

Plus aussi, ils iront vite pour un certain nombre de choses, plus ils auront de temps pour rêver, faire du théâtre, créer, sortir.

Et il est vrai qu'on n'arrive jamais à faire le dixième de ce que nous nous proposons.

Denise VARIN : Que l'on mène sa classe d'une façon autogestionnaire ou pas, il faut faire des choix entre toutes les activités proposées ou demandées par les enfants, car il est impossible de tout faire.

Alain CAPOROSSI : Il y a eu là un débat capital, entre Pierre et Jean, Pierre se demandant :

"Est-ce que le degré d'organisation atteint dans ta classe, laisse une place pour le rêve, la poésie, la création ?". La réponse de Jean est fondamentale "C'est dans la mesure où on aura gagné du temps en organisant bien les choses pour ça, qu'on pourra d'autant plus, laisser aux enfants tout le temps qu'il leur faut, pour la création, la poésie".

C'est une chose fondamentale parce que pendant longtemps les choses n'ont pas été du tout claires sur ce point.

Mais on peut encourir le reproche, non pas d'être l'autogestion en marche, mais la manipulation en route, de la part du courant d'essence psychanalytique, si au sein de l'ICEM, on prend plus nettement cette position.

Le travail de Jean est une étape importante dans notre réflexion collective sur l'Autogestion en ce sens, que si on le suit, le Mouvement sera définitivement orienté dans cette voie et nous devons savoir que si cette orientation quasi irréversible est prise, on risque d'encourir les critiques du courant psychanalytique.

AUTOGESTION ET PROGRAMMES

Bernard MISLIN : Est-ce qu'il y a des domaines privilégiés pour l'Autogestion ? sous-entendu, est-ce qu'il y a des domaines où l'Autogestion n'est pas possible ?

Est-ce qu'une matière d'enseignement peut être autogérée dans la mesure où elle est obligatoire ?

Jean LE GAL : Si on n'a pas le pouvoir sur la matière, on ne pourra donc gérer que l'organisation dans le temps et la façon de faire.

Bernard MISLIN : Donc il y a une limite très grande qu'il faut dire.

Jean LE GAL : Oui il y a une limite dont il faudra tenir compte. Dans une société autogérée, tout collectif en autogestion devra d'ailleurs tenir compte d'exigences qui seront externes, c'est à dire non décidées par lui-seul.

Dans notre classe de perf. nous pouvons autogérer une grande partie du contenu car nous n'avons pas de programme imposé. Néanmoins, en tant qu'éducateur je me donne un certain nombre d'objectifs à atteindre en calcul et en français en fonction de ce qu'est la société dans laquelle l'enfant va entrer et de la structure scolaire qui l'accueillera à la sortie de ma classe : la S.E.S. Mais ces apprentissages sont motivés par les besoins de la vie du moment : lettres-comptes-gestion coopérative-contacts avec l'extérieur.

Dans les classes dites normales, il existe sans doute des activités difficilement motivables par la vie de la classe. Mais même dans ce cas, il y a une différence entre une pratique autogestionnaire et une pratique autoritaire.

Dans la classe "autogérée", tout est discuté, analysé, y compris les exigences de l'institution externe, dont il est nécessaire de tenir compte.

Pierre YVIN : C'est ça qui est important, que tout soit discuté.

Mais on ne peut parler d'Autogestion, s'il s'agit simplement d'une gestion des programmes et contenus

L'Autogestion, c'est la remise en cause possible du contenu,
des techniques de travail,
c'est la création d'outils nouveaux par les enfants.
C'est ça qui la sépare de la gestion coopérative.

Alain CAPOROSSI : Ton document met en relation *Autogestion et Organisation*.
On pourrait aussi poser, *Autogestion et Education*,
Autogestion et Pouvoir,
Autogestion et Contenu.

C'est une démarche nouvelle, cerner l'Autogestion par une autre
approche : y a-t-il compatibilité, entre Autogestion et d'autres notions ?

Donc ce document met en branle une quantité de perspectives de recherche
qui seront à préciser et à organiser et d'où déboucheront les éléments d'une
pratique éducative menant vers l'Autogestion.

EDUCATEUR - AUTOGESTION

"L'EDUCATEUR" va publier une série de dossiers "VERS L'AUTOGESTION"

réalisés par notre camarade Jacky CHASSANNE

- 1/ AUTOGESTION, PEDAGOGIE et POLITIQUE
- 2/ NON-DIRECTIVITE et POUVOIR
- 3/ TECHNIQUES EDUCATIVES, AUTOGESTION et ATTITUDES
- 4/ DES DEMARRAGES
- 5/ IMPRESSIONS DE NEOPHYTES
- 6/ QUOI GERER :

- * Activités et Autogestion = une pédagogie du Projet
- * Conflit et Autogestion
- * Déviance et Autogestion = les conduites instituanes
- * L'évolution de lois
- * L'organisation matérielle
- * Les conseils et autres lieux institutionnels.

Dans le premier numéro qui paraîtra bientôt, vous trouverez :

- Aux origines de la Pédagogie Freinet
- Techniques nouvelles et idéologie
- Quelques éléments de comparaison :
 - *Pédagogie Freinet
 - *Oury et la Pédagogie Institutionnelle
 - *Lobrot et l'Autogestion pédagogique
 - *Loureau et l'analyse institutionnelle.
- Pédagogie Freinet et Analyse de l'école
- Education et modelage idéologique
- Pouvoir et phénomène autorité
- Où des usagers de l'école parlent de (analysent) l'institution scolaire:
une série de documents.

EXTRAITS DE LES INVARIANTS PEDAGOGIQUES

C. FREINET - Editions de l'Ecole Moderne - BEM n° 25 - 1964

Invariant n° 1 *L'enfant est de la même nature que nous.*

En conséquence : Avant de juger un enfant ou de le sanctionner, posez-vous seulement la question : Si j'étais à sa place, comment pourrais-je réagir ? Et comment agissons-nous quand nous étions comme lui ?

Invariant n° 3 *Le comportement scolaire d'un enfant est fonction de son état physiologique, organique et constitutionnel.*

Invariant n° 4 *Nul - l'enfant pas plus que l'adulte - n'aime être commandé d'autorité.*

Tout commandement d'autorité est toujours une erreur. On dira que l'enfant n'est pas suffisamment expérimenté et qu'il nous faut bien l'orienter et le pousser parfois là où il ne voulait pas aller. L'erreur n'en subsiste pas moins. A nous de chercher une pédagogie dans laquelle l'enfant choisit au maximum la direction où il doit aller et où l'adulte commande le moins possible d'autorité.

Invariant n° 5 *Nul n'aime s'aligner, parce que s'aligner c'est obéir passivement à un ordre extérieur.*

Invariant n° 6 *Nul n'aime se voir contraint à faire un certain travail, même si ce travail ne lui déplaît pas particulièrement. C'est la contrainte qui est paralysante.*

Invariant n° 7 *Chacun aime choisir son travail, même si ce choix n'est pas avantageux.*

Donnez aux enfants la liberté de choisir leur travail, de décider du moment et du rythme de ce travail et tout sera changé.

Invariant n° 9 *Il nous faut motiver le travail.*

Invariant n° 21 *L'enfant n'aime pas le travail de troupeau auquel l'individu doit se plier comme un robot. Il aime le travail individuel ou le travail d'équipe au sein d'une communauté coopérative.*

Invariant n° 22 *L'ordre et la discipline sont nécessaires en classe.*

Une classe complexe, qui doit pratiquer simultanément des techniques diverses et où on essaye d'éviter la brutale autorité, a besoin de beaucoup plus d'ordre et de discipline qu'une classe traditionnelle, où, manuels et leçons sont l'essentiel outillage... Nous avons besoin d'un ordre profond, inséré dans le comportement et le travail des élèves; d'une véritable technique de vie motivée, et voulue par les usagers eux-mêmes... L'ordre et la discipline de l'Ecole Moderne, c'est l'organisation du travail.

Invariant n° 23 *Les punitions sont toujours une erreur. Elles sont humiliantes pour tous et n'aboutissent jamais au but recherché. Elles sont tout au plus un pis-aller.*

Invariant n° 24 *La vie nouvelle de l'Ecole suppose la coopération scolaire, c'est à dire la gestion par les usagers, l'éducateur compris, de la vie et du travail scolaire.*



L'Association Ecole Moderne - Péda Freinet -
des Travailleurs de l'Enseignement Spécial,

vous propose
sa revue mensuelle d'animation pédagogique:

CHANTIERS

DANS L'ENSEIGNEMENT SPÉCIAL.

* Actualités, Synthèses axées sur un thème, Documents, Mini-Dossiers... servis tout au long de l'année à tous les abonnés.

ABONNEMENT A "CHANTIERS" en 1976-77

- Découpez le bulletin ci-contre;
- N'oubliez pas de noter votre code postal
- Tous les abonnements partent du 15 / 09; les personnes s'abonnant en cours d'année reçoivent les numéros déjà parus depuis la rentrée scolaire.
- Les réabonnements se font par tacite reconduction, sauf avis contraire des anciens abonnés, afin d'éviter toute interruption.
- Utilisez toujours le bulletin d'abonnement ci-contre, joint à chaque numéro.

CHANTIERS 1976-77 DANS L'ENSEIGNEMENT SPÉCIAL

FICHE
ABONNEMENT^o
REABONNEMENT^o

600 pages pour l'année,
à servir à :

M.^o Mme^o Mlle^o : _____
(nom, prénom)
adresse: _____

code postal _____

classe ou niveau d'enseignement

Abonnement 1976-77 _____ 45 F

Soutien à l'Association (AEMTES) : _____ F
(à votre initiative)

total : _____ F
versés par : .chèque bancaire^o } au nom de:
.chèque postal^o } A.E.M.T.E.S
(3 volets)

Expédiez ce bulletin et votre chèque à :

Bernard MISLIN
14, rue du Rhin
68490 OTTMARSHEIM

Mémoire?° ^oRayez les mentions inutiles



Connaissez-vous les numéros déjà publiés dans les "Dossiers" de la revue CHANTIERS :

N° 3 : LA COOPÉRATIVE DE TRAVAIL DANS LES CLASSES SPÉCIALES ... ET
VERS L'AUTOGESTION CHEZ LES GRANDS ET PETITS 10 F

N° 4 : EXPÉRIENCES D'AUTOGESTION DANS 4 CLASSES SPÉCIALISÉES . . . 10 F

Pour les obtenir, il vous suffit d'envoyer un chèque au nom de AEMTES
en précisant le ou les n° désirés, et votre adresse, au trésorier :

==== Bernard MISLIN, 14, rue du Rhin, 68490 OTTMARSHEIM =====

=====
Directeur de la publication: D. VILLEBASSE, 35, rue Neuve, 59200 TOURCOING
agrément de la Commission Paritaire des Papiers et Agences de Presse 58060
Imprimerie Spéciale de l'A.E.M.T.E.S., 22, rue Miramont, 12300 DECAZEVILLE
=====